

Révision de la numérotation des règlements

Veillez prendre note qu'un ou plusieurs numéros de règlements apparaissant dans ces pages ont été modifiés depuis la publication du présent document. En effet, à la suite de l'adoption de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (L.R.Q., c. R-2.2.0.0.2), le ministère de la Justice a entrepris, le 1^{er} janvier 2010, une révision de la numérotation de certains règlements, dont ceux liés à la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).

Pour avoir de plus amples renseignements au sujet de cette révision, visitez le http://www.mddep.gouv.qc.ca/publications/lois_reglem.htm.

**MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

BILAN ANNUEL 2006-2007



Janvier 2009

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le
Centre d'information du ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs :

Téléphone : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)

Télécopieur : 418 646-4852

Courriel : info@mddep.gouv.qc.ca

Site Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec,
ISBN : 978-2-550-54089-2
© Gouvernement du Québec, 2008

Note au lecteur

Le présent bilan gouvernemental, rédigé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en collaboration avec ses partenaires ministériels, est le quatrième bilan administratif sur la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau (PNE) depuis sa publication en novembre 2002. Ce bilan représente la dernière année à avoir été prise en compte dans le bilan synthèse paru en novembre 2007.

On peut trouver les bilans précédents sur le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sous la rubrique Eau/Politique nationale de l'eau.

Rédaction et coordination

Philippe Gentes

Secrétaire de la Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau

Direction des politiques de l'eau

Service de la gestion intégrée de l'eau

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Collaboration et coordination finale

Julie Ferland

Direction des politiques de l'eau

Service de la gestion intégrée de l'eau

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Remerciements

À tous les membres de la Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau, et plus particulièrement à celles et ceux qui ont participé à l'élaboration du bilan 2006-2007 et à la rédaction des textes, notamment : André Ouellette, ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), Julie Bordeleau, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), Jean-François Bergeron, ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Albert Daveluy, ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), Pierre Chebou, ministère des Transports du Québec (MTQ), Stéphane Caux, ministère du Tourisme (MTO) et Sylvie Poudrier, Secrétariat aux affaires autochtones (SAA).

À toutes les personnes-ressources du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui ont participé à l'élaboration du bilan 2006-2007 et à la rédaction des textes, et plus particulièrement à celles et ceux qui viennent des directions suivantes : Direction générale des politiques, Direction générale du développement durable, Direction générale de l'analyse et de l'expertise régionales, Direction générale de l'administration et des évaluations environnementales et Centre de contrôle environnemental du Québec.

SOMMAIRE

Au 31 mars 2007, soit 4 ans après la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau (PNE), 68 % des actions issues des 57 engagements de la PNE étaient en cours, 17 % n'avaient pas fait l'objet de travaux durant l'année et 15 % étaient complétées.

En ce qui concerne les ressources investies pour la réalisation de ces actions, **321 ETC** (équivalent temps complet) ont contribué, de manière directe ou indirecte, à la mise en œuvre de la PNE en 2006-2007 et les dépenses totales s'élèvent à **319 M\$**. Cette somme comprend l'aide financière accordée (subventions et contrats totalisant près de 303 M\$) ainsi que les salaires et les frais de fonctionnement.

Concernant les axes d'intervention de la PNE, les efforts en ressources financières ont été répartis de la façon suivante en 2006-2007 : la gestion par bassin versant (3,5 M\$), le développement des connaissances sur l'eau (2,1 M\$), l'instauration d'instruments économiques (0,05 M\$), le renforcement des partenariats et des relations du Québec (0,3 M\$), la gestion intégrée du Saint-Laurent (0,9 M\$), la protection de l'eau potable (79,1 M\$), la protection des écosystèmes aquatiques (2,3 M\$), l'assainissement agricole (39,9 M\$), l'assainissement industriel (0,8 M\$), l'assainissement municipal (39,6 M\$), les infrastructures municipales et les services d'eau (149,5 M\$), les activités récréotouristiques liées à l'eau (0,9 M\$) et finalement, le suivi et l'évaluation de la PNE (0,18 M\$).

C'est ainsi que, des dépenses totales du gouvernement associées à la mise en œuvre de la PNE en 2006-2007, 12 % a été consacré à l'assainissement municipal de même qu'à l'assainissement agricole, 24 % a été consacré à la protection de l'eau potable et 46 % a été consacré à la pérennité des infrastructures municipales et à la gestion des services d'eau.

Si l'on cumule les données des bilans précédents, on estime que **1 385¹ ETC** ont contribué à réaliser les engagements du gouvernement relatifs à la PNE et que près de **659¹ M\$** ont été consacrés à sa mise en œuvre depuis sa publication en novembre 2002.

Les principales réalisations issues de la quatrième année de mise en œuvre de la PNE sont les suivantes :

- La poursuite du soutien financier (2,3 M\$) et technique aux **organismes de bassin versant** (OBV) et l'analyse de 3 plans directeurs de l'eau des bassins versants des rivières Etchemin, L'Assomption et Montmorency en vue de leur approbation finale.
- La poursuite du **développement des connaissances**, notamment par la publication de 7 nouvelles fiches d'information sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, la diffusion de faits saillants sur l'état des milieux aquatiques de 3 nouveaux bassins versants sur les 33 prioritaires ainsi que des projets de cartographie hydrogéologique dans les régions de Châteauguay et du sud du Québec.

¹ Les dépenses totales et les ETC des années 2003 à 2007 ont été légèrement modifiées par rapport aux chiffres parus dans le Bilan synthèse en raison d'une correction apportée par le MRNF et dans la base de données.

- Une continuité sur le renforcement des **partenariats et des relations du Québec**, notamment par l'approbation, en novembre 2006 à l'Assemblée nationale, de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent signée le 13 décembre 2005, par la participation du Québec au Plan stratégique 2007-2012 de la Commission des Grands Lacs et au suivi du rapport final de l'Étude sur la régularisation des niveaux d'eau dans le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent, étude présentée à la Commission mixte internationale, et par la présence du Québec à différents forums internationaux (ex. : Stockholm, Brésil).
 - La mise en œuvre de l'Entente *Plan Saint-Laurent pour un développement durable 2005-2010* conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec et l'approbation, conformément à cette entente, du nouveau concept de gouvernance sur le **Saint-Laurent** *La gestion intégrée du Saint-Laurent pour le développement durable – Mécanismes de gouvernance et modalités de mise en œuvre*.
 - Des versements d'aide financière qui ont plus que doublé (de 34 M\$ en 2005-2006 à 77,4 M\$ en 2006-2007) relativement à la mise aux normes des installations municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de **l'eau potable** par le ministère des Affaires municipales et des Régions.
 - La poursuite des dépenses (1,6 M\$) consacrées à la gestion des **problèmes de santé reliés à l'eau** et plusieurs activités de prévention réalisées par le ministère de la Santé et des Services sociaux, notamment dans le contexte du Programme national de santé publique 2003-2012.
 - La suite des travaux de modernisation de la station piscicole de Baldwin et la réalisation des projets de **protection et de restauration des habitats fauniques**, dont la création de passes migratoires et de structures de comptage, le réaménagement de passes migratoires (rivière aux Pins, frayère Pélissier), le rétablissement du bar rayé, des ensemencements de civelles dans le Haut-Richelieu pour un meilleur recrutement de l'anguille, des travaux sur la reproduction artificielle du chevalier cuirré et le suivi des aménagements des plaines inondables en bordure du Saint-Laurent.
 - La protection de 8 nouveaux sites comprenant des **milieux humides**, portant ainsi à 4,8 % la superficie du territoire québécois en aires protégées.
 - Une consultation publique sur le projet de **réserve aquatique** de l'estuaire de la rivière Bonaventure (2,4 km²) en vue de l'obtention d'un statut permanent.
 - Le début des travaux sur l'élaboration et la consultation du futur règlement sur l'aménagement durable des **forêts**.
 - La poursuite des actions relatives à **l'assainissement agricole**, dont le soutien à la conformité réglementaire (82 % des entreprises conformes à la réglementation sur l'entreposage des fumiers), la démarche d'accompagnement ferme par ferme permettant aux entreprises de réaliser un plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA réalisés par 10 128 entreprises), le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) et le bilan de phosphore (100 % des bilans reçus concernant l'ensemble du milieu agricole et 97 % des entreprises possédant un PAEF).
 - La publication de l'indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ), conçu afin de faciliter les choix de pesticides présentant le moins de risques pour la santé et l'environnement. Un outil informatique, *IRPeQ Express*✓, a été élaboré par le MAPAQ en vue de faciliter le calcul des risques pour la santé et l'environnement des pesticides utilisés en agriculture.
-

- La rédaction d'attestations d'assainissement dans le secteur de l'aluminium, du zinc et du cuivre au regard de la poursuite du Programme de **réduction des rejets industriels** (PRRI) ainsi qu'un guide de référence destiné au secteur des mines de métaux et du bouletage de fer.
- Une augmentation des versements d'aide financière gouvernementale consacrés à **l'assainissement municipal**, notamment pour la réalisation de travaux d'élimination des rejets d'eaux usées directement dans l'environnement (de 17 M\$ en 2005-2006 à 33 M\$ en 2006-2007).
- Une forte augmentation des versements d'aide financière gouvernementale consacrés à la **pérennité des infrastructures municipales**, en particulier au renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout (de 35 M\$ en 2005-2006 à 148 M\$ en 2006-2007).
- Une deuxième route bleue a été inaugurée en 2006 dans la région de Manicouagan, soit la Route bleue des baleines.

TABLE DES MATIÈRES

Note au lecteur	ii
Sommaire	iv
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1: BILAN DES ACTIONS ET DES RESSOURCES INVESTIES.....	3
1.1 LA TABLE INTERMINISTÉRIELLE SUR LA PNE	3
1.2 L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS	4
1.3 LES RESSOURCES INVESTIES EN 2006-2007	5
1.3.1 Bilan annuel 2006-2007	5
1.3.2 Bilan par axe d'intervention de la Politique	5
1.4 COMPARAISON DES BILANS ANNUELS DE 2003 À 2007	6
1.4.1 Bilan total 2003 à 2007	6
1.4.2 Dépenses par axe d'intervention de la PNE (2003-2007)	7
1.4.3 Dépenses par ministère de 2003 à 2007	8
CHAPITRE 2 : LES RÉALISATIONS PAR AXE D'INTERVENTION	10
2.1 LA RÉVISION DU CADRE JURIDIQUE CONCERNANT L'EAU	10
2.1.1 La révision du cadre juridique	10
2.2 LA GESTION PAR BASSIN VERSANT	10
2.2.1 Le financement et le soutien technique	11
2.2.2 Les plans directeurs de l'eau	12
2.2.3 Les indicateurs relatifs à la gestion par bassin versant	12
2.3 LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES SUR L'EAU	13
2.3.1 Le regroupement et le développement de l'information	13
2.3.2 Les indicateurs relatifs au développement des connaissances	16
2.4 L'INSTAURATION D'INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES POUR LA GOUVERNANCE	17
2.4.1 Les redevances	17
2.4.2 L'indicateur relatifs aux redevances	18
2.5 LE RENFORCEMENT DES PARTENARIATS ET DES RELATIONS DU QUÉBEC	18
2.5.1 Le partenariat avec les Autochtones	18
2.5.2 La participation du Québec dans le système Grands Lacs-Saint-Laurent	18
2.5.3 La participation du Québec aux ententes, aux organisations et aux forums internationaux	20
2.5.4 Les indicateurs relatifs aux partenariats et aux relations du Québec	20
2.6 LA GESTION INTÉGRÉE DU SAINT-LAURENT	22
2.6.1 Le développement de la gestion intégrée du Saint-Laurent	22
2.6.2 L'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent	22
2.6.3 Les indicateurs relatifs à la gestion du Saint-Laurent	23
2.7 L'ASSURANCE D'UNE EAU POTABLE DE QUALITÉ ET SÉCURITAIRE	23
2.7.1 Le soutien à la mise aux normes des usines municipales de traitement de l'eau potable	24
2.7.2 La consolidation du réseau de santé publique	24
2.7.3 Les indicateurs relatifs à l'eau potable	26
2.8 LA PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES	27
2.8.1 La restauration et la protection des habitats fauniques	27
2.8.2 La réforme de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables	29
2.8.3 La protection des milieux humides et des espaces naturels	30
2.8.4 L'aménagement forestier	33
2.8.5 Les indicateurs relatifs à la protection des écosystèmes aquatiques	33

2.9	L'ASSAINISSEMENT AGRICOLE	35
2.9.1	<i>Le soutien à la conformité réglementaire.....</i>	36
2.9.2	<i>Le plan agroenvironnemental de fertilisation et le bilan de phosphore.....</i>	37
2.9.3	<i>La réduction de l'usage des pesticides.....</i>	38
2.9.4	<i>Les autres actions dans le domaine agricole</i>	39
2.9.5	<i>Les indicateurs relatifs à l'assainissement agricole.....</i>	40
2.10	L'ASSAINISSEMENT INDUSTRIEL	41
2.10.1	<i>La réduction des rejets industriels</i>	41
2.10.2	<i>La restauration des parcs à résidus miniers</i>	43
2.10.3	<i>Les indicateurs relatifs à l'assainissement industriel.....</i>	43
2.11	L'ASSAINISSEMENT MUNICIPAL	45
2.11.1	<i>L'assainissement municipal</i>	45
2.11.2	<i>Les indicateurs relatifs à l'assainissement municipal.....</i>	47
2.12	LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET LES SERVICES D'EAU	49
2.12.1	<i>La pérennité des infrastructures municipales</i>	49
2.12.2	<i>La gestion des services d'eau.....</i>	50
2.13	LES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES LIÉES À L'EAU	53
2.13.1	<i>La relance de la pêche récréative</i>	53
2.13.2	<i>Le sentier maritime du Saint-Laurent</i>	54
2.13.3	<i>Les croisières internationales</i>	55
2.13.4	<i>Les indicateurs relatifs aux activités récréotouristiques.....</i>	56
2.14	LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE	58
2.14.1	<i>Le suivi</i>	58
2.14.2	<i>Les indicateurs relatifs au suivi et à l'évaluation de la PNE</i>	58
CHAPITRE 3 : CONSTATS ET CONCLUSION.....		59
 ANNEXE 1: Bilan 2006-2007 ressources humaines et financières.....		63
 ANNEXE 2: Dépenses du gouvernement et ressources humaines investies depuis la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau par engagement - 2003-2007		69
 ANNEXE 3: Plan d'action de mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau.....		72

LISTES DES TABLEAUX ET FIGURES

Liste des figures

Figure 1	Comparaison des dépenses par axe d'intervention de 2003 à 2007	7
Figure 2	Comparaison des dépenses des ministères de 2003 à 2007	8
Figure 3	Ressources investies dans la gestion par bassin versant	13
Figure 4	Ressources investies dans le développement des connaissances.....	17
Figure 5	Ressources investies dans les partenariats et les relations du Québec...	21
Figure 6	Ressources investies dans la gestion du Saint-Laurent	23
Figure 7	Ressources investies dans l'eau potable	27
Figure 8	Pourcentage de la superficie de chaque province naturelle du Québec classée comme aire protégée au 31 mars 2007.....	32
Figure 9	Ressources investies dans la protection des écosystèmes aquatiques ...	35
Figure 10	Ressources investies dans l'assainissement agricole.....	41
Figure 11	Ressources investies dans l'assainissement industriel.....	44
Figure 12	Ressources investies dans l'assainissement municipal (engagements 36 et 38)	48
Figure 13	Autres ressources investies dans l'assainissement municipal (engagements 39, 40 et 42).....	48
Figure 14	Ressources investies dans le renouvellement des réseaux municipaux ..	52
Figure 15	Ressources investies dans les activités récréotouristiques.....	57

Liste des tableaux

Tableau 1	État d'avancement des actions en 2005-2006	4
Tableau 2	Ressources investies par axe d'intervention en 2006-2007.....	6
Tableau 3	Ressources humaines et financières investies par les ministères de 2003 à 2007	9
Tableau 4	Plans directeurs de l'eau transmis au MDDEP	12
Tableau 5	Indicateurs relatifs à la gestion par bassin versant.....	12
Tableau 6	Indicateurs relatifs au développement des connaissances	16
Tableau 7	Indicateur relatifs aux redevances	18
Tableau 8	Indicateurs relatifs aux partenariats et aux relations du Québec	20
Tableau 9	Indicateurs relatifs à la gestion du Saint-Laurent	23
Tableau 10	Indicateurs relatifs à la protection de l'eau potable	26
Tableau 11	Nombre et superficie de sites protégés au Québec	30
Tableau 12	Indicateurs relatifs à la protection des écosystèmes	33
Tableau 13	Indicateurs relatifs à l'assainissement agricole	40
Tableau 14	Indicateurs relatifs à l'assainissement industriel	43
Tableau 15	Indicateurs relatifs à l'assainissement municipal	47
Tableau 16	Indicateurs relatifs aux infrastructures municipales et aux services d'eau	51
Tableau 17	Indicateurs relatifs aux activités récréotouristiques	56
Tableau 18	Indicateurs relatifs au suivi et à l'évaluation de la PNE	58

LISTE DES SIGLES

AAQ	Association des aquaculteurs du Québec
CBRM	Conseil de bassin de la rivière Montmorency
BVSM	Bassin versant Saint-Maurice
CAPSA	Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne
CARA	Corporation de l'aménagement de la rivière L'Assomption
CBE	Conseil de bassin de la rivière Etchemin
CERIU	Centre d'expertise et de recherche en infrastructure urbaine
CIC	Canards Illimités Canada
CMI	Commission mixte internationale
COBAKAM	Comité de bassin versant de la rivière Kamouraska
COBARIC	Comité de bassin de la rivière Chaudière
CRSNG	Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie
ETC	Équivalent temps complet
FQCK	Fédération québécoise du canot et du kayak
GISL	Gestion intégrée du Saint-Laurent
GTI	Groupe de travail intergouvernemental
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
MAMR	Ministère des Affaires municipales et des Régions
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MRI	Ministère des Relations internationales
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTO	Ministère du Tourisme
MTQ	Ministère des Transports du Québec
NEDEM	Neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier
OBV	Organisme de bassin versant
OPMV	Objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier
PAA	Plan d'accompagnement agroenvironnemental
PAEF	Plan agroenvironnemental de fertilisation
PDE	Plan directeur de l'eau
PNE	Politique nationale de l'eau
PPRLPI	Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
PRRI	Programme de réduction des rejets industriels
REA	Règlement sur les exploitations agricoles
RIVAGE	Comité de bassin versant RIVAGE de la rivière du Moulin
ROBVQ	Regroupement des organisations de bassin versant du Québec
RNI	Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État
SAA	Secrétariat aux affaires autochtones
SIQ	Société immobilière du Québec
STRADDAQ	Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce du Québec
TICQ	Travaux d'infrastructures Canada-Québec
TIPNE	Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau
UQAT	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

INTRODUCTION

Le présent rapport dresse un portrait des réalisations à la suite de la mise en œuvre des engagements de la PNE pour la période du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007.

Le premier chapitre de ce rapport fait état de l'avancement des actions découlant des 57 engagements de la Politique nationale de l'eau (PNE). Il présente également les ressources humaines et financières investies en 2006-2007 et une comparaison de ces ressources avec celles des bilans précédents. Les dépenses par ministère, de 2003 à 2007, sont également présentées.

Le chapitre 2 met en relief les principales réalisations de cette quatrième année de mise en œuvre relativement aux 14 axes d'intervention de la PNE. Ces axes sont les suivants :

- la révision du cadre juridique concernant l'eau,
- la gestion intégrée de l'eau par bassin versant,
- le développement des connaissances sur l'eau,
- l'instauration d'instruments économiques (redevances),
- le renforcement des partenariats et des relations du Québec,
- la gestion intégrée du Saint-Laurent,
- la protection de l'eau potable,
- la protection des écosystèmes aquatiques,
- l'assainissement agricole,
- l'assainissement industriel,
- l'assainissement municipal,
- la pérennité des infrastructures municipales,
- la gestion des services d'eau, les activités récréotouristiques liées à l'eau,
- le suivi et l'évaluation de la PNE.

Le chapitre 3 présente le constat des trois bilans précédents, soit de 2003 à 2007.

Enfin, l'annexe 1 présente les données sur les ressources humaines et financières consacrées à la mise en œuvre de la PNE en 2006-2007, l'annexe 2, les dépenses totales du gouvernement ainsi que les ressources humaines associées à la mise en œuvre de la PNE de 2003 à 2007 (par engagement) et l'annexe 3, le Plan d'action de la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau.

CHAPITRE 1

BILAN DES ACTIONS ET DES RESSOURCES INVESTIES

1.1 LA TABLE INTERMINISTÉRIELLE SUR LA PNE

La Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau (TIPNE), coordonnée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, est représentée par les 12 ministères et organismes suivants :

- ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);
- ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR);
- ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);
- ministère des Relations internationales (MRI);
- ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF);
- ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- ministère de la Sécurité publique (MSP);
- ministère du Tourisme (MTO);
- ministère des Transports du Québec (MTQ);
- Secrétariat aux affaires autochtones (SAA);
- Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC);
- Société immobilière du Québec (SIQ).

Rappelons les numéros des engagements dont les ministères sont maîtres d'œuvre.

Ministère	Numéros d'engagement	Total
MDDEP	1,2, 3,4, 5,6, 7,8, 9,11 ^{*2} , 14,15, 16,18, 21,22, 23,24, 26,29, 33,34, 41,42, 52, 54,57	27
MAMR	17,36, 37,38, 39,40, 43,44, 45,46, 47,48, 49,51	14
MAPAQ	27*, 28,30, 31*, 32	5
MRNF	20,25, 35,53	4
MTO	55,56	2
MRI	12*	1
MSSS	19	1
SAA	10	1
SIQ	50*	1

² * Signifie que deux ministères sont maîtres d'œuvre de façon conjointe de l'engagement en question.

1.2 L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS

Le plan d'action, que l'on trouve à l'annexe 3, a été mis à jour à l'aide des 57 fiches de suivi sur les engagements de la Politique. Ces fiches sont acheminées annuellement au MDDEP par chaque ministère et organisme maître d'œuvre d'engagement.

En 2006-2007, le bilan a permis de constater que 68 % des actions retenues sont en cours de réalisation, que 15 % ont été complétées et que 17 % n'ont pas fait l'objet de travaux durant l'année (inactives ou reportées). Par rapport au bilan précédent, nous constatons une légère augmentation des actions en cours ou en continu et une diminution des actions inactives ou reportées.

Tableau 1 État d'avancement des actions en 2006-2007

N° engagement	Axe d'intervention	État d'avancement des actions			Total* (actions)
		Complétées	En cours ou en continu	Inactives ou reportées	
1	Cadre juridique	0	0	1	1
2 à 3	Gestion intégrée par bassin versant	2	4	0	6
4 à 8	Connaissances	2	8	0	10
9	Instruments économiques	0	1	0	1
10 à 13	Partenariats et relations du Québec	1	7	1	9
14 à 16	Gestion intégrée du Saint-Laurent	2	5	0	7
17 à 19	Protection de l'eau potable	1	3	2	6
20 à 25	Protection des écosystèmes	0	12	1	13
26	Stratégie d'assainissement	0	0	0	0
27 à 32	Assainissement agricole	4	12	0	16
33 à 35	Assainissement industriel	0	6	0	6
36 à 42	Assainissement municipal	1	11	3	15
43 à 51	Infrastructures et services d'eau	4	10	11	25
52 à 56	Activités récréotouristiques	1	4	3	8
57	Suivi et évaluation de la Politique	1	2	0	3
Total		19	86	22	126
Pourcentage		15	68	17	100

* Le total n'inclut pas les actions qui ont été abandonnées puisqu'elles ne requièrent plus de suivi.

Depuis l'élaboration du Plan d'action en 2003, certaines actions initialement désignées ne nécessitent plus de suivi, ainsi qu'il est précisé dans le Bilan 2005-2006. En 2006-2007, l'action 26.1 s'est ajoutée à cette liste. Cette action est réalisée à l'intérieur des engagements 2 et 3 sur la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et son soutien technique et financier.

1.3 LES RESSOURCES INVESTIES EN 2006-2007

1.3.1 Bilan annuel 2006-2007

Comme pour le bilan de l'année dernière, les ministères ont été appelés à évaluer les efforts en ressources humaines et financières associées à la mise en œuvre des engagements de la PNE dont ils sont responsables. Ce bilan a été établi pour l'année financière commençant le 1^{er} avril 2006 et se terminant le 31 mars 2007.

Durant cette année financière, on constate que **321 ETC** (professionnels et techniciens) ont été associés à la mise en œuvre de la PNE. De plus, une somme de 307 M\$ a été versée en subventions et en contrats. Les dépenses totales, y compris les salaires³, les frais de fonctionnement, les contrats et le versement de subventions (y compris celles du gouvernement fédéral) s'élèvent à **319 M\$**. L'annexe 1 présente un bilan détaillé des ressources humaines et financières⁴ associées à la mise en œuvre des 57 engagements de la PNE.

1.3.2 Bilan par axe d'intervention de la Politique

Afin de ventiler le bilan global, nous avons regroupé les données de 2006-2007 (ressources humaines et financières) en fonction des axes d'intervention de la PNE.

Le tableau 2 nous permet de constater que, du total de l'argent dépensé en 2006-2007 (323,5 M\$), les sommes les plus importantes ont été attribuées aux infrastructures municipales et aux services d'eau (149,5 M\$ ou 46 %), à la protection de l'eau potable (79 M\$ ou 24 %), à l'assainissement agricole et municipal (respectivement près de 40 M\$ ou 12 % chacun) en raison de programmes gouvernementaux d'aide financière pour ces infrastructures, services ou activités.

Les sommes investies dans les autres axes d'intervention, tels que la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, la gestion intégrée du Saint-Laurent, le développement des connaissances, la protection des écosystèmes aquatiques et les activités récréotouristiques liées à l'eau, varient de 1 M\$ à 4 M\$ et représentent environ 6 % des dépenses globales.

³ Comme dans les bilans précédents, le salaire moyen d'une professionnelle ou d'un professionnel a été fixé à 55 000 \$, le salaire moyen d'une technicienne ou d'un technicien, à 35 000 \$ et les dépenses de fonctionnement, à 3 000 \$ par ETC.

⁴ Les dépenses associées à la mise en œuvre de la PNE ont été effectuées dans le contexte des activités courantes des ministères et des organismes en vertu de programmes existants ou de l'application de règlements.

Tableau 2 Ressources investies, par axe d'intervention, en 2006-2007

Axe d'intervention	N° eng.	ETC (N)	Salaires et frais de fonctionnement (M\$)	Subventions, contrats (M\$)	Total* / axe (M\$)	Total axe
Cadre juridique	1	---	---	---	---	--- ⁵
Gestion intégrée par bassin versant	2 à 3	28,95	1,59	2,57	3,53	1,10 %
Connaissances	4 à 8	23,14	1,16	0,29	2,14	0,67 %
Instruments économiques	9	0,86	0,05	0,00	0,05	0,01 %
Partenariats et relations du Québec	10 à 13	4,34	0,25	0,07	0,32	0,10 %
Gestion intégrée du Saint-Laurent	14 à 16	9,03	0,47	0,45	0,90	0,28 %
Protection de l'eau potable	17 à 19	31,18	1,64	77,47	79,11	24,77 %
Protection des écosystèmes	20 à 26	15,44	0,83	1,50	2,33	0,73 %
Assainissement agricole	27 à 32	181,47	8,85	31,11	39,96	12,51 %
Assainissement industriel	33 à 35	10,38	0,59	0,20	0,79	0,24 %
Assainissement municipal	36 à 42	5,19	0,30	39,39	39,69	12,42 %
Infrastructures et services d'eau	43 à 51	3,17	0,18	149,35	149,53	46,80 %
Récréotourisme	52 à 56	4,79	0,25	0,75	0,98	0,31 %
Suivi et évaluation de la Politique	57	3,13	0,18	0,00	0,18	0,06 %
Total		321,07	16,34	302,40	319,51	100 %

* Source : Données provenant des ministères et des organismes et compilées par le MDDEP

1.4 COMPARAISON DES BILANS ANNUELS DE 2003 À 2007

1.4.1 Bilan total 2003 à 2007

En ce qui concerne les ressources humaines investies, si l'on additionne les ETC associés à la mise en œuvre de la PNE de 2003 à 2007, on évalue que **1 385 ETC** ont contribué à la réalisation des 57 engagements de la PNE. Si l'on additionne maintenant les dépenses des années 2003 à 2007 (respectivement 75,9 M\$, 120,2 M\$, 143,2 M\$ et 318,48 M\$), ce qui inclut les salaires, les frais de fonctionnement, les contrats et les subventions versées (tant provinciales que fédérales), on estime que près de **658 M\$** ont été associés à la réalisation d'activités inhérentes à la PNE depuis sa mise en œuvre. De cette somme⁶, la portion versée en contrats et en subventions s'élève à 589 M\$.

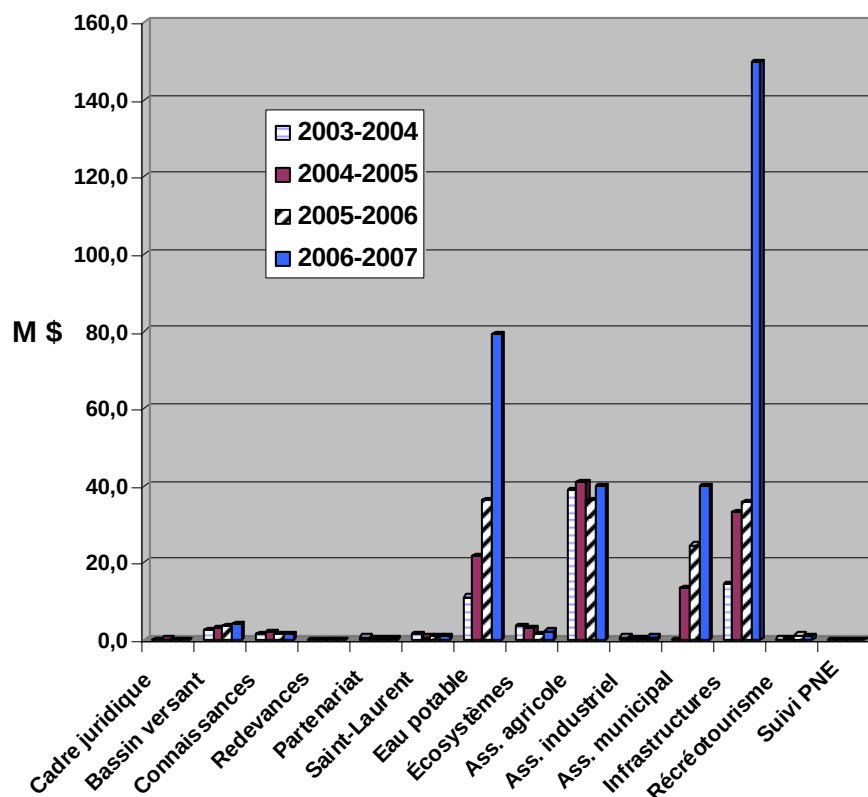
⁵ Vous référer à la section 2.2.1 pour obtenir plus d'information sur cet engagement.

⁶ Les sommes ayant servi aux calculs des salaires et des frais de fonctionnement sont des estimations, ainsi qu'il est expliqué dans les bilans précédents.

1.4.2 Dépenses par axe d'intervention de la PNE (2003-2007)

La rédaction des bilans annuels et la compilation des dépenses par axe d'intervention nous permettent de comparer les sommes investies d'année en année en correspondance avec chacun des axes de la PNE. Cela nous permet alors de savoir si les sommes investies se maintiennent, si elles diminuent ou si elles augmentent.

Figure 1 Comparaison des dépenses, par axe d'intervention, de 2003 à 2007



L'analyse de la figure 1 nous permet de faire les constats suivants :

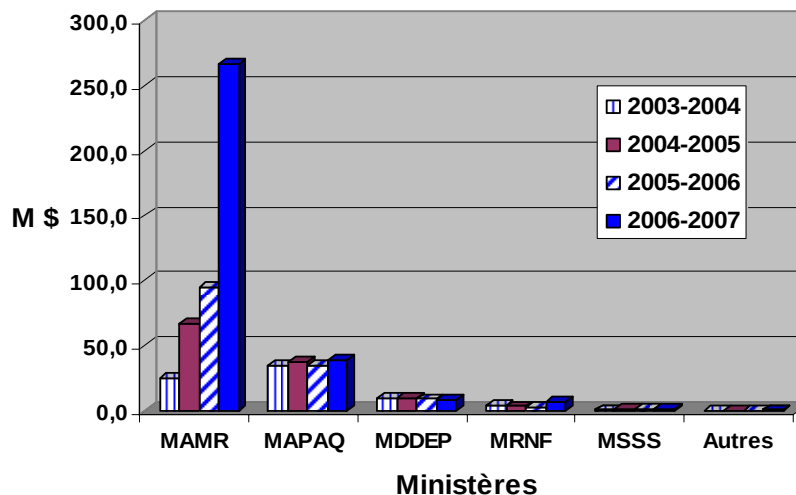
- Des sommes de plus en plus importantes ont été consacrées à la protection de l'eau potable (surtout au soutien à la mise aux normes des usines municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable : 11 M\$ à 77 M\$) et à la consolidation du réseau de santé publique.
- Les sommes investies dans l'assainissement agricole se maintiennent à près de 40 M\$.
- Des sommes de plus en plus importantes ont été investies dans l'assainissement municipal (de 13,5 M\$ en 2004-2005 à près de 40 M\$ en 2006-2007).
- L'aide financière aux municipalités pour renouveler leurs infrastructures (conduites d'aqueduc et d'égout) a fortement augmenté en 2006-2007 (149 M\$ par rapport à 35 M\$ pour l'année précédente).

1.4.3 Dépenses par ministère, de 2003 à 2007

La comparaison des dépenses gouvernementales par ministère plutôt que par axe d'intervention permet de connaître l'évolution des dépenses de chaque ministère depuis la mise en œuvre de la PNE.

Dans la figure 2, on remarque principalement la hausse substantielle des dépenses effectuées par le MAMR depuis 2003; celles-ci sont effectivement passées de 24,8 M\$ en 2003-2004 à 266,5 M\$ en 2006-2007. L'augmentation des dépenses relatives au renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout (engagement 43), à la mise aux normes des installations municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable (engagement 17), à la réalisation des actions visant à réduire les débordements des réseaux d'égout unitaires en temps de pluie (engagement 36) et les montants versés en subventions pour l'assainissement des eaux usées non traitées des petites municipalités (engagement 38) expliquent la hausse des dépenses de ce ministère.

Figure 2 Comparaison des dépenses des ministères de 2003 à 2007



Les dépenses des autres ministères sont similaires d'une année à l'autre. Depuis 2003, les dépenses annuelles moyennes du MAPAQ se situent à 36,7 M\$, celles du MDDEP, à 9,5 M\$, celles du MRNF, à 2,7 M\$, celles du MSSS, à 1,3 M\$ tandis que les dépenses annuelles moyennes des autres ministères, dont le MTQ et le MTO, se maintiennent autour de 0,2 M\$.

Le tableau 3 qui suit fournit plus de détails sur les dépenses des ministères (salaires et frais de fonctionnement, subventions ou contrats) d'année en année. Les sommes globales investies par les ministères sont également présentées dans la dernière colonne de ce tableau.

Tableau 3 Ressources humaines et financières investies par les ministères de 2003 à 2007

	Bilan 2003-2004				Bilan 2004-2005				Bilan 2005-2006				Bilan 2006-2007				Total
Ministère	ETC	Sal.+ fct	Subv. contrat	Total*	ETC	Sal.+ fct	Subv. contrat	Total*	ETC	Sal.+ fct	Subv. contrat	Total*	ETC	Sal.+ fct	Subv. contrat	Total*	2003-2007
	N	M\$	M\$	Dollars	N	M\$	M\$	Dollars	N	M\$	M\$	Dollars	N	M\$	M\$	Dollars	Dollars
MAMR	9	0,5	24,3	24 861 398	14	0,8	65,9	66 770 947	16	0,9	94,0	94 940 302	12,7	0,74	265,9	266 589 161	453 161 808
MAPAQ	160	8,3	27	35 363 611	139	7,1	30,6	37 752 100	165	8,4	26,3	34 846 272	155,7	8,02	31,1	39 130 059	147 092 042
MDDEP	153	7	3,1	10 187 578	150	6,8	3,2	10 028 762	124	5,9	3,2	9 125 682	108,7	5,29	3,4	8 648 623	37 990 645
MRNF	21	4,2	0,3	4 533 339	39	2,2	1,5	3 724 654	21	1,2	1,3	2 545 831	14,3	0,73	2,0	2 742 615	13 546 439
MSSS	3	0,2	0,5	755 000	20	1,1	0,2	1 367 583	20	1,1	0,2	1 367 580	25,6	1,32	0,3	1 635 868	5 126 031
MTQ	0,4	0,03	0	55 657	1	0	0,2	278 407	0,9	0,04	0	122 533	1,4	0,08	0,3	402 435	859 032
MTO	1	0	0,1	146 070	1	0	0,1	193 780	0,7	0,03	0	162 498	1,6	0,11	0,1	213 408	715 756
MRI	0,5	0,03	0	27 500	1	0,1	0	103 365	1	0,06	0	78 546	0,5	0,06	0,0	56 587	265 998
SAA	0,08	0,03	0	4 831	0,08	0,03	0	4 640	0,08	0,04	0	4 640	0,1	0,01	0,0	8 120	22 231

* Les sommes inscrites dans ces colonnes incluent les dépenses des ministères en subventions versées, en contrats attribués, en salaires et en frais de fonctionnement.

CHAPITRE 2

LES RÉALISATIONS PAR AXE D'INTERVENTION

Le présent chapitre expose, par axe d'intervention, les réalisations de l'année 2006-2007 relatives à la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau.

À la fin de chacune des sections sur les axes d'intervention, un tableau comprenant des indicateurs est présenté. Ces indicateurs permettent de constater l'état d'avancement de chacun des engagements faisant partie de l'axe.

Chaque tableau est suivi d'une figure faisant état des ressources financières affectées à la mise en œuvre des engagements de 2003 à 2007, soit depuis la publication de la PNE. Les figures présentent l'évolution des dépenses totales des ministères en subventions versées, en contrats attribués, en salaires et en frais de fonctionnement pour les exercices financiers de 2003-2004 à 2006-2007. Ces figures permettent de voir les tendances que suivent les dépenses consacrées par les ministères aux engagements dont ils sont maîtres d'œuvre.

Pour connaître le détail des valeurs utilisées dans l'élaboration des figures sur l'évolution des dépenses, on doit se référer à l'annexe 2 intitulée *Dépenses totales du gouvernement et ressources investies depuis la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau, par engagement (2003-2007)*.

2.1 LA RÉVISION DU CADRE JURIDIQUE CONCERNANT L'EAU

2.1.1 La révision du cadre juridique

La mise en œuvre de l'engagement 1 de la PNE, qui se lit comme suit : « Entreprendre la révision du cadre juridique concernant l'eau et développer les outils légaux nécessaires à la mise en œuvre de la Politique », est assurée par le MDDEP. Ainsi qu'il a été mentionné précédemment, les travaux associés à cette mise en œuvre sont inclus à l'intérieur de plusieurs activités réparties dans d'autres engagements.

À titre d'exemple, mentionnons les travaux de réalisation de l'inventaire et du projet de règlement sur la déclaration obligatoire des prélèvements en eau, associés à l'engagement 9, et les travaux effectués en vertu de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, associés à l'engagement 11.

2.2 LA GESTION PAR BASSIN VERSANT

En 2006-2007, les ressources humaines et financières attribuées à cet axe d'intervention, dont font partie l'engagement 2 sur la mise en place de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et l'engagement 3 sur leur soutien technique et financier, ont été de **21,10 ETC** et **3,5 M\$**. Cette somme comprend la participation de tous les ministères et organismes et les subventions accordées aux organismes de bassin versant.

2.2.1 Le financement et le soutien technique

En 2006-2007, les 33 organismes de bassin versant prioritaires ont reçu 65 000 \$ chacun, soit la même somme que l'année financière précédente. Le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ) a reçu quant à lui une subvention de 90 000 \$, soit 15 000 \$ de plus que l'année précédente.

En ce qui concerne le soutien technique, 7 nouvelles fiches d'information sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant ont été rédigées et mises en ligne sur le site Internet du MDDEP, sous la rubrique **Eau – Bassins versants** :

- *Les clés du succès d'un projet pilote en milieu rural* (avril 2006)
- *Dispositifs expérimentaux permettant d'évaluer l'effet de la mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles sur la qualité de l'eau* (juin 2006)
- *Guide pour l'élaboration d'un plan directeur de l'eau – Sommaire* (juin 2006)
- *La gestion intégrée de l'eau par bassin versant : une voie d'expression du développement durable* (octobre 2006)
- *Contrôle de la pollution diffuse d'origine agricole – Quelques réflexions basées sur la modélisation de scénarios de pratiques agricoles pour atteindre le critère du phosphore pour la prévention de l'eutrophisation dans la rivière aux Brochets* (octobre 2006)
- *L'analyse de bassin versant* (novembre 2006)
- *Efficacité des bandes riveraines – Analyse de la documentation scientifique et perspectives* (mars 2007)

De plus, le MDDEP a entrepris une tournée des organismes de bassin versant (OBV) du Québec. L'objectif de cette tournée est d'offrir un soutien technique pour l'élaboration des plans directeurs de l'eau (PDE). Une équipe spéciale, composée de spécialistes issus de différentes directions du MDDEP et du Centre d'expertise hydrique du Québec, a été affectée à cette fin par la direction des Politiques de l'eau en vue d'effectuer cette tournée auprès des OBV. Plusieurs thématiques sont alors présentées aux OBV en fonction de l'état d'avancement de leur PDE et de leurs besoins spécifiques. Cette tournée permet non seulement un contact privilégié entre l'équipe spéciale du MDDEP et les OBV, mais elle permet également de mieux cerner les problématiques des OBV, de donner à ces derniers une occasion de s'exprimer sur leurs besoins et de trouver des solutions adaptées. La tournée met également en lumière la très grande diversité régionale vécue aux quatre coins du Québec. En date du 31 mars 2007, l'équipe spéciale a réuni 20 OBV, des chargés de bassin ainsi que des directeurs régionaux du MDDEP à Québec, Trois-Rivières, Mont-Laurier, Matane et Asbestos.

Pour sa part, le Système géomatique sur la gouvernance de l'eau (SGGE) permet maintenant la recherche selon 15 grands thèmes sur l'eau et comprend 159 couches d'information affichables. De plus, des outils d'analyse spatiale ont été mis au point en réponse aux besoins exprimés par les OBV.

2.2.2 Les plans directeurs de l'eau

En 2006-07, 3 PDE ont fait l'objet d'une première analyse portant à 9 le nombre de PDE transmis au MDDEP depuis la mise en œuvre de la PNE en 2003. Quatre PDE avaient été retourné aux OBV pour être révisés afin que ceux-ci les rendent conformes au Cadre de référence pour les organismes de bassins versants prioritaires. Ces quatre PDE ont été redéposés en 2006-07. En date du 31 mars 2007, aucun PDE n'a encore été officiellement approuvé par le gouvernement; 4 PDE (Etchemin, L'Assomption, Sainte-Anne et Montmorency) devraient être approuvés au cours des prochains mois.

Tableau 4 Plans directeurs de l'eau transmis au MDDEP

Année du dépôt	PDE transmis (rivière)	Version P : Préliminaire F : finale	Organisme de bassin (acronyme)
2003-2004	➤ Chaudière	P	COBARIC II
	➤ Etchemin	P	CBE
	➤ Fouquette	P	-
	➤ Saint-Maurice	P	BVSM
2004-2005	➤ Aucun	-	
2005-2006	➤ L'Assomption	P	CARA
	➤ Sainte-Anne	P	CAPSA
2006-2007	➤ Montmorency	F	CBRM
	➤ Kamouraska	P	COBAKAM
	➤ Du Moulin	P	RIVAGE
	➤ L'Assomption	F	CARA
	➤ Etchemin	F	CBE
	➤ Sainte-Anne	F	CAPSA
	➤ Saint-Maurice	F	BVSM

2.2.3 Les indicateurs relatifs à la gestion par bassin versant

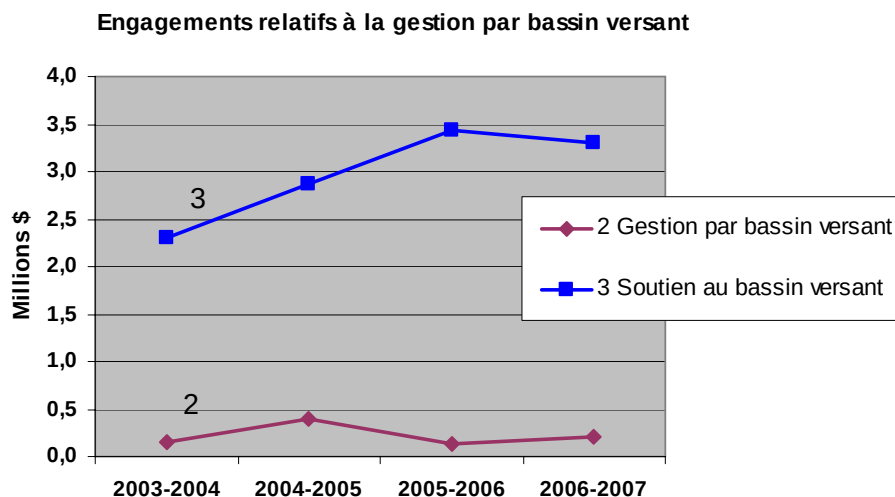
À la lecture du tableau 5, on peut constater que la gestion par bassin versant est bien implantée dans les 33 bassins versants prioritaires désignés dans la PNE et que les résultats commencent à se concrétiser, notamment sur la production des plans directeurs de l'eau.

Tableau 5 Indicateurs relatifs à la gestion par bassin versant

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
2	• Nombre d'organismes de bassin versant où la gestion par bassin versant a été implantée sur les 33 bassins prioritaires	33 / 33
	• Nombre de plans directeurs de l'eau transmis au MDDEP par les organismes de bassin versant depuis la mise en œuvre de la PNE (2003) et qui sont en processus d'approbation sur les 33 bassins prioritaires	9 / 33
	• Nombre de plans directeurs de l'eau approuvés par le MDDEP sur les 33 bassins prioritaires	-

3	- Nombre d'organismes de bassin versant soutenus financièrement par le gouvernement sur les 33 bassins prioritaires - Nombre de documents de sensibilisation et d'éducation diffusés par le MDDEP et en ligne (cumulatif)	33 / 33 15
---	--	---------------------------------

Figure 3 Ressources investies dans la gestion par bassin versant



On constate, à la figure 3, que le soutien des ministères en ressources financières (engagement 3) s'est accru au cours des années 2003 à 2006 et qu'il se maintient en 2006-2007.

2.3 LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES SUR L'EAU

En 2006-2007, les ressources humaines et financières attribuées à cet axe d'intervention, dont font partie l'engagement 5 sur l'inventaire des aquifères, l'engagement 6 sur les connaissances des principaux bassins versants, l'engagement 7 sur l'appui aux associations de lacs et l'engagement 8 sur les programmes de sensibilisation et d'éducation, ont été de **31,3 ETC** et **2,1 M\$**.

2.3.1 Le regroupement et le développement de l'information

L'eau souterraine

En ce qui concerne l'engagement 5 sur l'inventaire des grands aquifères du Québec, chaque année depuis 2003, le MDDEP amorce des travaux de connaissances sur les eaux souterraines et y collabore. Actuellement, le MDDEP collabore activement au Programme d'approvisionnement en eau Canada-Québec (PAECQ), dont le volet 3 subventionne les projets de caractérisation d'aquifère en milieu agricole afin d'augmenter les connaissances sur les eaux souterraines et d'assurer un approvisionnement en eau aux

agriculteurs. Ainsi, 8 projets de cartographie hydrogéologique, à petite et moyenne échelle, couvrant une superficie totale de 5 200 km² sont en cours de réalisation et seront complétés en mars 2008.

Pour le moment, l'indicateur de suivi sur la mise en œuvre de l'engagement 5 est le pourcentage des basses terres du Saint-Laurent couvert par un programme de cartographie. Le pourcentage couvert n'a pas changé depuis la fin du projet Châteauguay et demeure à 19 % à la fin de l'année 2006-2007. Toutefois, on prévoit qu'il sera de l'ordre de 25 % en mars 2008 en raison des projets en cours.

Le réseau-rivières

Depuis juin 2004, le MDDEP exploite 125 stations de mesure du réseau-rivières dans l'ensemble des 33 bassins prioritaires. Il assure aussi un suivi de 17 stations de mesure du réseau agricole dans ces bassins. Le MDDEP documente également la qualité de l'eau dans une vingtaine d'autres bassins du Québec.

Sur le plan de la diffusion, les produits sont accessibles sur le site du MDDEP aux onglets *Eau/Bassins versants/Fleuve, rivières et lacs*. Le MDDEP prépare aussi des fiches d'information sur l'état des milieux aquatiques des 33 bassins prioritaires. Au 31 mars 2007, 13 des 33 fiches d'information intitulées *Faits saillants (fact sheets)* prévus ont été publiés. Ces documents présentent un état de situation de la qualité de l'eau des bassins relativement aux pressions humaines et aux interventions d'assainissement.

Le réseau lacs de villégiature

Le programme d'acquisition de connaissances sur la qualité de l'eau des lacs de villégiature comprend deux réseaux de surveillance, soit le Réseau lacs sentinelles et le Réseau de surveillance volontaire (RSV-lacs).

Le Réseau lacs sentinelles, géré par le MDDEP, a terminé à l'été 2006 la première année du deuxième cycle de 5 ans. Dans ce cycle, 50 lacs représentatifs de l'ensemble des lacs de villégiature québécois sont visités chaque année, à raison de 10 lacs par année pendant une période de 5 ans, et seront visités à nouveau dans le même ordre à la fin de la période de 5 ans. L'objectif du réseau est de qualifier l'état de ces lacs et de suivre leur évolution dans le temps.

Géré à titre de projet-pilote pendant deux ans (2002-2003), le Réseau de surveillance volontaire (RSV-lacs) a véritablement pris son envol en 2004. En partenariat avec les associations de propriétaires riverains, il permet de suivre la qualité de l'eau de plusieurs plans d'eau. Une fiche diagnostic personnalisée est transmise à tous les participants. Les données de la campagne 2006 ont été communiquées aux associations et un bilan global est en cours de réalisation.

Quant au soutien technique, la réalisation d'une série de documents qui informeront les riverains sur le fonctionnement des lacs, les méthodes de diagnostic environnemental, les critères de qualité de l'eau, les problématiques actuelles et les pratiques à préconiser pour prévenir la détérioration des plans d'eau, se poursuit.

Le plan d'intervention sur les algues bleu-vert

En raison du nombre élevé de plans d'eau qui ont été touchés par une fleur d'eau d'algues bleu-vert au cours de l'été 2006, le MDDEP a formé, à l'automne 2006, un comité interministériel regroupant le MSSS, le MAPAQ, le MRNF, le MAMR, Services Québec et le MSP afin de mettre en place un plan d'action gouvernemental. Ce plan vise l'amélioration du plan d'intervention sur les algues bleu-vert mis en place en 2004-2005, l'élaboration d'une stratégie de communication ainsi que la mise en place de moyens de prévention des algues bleu-vert et des autres problèmes d'eutrophisation. Dans le plan d'intervention, le MDDEP répond aux signalements de fleurs d'eau de cyanobactéries par les citoyens, procède aux prélèvements et à l'analyse des échantillons. Cela sollicite des efforts importants, particulièrement de la part du Centre de contrôle environnemental (CCEQ) et du laboratoire du CEAEQ, qui est le seul organisme accrédité au Québec pour procéder à ce type d'analyses.

Par ailleurs, plusieurs biens livrables étaient en cours d'élaboration : campagne de sensibilisation, guides, brochures et documents d'information à l'intention des municipalités et de la population en général. Une deuxième édition du *Guide d'identification des fleurs d'eau de cyanobactéries* a été finalisée (et publiée en mai 2007). Ce guide vise à sensibiliser les citoyens, mais surtout à faciliter la distinction entre les fleurs d'eau et les autres phénomènes avec lesquels elles sont confondues (algues filamenteuses, lentilles d'eau, dépôts de pollen, etc.). De plus, un DVD intitulé *Les fleurs d'eau de cyanobactéries : les identifier, les signaler et les prévenir* a été produit conjointement par le MDDEP et le MSSS, au printemps 2007, à l'intention des associations de riverains et des relayeurs d'information, en complément au Guide.

Le cadre écologique de référence

En ce qui concerne l'élaboration du cadre écologique sur les bassins versants du Québec en 2006-2007, les ressources du MDDEP ont été affectées à la finalisation des cartographies des provinces naturelles situées au nord du 52^e parallèle, et ce, afin de finaliser le réseau des aires protégées en 2008. On peut consulter le Bilan 2005-2006 pour connaître le nom des rivières dont les différents niveaux de cartographie (ensembles physiographiques, districts écologiques, ensembles topographiques) sont terminés.

Les programmes de sensibilisation et d'éducation

En 2006-2007, plusieurs documents de sensibilisation et d'éducation ont été produits à l'intention des différents acteurs de l'eau. On peut mentionner, entre autres :

- la mise à jour, en continu sur le site Internet du MDDEP, des sections « Gestion intégrée de l'eau » et « Eau potable »;
 - la publication du bilan de mise en œuvre du Règlement sur la qualité de l'eau potable;
 - la production en continu d'articles concernant la gestion de l'eau et destinés à divers magazines et revues;
 - la mise à jour en continu de la section concernant le suivi du Saint-Laurent sur le site Internet du MDDEP, la mise à jour du site Internet du Plan Saint-Laurent, lequel a été conçu en partenariat Québec-Canada et la création d'un lien vers ce site à partir du site Internet du MDDEP.
-

Au cours de l'année 2006-2007, il y a eu également poursuite de la participation du MDDEP à divers types de rencontres, en vue de fournir et d'échanger de l'information sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et sur tous les thèmes reliés à l'eau. Lors de l'été 2006, une campagne d'échantillonnage intitulée *Le plomb dans l'eau potable* a également eu lieu, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

2.3.2 Les indicateurs relatifs au développement des connaissances

Tableau 6 Indicateurs relatifs au développement des connaissances

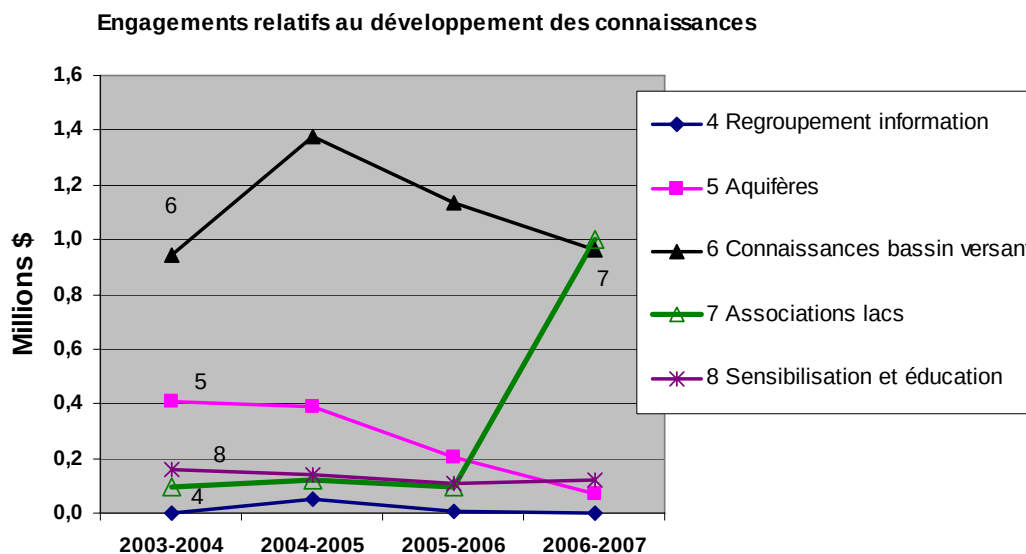
Eng. n°	Indicateurs	Valeur
5	- Nombre de bassins versants prioritaires où l'inventaire des aquifères est réalisé (bassin versant de la rivière Châteauguay) sur les 33 visées - Superficie du territoire habité couvert par les inventaires	1 / 33 19 %
6	- Nombre de bassins versants au sujet desquels des trousseaux de données de la qualité de l'eau et d'information sur les pressions humaines sont accessibles dans l'extranet destiné aux OBV sur les 33 visées - Nombre de bassins versants prioritaires au sujet desquels des fiches d'information intitulées <i>Faits saillants</i> sur la qualité des milieux aquatiques ont été produits sur les 33 visées - Nombre de cartes écologiques produites relativement aux districts écologiques (1:100 000) sur les 33 visées - Nombre de cartes écologiques produites relativement aux ensembles topographiques (niveau 5 du cadre écologique de référence) sur les 33 visées	33 / 33 13 / 33 33 / 33 12 / 33
7	- Nombre de lacs couverts par le Réseau lacs sentinelles - Nombre de lacs participant au Réseau de surveillance volontaire (cumulatif depuis 2002) - Nombre de documents de référence, de soutien ou d'avis aux riverains	53 / 50 ⁷ 156 2 (103 documents)
8	- Réalisation et diffusion de documents de sensibilisation et d'éducation à l'intention des acteurs de l'eau - Réalisation d'outils de communication sur la promotion de la GIEBV en collaboration avec le ROBVQ	80 % 90 %

On remarque, dans la figure 4, une augmentation des dépenses affectées à l'engagement 7. Cette augmentation est due à la mise en œuvre du plan d'intervention sur les algues bleu-vert, à une plus grande présence du MDDEP sur le terrain, à un nombre plus important d'analyses de laboratoire effectuées au cours de cette période

⁷ L'objectif initial du Réseau lacs sentinelles était de 50 lacs. Toutefois, 3 lacs additionnels ont été visités par le MDDEP au cours de la période visée par le présent Bilan.

ainsi qu'à la formation des partenaires internes et externes et à l'élaboration de certains documents de connaissance en soutien à la population et aux municipalités. Par rapport à l'année précédente, le nombre d'ETC est passé de 1,8 à 15,8 en 2006-2007 tandis que les subventions sont passées de 7 k\$ à 233 k\$ en 2006-2007, portant le total des dépenses à 1 M\$ pour cette année.

Figure 4 Ressources investies dans le développement des connaissances



2.4 L'INSTAURATION D'INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES POUR LA GOUVERNANCE

2.4.1 Les redevances

En 2006-2007, les efforts en ressources humaines et financières consacrés à l'engagement 9, qui consiste à élaborer et à mettre en place un régime de redevances, ont été de **0,86 ETC** et **0,05 M\$**.

Une proposition concernant la réalisation d'un inventaire de tous les premiers préleveurs, soit ceux qui prélèvent directement la ressource en eau, a été rédigée en mars 2007. Cet inventaire est une étape essentielle à la mise en place d'un système de redevances en plus de répondre aux exigences de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. À cette fin, des travaux relatifs à l'élaboration d'un projet de règlement sur la déclaration obligatoire des prélèvements en eau ont débuté afin d'obliger tous les premiers préleveurs à transmettre au MDDEP toute l'information concernant leurs prélèvements en eau.

2.4.2 L'indicateur relatif aux redevances

Tableau 7 Indicateur relatif aux redevances

Eng. n ^o	Indicateur	Valeur
9	• Réalisation d'un régime de redevances	20 %

L'augmentation des ressources investies dans l'élaboration d'un système de redevances est principalement due à l'amorce des travaux sur la réalisation de l'inventaire et du projet de règlement sur la déclaration obligatoire des prélèvements en eau.

2.5 LE RENFORCEMENT DES PARTENARIATS ET DES RELATIONS DU QUÉBEC

Cet axe d'intervention comprend l'engagement 10 sur la participation des Autochtones à la gestion de l'eau, l'engagement 11 sur la participation du Québec au sein des organisations internationales de gestion du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent et l'engagement 12 sur la participation du Québec dans les ententes, les organisations et les forums internationaux. En 2006-2007, les efforts en ressources humaines et financières consacrés au renforcement des partenariats et des relations du Québec ont été de **4,3 ETC** et **0,3 M\$**.

2.5.1 Le partenariat avec les Autochtones

Le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) a travaillé à consolider des liens avec les nombreux experts qui interviennent dans les dossiers concernant le milieu autochtone et la gestion de l'eau. Ce travail est devenu nécessaire afin de s'assurer de bien aiguiller les nombreux acteurs sur le terrain, ce qui facilitera les liens éventuels que pourrait mettre de l'avant le SAA pour une meilleure coopération entre les parties. Aussi, diverses rencontres avec le milieu autochtone ont permis de mieux comprendre les problématiques vécues sur plusieurs plans et le gouvernement du Québec porte une attention particulière à celles-ci. Des rencontres d'échanges sont organisées au besoin et l'implication du milieu autochtone est sollicitée.

Concernant l'accès à l'eau potable et sa gestion, l'Institut du développement durable des Premières nations et des partenaires fédéraux sont à établir des attributions sur l'eau. Le SAA participe aux travaux.

Concernant les organismes de bassin versant sur les 33 visées, les démarches de consultation auprès des communautés autochtones sont devenues incontournables. En tant que membre du Comité sur le Saint-Laurent, le SAA assure une veille quant à la place privilégiée que devraient avoir les Autochtones dans ce dossier. Actuellement, plusieurs communautés autochtones siègent à l'un des comités de gestion intégrée des bassins versants.

2.5.2 La participation du Québec dans le système Grands Lacs–Saint-Laurent

Concernant cette quatrième année de mise en œuvre de la Politique, les ressources ont été affectées en priorité aux dossiers permettant d'assurer la continuité du respect des

engagements officiels du gouvernement du Québec auprès de l'Ontario et des huit États américains des Grands Lacs ainsi qu'aux dossiers relatifs à la révision de l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs et à la révision des critères de régularisation du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent.

L'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, signée le 13 décembre 2005 par les gouverneurs des États limitrophes des Grands Lacs ainsi que par les premiers ministres du Québec et de l'Ontario, a été approuvée par l'Assemblée nationale en novembre 2006. Cette entente vise à agir conjointement afin de renforcer la protection des eaux du bassin dans une perspective de développement durable. Cette entente sans précédent constitue un exemple concret de développement durable à l'échelle d'un très grand bassin abritant à la fois des écosystèmes uniques et le cœur de l'activité économique de cette partie du continent. Elle contribuera à préserver, à court et à long terme, la quantité et la qualité des eaux de ce milieu naturel d'une richesse incomparable.

Le Québec a siégé au Conseil régional des ressources en eau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, mis sur pied en vertu de l'Entente. Il a participé à un comité mis sur pied afin de déterminer les objectifs régionaux de conservation et d'utilisation efficace de l'eau ainsi que le prévoit l'Entente; les objectifs préliminaires ont fait l'objet d'une consultation publique à partir du 15 mars 2007 sur le site Internet du MDDEP.

Le gouvernement du Québec a terminé l'élaboration du plan de mise en œuvre de l'Entente au Québec et le MDDEP a mis sur pied un comité ministériel chargé d'analyser les modifications législatives nécessaires à cette mise en œuvre.

Au cours de l'année, le Québec a pris part aux activités de la Commission des Grands Lacs (CGL), dont il est membre associé. Il a participé aux deux réunions annuelles et a siégé au conseil d'administration de la Commission. Le Québec a participé de façon active à la rédaction du Plan stratégique 2007-2012 de la CGL, notamment en faisant inscrire le développement durable dans la mission de l'organisme ainsi qu'en incluant la navigation durable dans les préoccupations de ce dernier. Il a participé à la rédaction d'un document sur l'énergie renouvelable dans les Grands Lacs et le Saint-Laurent et a présenté le point de vue du Québec en matière de foresterie durable. Il a de plus participé aux activités de la Commission sur la Great Lakes Water Use Database ainsi qu'au Great Lakes Day à Washington. Enfin, deux stagiaires du Programme de stages au sein d'organisations internationales gouvernementales du ministère des Relations internationales ont travaillé pendant six mois à la Commission.

Le Québec est présent depuis plus de 20 ans au Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent, un conseil de la Commission mixte internationale (CMI) chargée d'appliquer les plans de régularisation des débits et des niveaux d'eau du système lac Ontario–fleuve Saint-Laurent. La CMI a publié, le 31 mai 2006, le rapport du Groupe d'étude sur la régularisation des niveaux d'eau dans le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent, une étude quinquennale visant à intégrer notamment les préoccupations environnementales dans la perspective d'un nouveau plan de régularisation. Sous la coordination du MDDEP, le comité interministériel de suivi et de recommandation créé en 2006 a poursuivi l'analyse des résultats de cette étude et a élaboré la demande de consultation officielle du Québec soumise à Affaires étrangères et Commerce

international Canada, ministère responsable du dossier de la CMI et responsable du développement de la position fédérale concernant les orientations qui seront proposées par la CMI.

Le Québec a également participé aux travaux mis sur pied par le Comité exécutif binational sur la revue de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, un accord entre les gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis. Le Québec est membre du comité de révision de cet accord, a fait partie des neuf comités mis sur pied afin de réviser différentes parties de l'Accord et a participé à la rédaction d'un document synthèse préliminaire sur la révision de l'Accord.

2.5.3 La participation du Québec aux ententes, aux organisations et aux forums internationaux

En 2006-2007, les ressources consacrées à la réalisation de l'engagement 12 ont visé à renforcer l'expertise du Québec et la participation citoyenne au sujet des débats et des enjeux internationaux concernant l'eau. Les actions suivantes ont notamment été menées :

- participation à la *Semaine mondiale de l'eau de Stockholm*, organisée par le Stockholm International Water Institute, du 20 au 26 août 2006;
- présentation de la Politique nationale de l'eau lors d'une conférence organisée en novembre 2006 par le Réseau UNIAGUAS au Brésil;
- participation à la conférence internationale *Freshwater for the Future*, qui s'est tenue du 8 au 10 mai 2006 à Gatineau;
- participation au colloque *L'eau, source de conflits*, organisé par la Faculté de droit de l'Université de Montréal, le 30 mars 2007;
- poursuite, en 2006-2007, de l'implication du Québec dans les activités du Réseau international des organismes de bassin (RIOB).

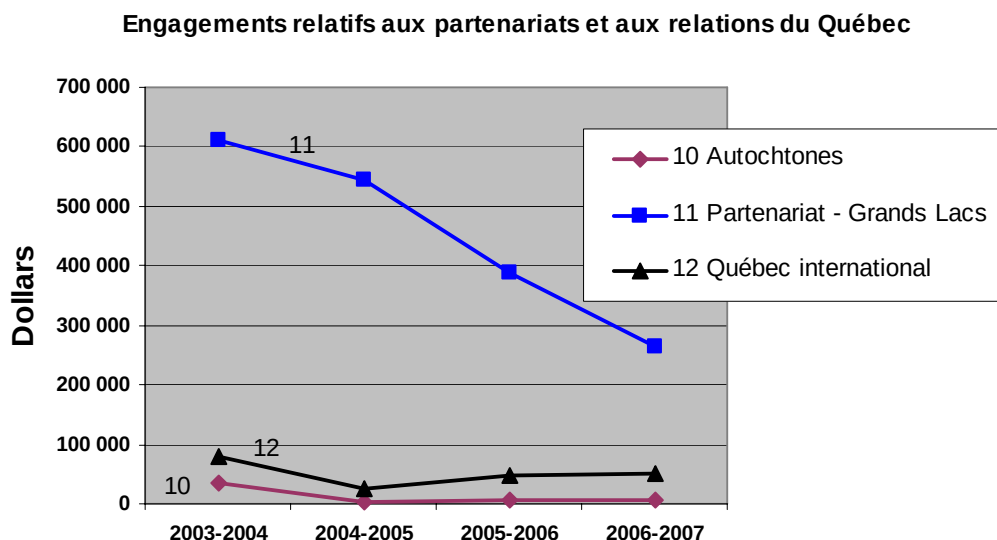
2.5.4 Les indicateurs relatifs aux partenariats et aux relations du Québec

Tableau 8 Indicateurs relatifs aux partenariats et aux relations du Québec

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
10	• Nombre de communautés autochtones (ou de leur représentation) participant activement aux engagements de la Politique nationale de l'eau à l'intérieur de leur communauté locale, à l'échelle régionale ou provinciale	3
11	<u>Entente relative à l'Annexe à la Charte des Grands Lacs</u> • Participation du Québec aux négociations de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent • Signature de l'Entente • Participation du Québec au Conseil régional • Adoption de l'Entente par L'Assemblée nationale • Mise en œuvre de l'Entente	Oui Oui Oui Oui 10 %

11	<u>Commission des Grands Lacs</u>	Oui
	- Participation du Québec aux réunions de la Commission des Grands Lacs - Participation du Québec au Comité directeur - Nombre d'activités et de travaux jugés opportuns et prioritaires auxquels le Québec participe par année	Oui
		10
	<u>Travaux de la Commission mixte internationale (CMI) et du Comité exécutif binational (CEB)</u>	
	- Nombre de conseils auxquels siège le Québec - Nombre de groupes de travail jugés opportuns et prioritaires et auxquels le Québec participe par année (CMI, CEB) - Nombre de rapports officiellement commentés par le Québec	3
		12
		-
	<u>Étude canado-américaine</u>	
	Intérêts, préoccupations et expertise du Québec présents dans les rapports d'étude sur l'étude canado-américaine sur la Voie maritime	Non
12	Nombre de forums pertinents, par an, où le Québec était présent	3

Figure 5 Ressources investies dans les partenariats et les relations du Québec



Dans la figure 5, la poursuite de la diminution des ressources investies dans la réalisation de l'engagement 11 sur l'intensification de la participation du Québec au sein des organisations internationales de gestion du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent est due à la signature de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent en décembre 2005. Cette signature a entraîné par le fait même une diminution des frais de salaires, de déplacements et de subventions pour les exercices financiers 2005-2006 et 2006-2007.

2.6 LA GESTION INTÉGRÉE DU SAINT-LAURENT

En 2006-2007, les dépenses en ressources humaines et financières consacrées aux engagements 15 et 16 sur la gestion du Saint-Laurent ont été de **9 ETC** et **0,9 M\$**.

2.6.1 Le développement de la gestion intégrée du Saint-Laurent

Au cours de 2006-2007, le Groupe de travail intergouvernemental sur la gestion intégrée du Saint-Laurent (GTI-GISL) a poursuivi ses travaux, lesquels ont porté sur la finalisation de l'élaboration du concept de gouvernance afin d'assurer une gestion intégrée du Saint-Laurent. Le concept proposé et ses outils de mise en œuvre ont été présentés dans un document intitulé *La gestion intégrée du Saint-Laurent pour le développement durable – Mécanismes de gouvernance et modalités de mise en œuvre*, qui a été approuvé par le comité de gestion de l'Entente (CGE) et le comité exécutif (CE) en juin 2006. Cette approbation a marqué la fin officielle du GTI-GISL.

Par la suite, le CGE a convenu de la mise en place du Comité Saint-Laurent provisoire (CSLp) en octobre 2006. Celui-ci a tenu une première rencontre le 16 mars 2007. Le CSLp constitue le noyau précurseur du Comité Saint-Laurent et son mandat est de proposer des mécanismes de gouvernance, de préciser la délimitation du territoire pour les futures Tables de concertation du Saint-Laurent et les priorités de mise en place ainsi que de soutenir l'élaboration d'une vision et des grands objectifs concernant le Saint-Laurent.

2.6.2 L'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent

Depuis 1989, le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral collaborent à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan d'action Saint-Laurent. Les deux ordres de gouvernement se sont entendus sur le contenu d'une nouvelle entente sur le Saint-Laurent à l'automne 2005 pour la période 2005-2010. Le 1^{er} juin 2006, les gouvernements du Canada et du Québec annonçaient officiellement la mise en œuvre de cette nouvelle entente, le *Plan Saint-Laurent pour un développement durable 2005-2010*.

L'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2005-2010 vise à contribuer à un développement durable favorisant l'intégrité écologique, le respect de l'environnement dans les activités économiques et l'engagement des collectivités de même qu'une gouvernance concertée et intégrée du Saint-Laurent. Par cette entente, les gouvernements innovent en élaborant une approche de gestion intégrée du Saint-Laurent qui favorisera le renforcement de la concertation entre les partenaires gouvernementaux, les décideurs, les usagers et les collectivités. Outre ce nouveau mode de gouvernance, l'Entente permettra, par l'entremise de comités de concertation, la réalisation de projets concrets à l'intérieur de six domaines d'intervention, soit l'accessibilité aux rives, l'agriculture, l'implication communautaire et la sensibilisation, l'intégrité écologique, la navigation et le suivi de l'état du Saint-Laurent.

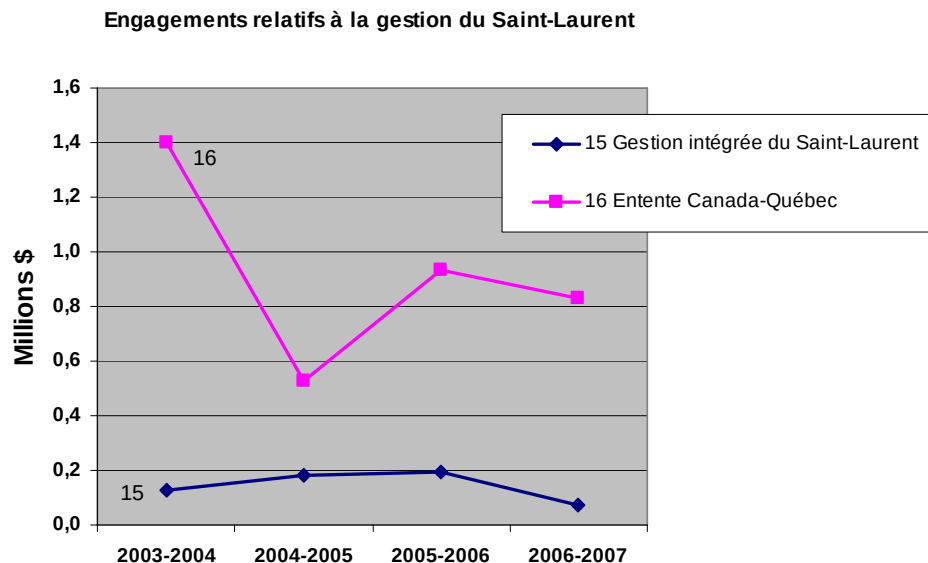
Afin d'atteindre les objectifs ciblés à l'intérieur de l'Entente, les gouvernements du Canada et du Québec se sont engagés à investir respectivement 80,8 M\$ et 33,4 M\$ sur 5 ans, soit un budget global de 114,2 M\$. Cette entente inclut également un accord de contribution en vertu duquel le gouvernement du Canada s'engage à verser des contributions au Québec de l'ordre de 450 k\$ annuellement.

2.6.3 Les indicateurs relatifs à la gestion du Saint-Laurent

Tableau 9 Indicateurs relatifs à la gestion du Saint-Laurent

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
15	• Réalisation du cadre d'orientation sur la gestion intégrée du Saint-Laurent	100 %
	• Mise en place du Comité Saint-Laurent	10 %
	• Nombre de comités de zone créés ou mis en place sur le total des comités prévus selon le découpage du territoire (à venir)	0
16	• Signature de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent	Réalisée

Figure 6 Ressources investies dans la gestion du Saint-Laurent



2.7 L'ASSURANCE D'UNE EAU POTABLE DE QUALITÉ ET SÉCURITAIRE

En 2006-2007, les efforts en ressources humaines et financières consacrés à cet axe d'intervention, qui comprend l'engagement 17 sur le soutien financier à la mise aux normes des installations municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable, l'engagement 18 sur la stratégie de protection des sources de captage d'eau et l'engagement 19 sur l'amélioration de la capacité d'intervention du réseau de la santé publique relativement aux dépassements de normes de qualité d'eau ou de maladies d'origine hydrique, ont été de **31,1 ETC** et **79,1 M\$**.

2.7.1 Le soutien à la mise aux normes des usines municipales de traitement de l'eau potable

Aux fins de l'application du Règlement sur la qualité de l'eau potable auquel est associé l'engagement 17, lequel vise à assurer un soutien financier gouvernemental à la mise aux normes des installations municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable, le MAMR a prévu des investissements publics qui se feront à l'intérieur des programmes d'aide financière et de transfert actuels des gouvernements du Québec et du Canada.

Au 31 mars 2007, le MAMR avait proposé à 268 municipalités une aide financière de 460 M\$ relativement à des travaux totalisant 871 M\$. En effet, 461 municipalités ont fait une demande d'aide financière à cette fin, mais 193 n'ont pas encore fait l'objet d'une proposition de subvention en raison de travaux ou d'un montage financier à définir.

Au cours de l'exercice financier 2006-2007, des versements d'aide financière gouvernementale totalisant près de 77,2 M\$ ont été effectués par le MAMR relativement à la mise aux normes d'installations municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable. Une part de près de 49,4 M\$ provient du gouvernement du Québec et une autre, de près de 27,8 M\$, du gouvernement du Canada. Par rapport à l'exercice financier précédent, le transfert de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec explique en grande partie l'augmentation des investissements des gouvernements dans ce type de travaux.

Par ailleurs, au 31 mars 2007, le comité d'évaluation des technologies de traitement de l'eau potable, formé d'experts du MAMR, du MDDEP et d'organismes non gouvernementaux, avait diffusé 29 fiches techniques sur 20 technologies de traitement de l'eau potable.

2.7.2 La consolidation du réseau de santé publique

L'objectif premier des interventions en santé publique à l'égard de l'engagement 19 de la Politique nationale de l'eau ou de l'application du Règlement sur la qualité de l'eau potable est de prévenir les risques de problèmes de santé liés à la contamination de l'eau, qu'il s'agisse de maladies d'origine hydrique causées par des agents infectieux ou d'intoxications attribuables à des agents chimiques.

Comme dans le bilan annuel précédent sur la PNE, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a accordé des fonds significatifs à son réseau (directions de santé publique des Agences de la santé et des services sociaux en région) ainsi qu'à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Rappelons que la prévention des maladies d'origine hydrique est une cible prioritaire du Programme national de santé publique 2003-2012 du MSSS.

Voici un aperçu des travaux de l'INSPQ en matière de qualité de l'eau potable en rapport avec la santé humaine réalisés en 2006-2007 :

- Révision des normes et des critères sur la qualité de l'eau potable (budget de 92 000 \$ sur 2 ans, soit 2005-2006 et 2006-2007);
 - Fiches synthèse sur l'eau potable et la santé humaine;
-

- Étude sur la prévalence de la diarrhée dans les municipalités exposées aux épandages de lisier de porc (subvention à l'INSPQ de 80 000 \$; étude terminée en février 2007);
- Épidémiologie de la gastroentérite infantile potentiellement d'origine animale dans une région (Chaudière-Appalaches) où la production porcine est intensive (subvention à l'INSPQ de 141 583 \$);
- Étude de l'observance des avis de faire bouillir l'eau par les populations concernées et des mesures à prendre pour l'améliorer (subvention à l'INSPQ de 45 425 \$).

Le Comité permanent de la Table nationale de concertation en santé environnementale sur la problématique de l'eau, une table regroupant les représentants du MSSS, de l'INSPQ et des directions de santé publique (DSP), a le mandat d'orienter les interventions de santé publique et de mobiliser les différents acteurs afin de favoriser une action efficace dans le domaine de la qualité de l'eau potable et récréative. Ses principales activités en 2006-2007 se résument ainsi :

- Rapport intitulé *Interventions des directions régionales de santé publique relativement aux réseaux d'eau potable hors-norme en THM en 2004 — Constats et recommandations* (mai 2006);
- Rédaction de fiches d'aide à la gestion d'éclosions de maladies d'origine hydrique;
- Participation des acteurs des DSP au processus de révision du Règlement sur la qualité de l'eau potable;
- Dossier du plomb dans l'eau potable des municipalités : soutien aux municipalités et aux DSP régionales concernant les recommandations aux citoyens (repérage des conduites en plomb, échantillonnage et interprétation);
- Dossier des algues bleu-vert : soutien et harmonisation des interventions des différentes DSP régionales;
- Élaboration d'outils de communication avec le public (affiches, dépliants, etc.) et mise à jour des outils existants concernant le plomb, l'eau de baignade, les puits privés, la dermatite du baigneur, etc.

Par ailleurs, certaines DSP régionales ont procédé à l'examen, d'un point de vue de santé publique, de plans directeurs de l'eau réalisés par les comités de bassins versants :

- DSP de la Capitale nationale : bassin de la rivière Montmorency, bassin de la rivière Sainte-Anne (Portneuf), bassin de la rivière Saint-Charles;
- DSP de Lanaudière : bassin de la rivière L'Assomption;
- DSP de Chaudière-Appalaches : bassin de la rivière Etchemin.

En conclusion, on peut affirmer que le dossier de l'eau potable constitue une priorité pour le MSSS et son réseau de santé publique, aussi bien dans le contexte de la mise en œuvre du Programme national de santé publique 2003-2012 que dans celui de la Politique nationale de l'eau.

2.7.3 Les indicateurs relatifs à la protection de l'eau potable

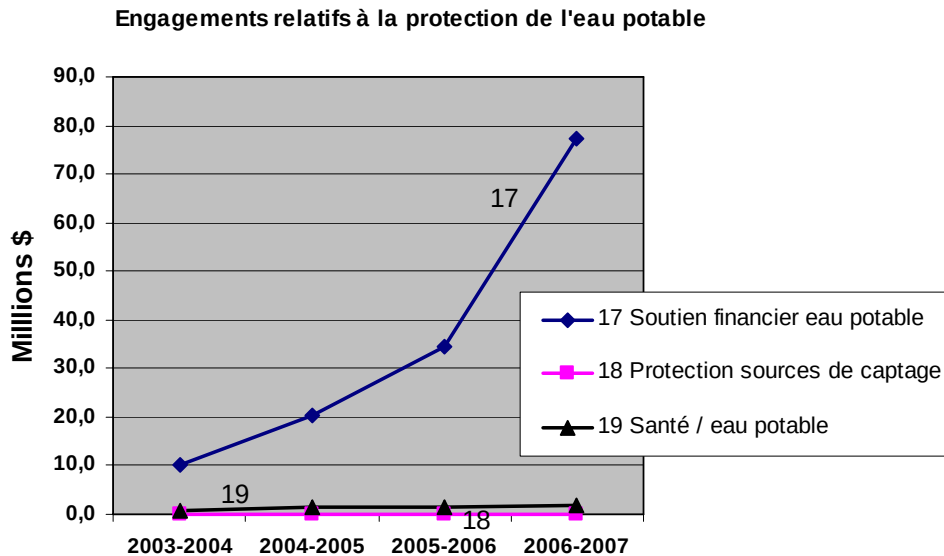
Tableau 10 Indicateurs relatifs à la protection de l'eau potable

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
17	Municipalités qui ont reçu une proposition d'aide financière par le MAMR pour la mise aux normes de leurs installations d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable par rapport à toutes celles qui ont formulé une demande d'aide financière au MAMR à cette fin⁸	58 %
	Nombre de fiches d'évaluation disponibles sur le nombre de technologies de traitement de l'eau potable	29 / 20
18	Document d'orientation sur la Stratégie de protection des sources de captage d'eau (phase I)	50 %
	Élaboration de la Stratégie (phase II)	—
19	Outils de communication publiés (dépliants, guides, sites Internet) afin d'informer et de sensibiliser le public et de former les intervenants du réseau de la santé publique	100 %
	Élaboration d'une entente MSSS-MDDEP concernant le transfert des données environnementales sur l'eau potable aux directions de santé publique	75 %
	Mise en œuvre des résultats (recommandations) de l'étude sur la prévalence de la diarrhée dans les municipalités exposées aux épandages de lisier de porc	90 %
	Mise en œuvre des résultats (recommandations) de l'étude épidémiologique sur la gastroentérite infantile potentiellement d'origine animale dans une région (Chaudière-Appalaches) où la production porcine est intensive	80 %
	Révision des normes et critères relatifs à la qualité de l'eau potable (INSPQ)	70 %
	Étude sur l'observance des avis de faire bouillir l'eau (INSPQ)	20 %

En ce qui concerne la stratégie de protection des sources de captage d'eau (engagement 18) pour la période 2006 -2007, le MDDEP a poursuivi son étude des expériences dans d'autres juridictions. Une étude a été déposée en septembre 2006, par RÉSEAU environnement, sur la protection des sources d'eau de surface servant d'approvisionnement en eau potable. Ce rapport est en cours d'analyse par le MDDEP. La valeur de l'indicateur dans le tableau 10 demeure identique à celle du Bilan 2005-2006.

⁸ Ajustement apporté par le MAMR pour reproduire un indicateur semblable à celui de son plan stratégique. Le nombre de municipalités ayant reçu de l'aide financière a augmenté, mais le nombre de municipalités ayant fait une demande à cette fin a aussi augmenté, d'où la baisse du pourcentage.

Figure 7 Ressources investies dans la protection de l'eau potable



Dans la figure 7, la forte hausse des dépenses liées à l'engagement 17 s'explique par l'augmentation des sommes d'aide financière gouvernementale consacrées au soutien à la mise aux normes des installations municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable depuis 2003-2004. Ces sommes sont passées de 10 M\$ à 77 M\$ en 4 ans.

2.8 LA PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

La réalisation des engagements de cet axe d'intervention est partagée entre le MRNF et le MDDEP. Le MRNF est responsable de l'engagement 20 sur l'acquisition de connaissances relativement à la protection et à la restauration des habitats fauniques et de l'engagement 25 sur les pratiques d'aménagement forestier. Pour sa part, le MDDEP est responsable de l'engagement 21 sur la réalisation d'un plan d'action en rapport avec la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, des lacs et des cours d'eau, de l'engagement 22 sur les débits réservés, de l'engagement 23 sur les critères de prélèvement et les dérivations de cours d'eau et de l'engagement 24 sur les réserves aquatiques. En 2006-2007, ces deux ministères ont consacré **15,4 ETC** et **2,3 M\$** à la réalisation de ces engagements.

2.8.1 La restauration et la protection des habitats fauniques

Le MRNF est responsable des actions visant la restauration et la protection des habitats fauniques. Conformément à sa mission, le MRNF s'assure, entre autres, de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur le plan culturel, social, économique et régional. Encore cette année, dans le contexte de la Politique nationale de l'eau, quatre thèmes ont été retenus et plusieurs activités se poursuivent ou ont été amorcées.

a) Réaliser les activités d'acquisition de connaissances sur les impacts des activités agricoles, industrielles et urbaines sur les habitats et sur les espèces animales concernées par ces activités

Les activités de 2006-2007 visaient principalement la réalisation d'études sur les populations animales et les facteurs associés à la perturbation des milieux aquatiques, principalement sur le plan agricole et forestier. Sur le territoire agricole du Québec méridional, plusieurs projets ont permis de mettre en valeur la biodiversité des cours d'eau. Des interventions ont été réalisées afin de mettre davantage en valeur les habitats fauniques de ces milieux aquatiques et humides (inventaires ichtyologiques, révision de normes pour les ponts et ponceaux, etc.). Les secteurs d'intervention retenus sont devenus autant de lieux d'apprentissage et d'expérimentation de techniques de protection et d'amélioration du milieu à l'intention des producteurs agricoles, de leurs conseillers et des professionnels du domaine de la faune.

L'objectif ultime de ces activités était de limiter la dégradation des habitats en plus de proposer et de mettre en pratique des méthodes visant à restaurer les habitats détruits ou perturbés.

b) Restaurer et aménager les habitats d'espèces fauniques prioritaires en vue de maintenir la biodiversité et d'étudier le rétablissement des espèces dans ces milieux

Parmi ses objectifs prioritaires relatifs à la biodiversité, le MRNF a pour mandat de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat. À cette fin, il veille à la réalisation d'activités favorisant une saine gestion des espèces fauniques, tant sur le plan aquatique et terrestre que dans les milieux humides. En 2006-2007, les principales activités réalisées ont permis d'assurer le suivi des plans régionaux élaborés en vue de remplir ce mandat dans les territoires fauniques. Ses actions sur le terrain sont en accord avec les orientations de la Convention sur la diversité biologique adoptée au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en juin 1992. Elles visent principalement la protection des milieux naturels et de certaines espèces ou parties du territoire en leur attribuant un statut spécial. Les efforts ont été concentrés sur la gestion de l'ensemble des espèces fauniques, sur les espèces menacées ou vulnérables ou celles plus fortement exploitées ainsi que sur les habitats fauniques.

Parmi les projets réalisés au cours de l'année, mentionnons des bilans sur les espèces exploitées et sur leurs habitats, le suivi de projets d'aménagement fauniques, la protection de certains plans d'eau à caractère exceptionnel et l'éradication d'espèces exotiques envahissantes, dont la châtaigne d'eau. Diverses interventions ont été réalisées dans le milieu naturel en vue d'améliorer la circulation du poisson afin de mieux assurer ses besoins essentiels (reproduction, alimentation, croissance et protection), d'aménager des zones de reproduction ou de mettre en place les autres infrastructures nécessaires au maintien des populations.

Par ailleurs, conformément au plan conjoint des habitats de l'Est au Québec, le MRNF, en collaboration avec Canards Illimités Canada, a poursuivi son programme de protection et de restauration des milieux humides ainsi que ses activités d'acquisition de connaissances sur la caractérisation des milieux humides dans les régions administratives du Québec.

c) Restaurer, entretenir et gérer des ouvrages ou des structures permettant de maintenir la faune et les habitats fauniques en milieu hydrique

Au cours de l'année budgétaire 2006-2007, le MRNF a poursuivi, à même ses activités courantes, des interventions visant à créer, à entretenir et à gérer des ouvrages ou des structures permettant de maintenir des habitats fauniques, principalement en milieu hydrique. Ainsi, plusieurs projets ont été réalisés en cours d'année, notamment l'avancement des importants travaux d'entretien et de modernisation de la station piscicole de Baldwin, le suivi et la création de passes migratoires en enrochement lors de la réfection des barrages, la construction et l'entretien de structures de comptage dans plusieurs régions du Québec de même que la poursuite des concepts d'aménagement, le réaménagement de frayères (ex. : rivière aux Pins, frayère Pélissier), le suivi environnemental d'aménagements hydroélectriques (ex. : rivière Sainte-Marguerite), la réalisation de divers projets d'aménagement et l'acquisition de milieux humides en collaboration avec Canards Illimités Canada, la participation à des comités d'orientation (comité directeur canadien sur l'anguille), le suivi des aménagements des plaines inondables en bordure du fleuve Saint-Laurent et le soutien technique et professionnel des organismes sans but lucratif s'intéressant à la protection des milieux aquatiques, en particulier les organismes de bassin versant.

d) Déterminer et poursuivre les actions de suivi des aménagements d'habitats fauniques en milieu aquatique dans les bassins versants prioritaires et dans le fleuve Saint-Laurent

Le MRNF a poursuivi son évaluation de certains aménagements fauniques afin d'évaluer leur contribution à la protection et à la restauration des habitats liés au milieu aquatique. De plus, des travaux ont été menés sur les espèces et les habitats aquatiques, en fonction de problématiques d'aménagement faunique propres à certains bassins versants, au fleuve Saint-Laurent et dans la région des Laurentides. Par exemple, des travaux visant la reproduction artificielle du chevalier cuirré, le programme de rétablissement du bar rayé et des ensemencements de civelles dans le Haut-Richelieu ont été réalisés afin d'augmenter le recrutement de l'anguille.

Plusieurs inventaires piscicoles dans le fleuve Saint-Laurent et dans certains plans d'eau situés dans les bassins versants prioritaires ont été réalisés afin de bonifier l'état des connaissances sur ces milieux pour les besoins des organismes de bassin ou afin de répondre à des problématiques particulières.

Finalement, cette année encore, des efforts importants ont été consacrés en vue, d'une part, de maintenir les liens existants avec différents organismes à vocation faunique, tels que la Fondation de la faune du Québec, Canards Illimités Canada et les différents organismes de bassin versant, et d'autre part, de s'assurer le soutien des communautés locales engagées, ou désireuses de s'engager, dans la gestion intégrée des ressources.

2.8.2 La réforme de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables

Le contenu normatif inscrit dans la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) de 2005 doit être intégré dans chacun des schémas d'aménagement et de développement des 100 MRC du Québec. Un délai supplémentaire,

soit mars 2009, a été accordé aux MRC qui n'ont pas complété cet exercice. Par la suite, chaque municipalité locale doit, par concordance, intégrer ces normes dans son règlement d'urbanisme.

Le MDDEP continue d'offrir des formations portant sur le contenu de la PPRLPI à l'intention, notamment, des inspecteurs municipaux. Le *Guide d'interprétation de la PPRLPI* a été publié en juin 2007; il est en vente aux Publications du Québec. Une série de fiches techniques est en cours de révision et trois d'entre elles sont accessibles sur le site Internet du MDDEP depuis 2007. Ces fiches complètent l'information relative aux projets et aux interventions ayant cours dans les milieux aquatiques, riverains et humides.

2.8.3 La protection des milieux humides et des espaces naturels

Les milieux humides

Les milieux humides, qui constituent l'habitat de nombreuses espèces sensibles aux perturbations, sont souvent situés en zone agricole près des centres urbains, là où les pressions humaines sont les plus fortes. Compte tenu du rôle important que jouent les marais, les marécages et les tourbières dans l'équilibre écologique et dans la conservation de la diversité biologique, le MDDEP est fortement sollicité afin d'en assurer la sauvegarde.

La protection des milieux humides est en grande partie assurée par le réseau des aires protégées. En 2002, selon les données compilées lors du Congrès mondial sur les terres humides protégées, on estimait la superficie des milieux humides dans le réseau québécois d'aires protégées à environ 3 210 km² (milieux répartis entre 474 sites). Depuis 2003-2004, 50 nouveaux sites comprenant des milieux humides ont été créés aux fins d'aires protégées. Depuis 2002, le rythme de protection s'accroît par la création de nouveaux territoires protégés, lesquels obtiennent un statut de conservation en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

En 2006-2007, la superficie de ces milieux, soit 8 190 km², représente une augmentation de 155 % par rapport à 2002.

Tableau 11 Nombre de sites et superficie en aires protégées au Québec

Années	Nombre de sites protégés comprenant des milieux humides et superficie de milieux humides faisant l'objet de mesures de protection en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel ou de la Loi sur les parcs
2003-2004	19 sites, 3 097 km ² (cumulatif de 493 sites, 6 307 km ²)
2004-2005	8 sites, 732 km ² (cumulatif de 501 sites, 7 039 km ²)
2005-2006	15 sites, 410 km ² (cumulatif de 516 sites, 7 449 km ²)
2006-2007	8 sites, 741 km ² (cumulatif 524 sites, 8 190 km ²)

Depuis le 30 novembre 2006, afin d'assurer l'équité et l'uniformité de l'analyse des demandes d'autorisation concernant des interventions en milieux humides, le MDDEP a publié une directive spécifiant les critères d'acceptation de ces projets. Cette directive présente une méthodologie cohérente et unifiée d'analyse des demandes d'autorisation dans une perspective territoriale. Elle tient compte de la superficie des milieux humides, des liens d'un milieu humide avec les cours d'eau et de la présence d'espèces menacées ou vulnérables.

Le MDDEP a également désigné, concernant les basses terres du Saint-Laurent, les milieux humides qui ont potentiellement une haute valeur écologique. Il s'agit de milieux humides qui se démarquent par une superficie supérieure à cinq hectares et qui peuvent présenter des éléments rares ou représentatifs de la biodiversité. Une fiche technique qui présente les critères permettant la désignation et la délimitation des écosystèmes aquatiques, humides et riverains a été rédigée et est accessible sur le site Internet du Ministère.

Les réserves aquatiques

Les aires protégées représentent des portions de territoires terrestres, aquatiques et marins spécifiquement vouées à la préservation de la diversité biologique. Ainsi, deux des objectifs du Québec sont de réserver, aux fins d'aires protégées, 8 % de son territoire d'ici la fin de 2008 et d'assurer une bonne représentativité de l'ensemble du territoire du Québec.

Une réserve aquatique est une aire principalement composée d'eau douce, salée ou saumâtre, constituée aux fins de protéger un plan ou un cours d'eau ou une portion de cours d'eau, y compris les milieux humides qui lui sont associés, en raison de la valeur exceptionnelle qu'il présente du point de vue de la biodiversité ou pour la conservation de la diversité de ses biocénoses ou de ses biotopes.

Au terme de l'exercice 2006-2007, et spécifiquement au regard des réserves aquatiques, les actions du MDDEP ont porté sur la tenue d'une consultation publique concernant la réserve aquatique projetée de l'estuaire de la rivière Bonaventure (2,4 km²), tenue à Bonaventure en septembre et octobre 2006. Depuis, les étapes finales menant à l'attribution du statut permanent sont en cours de réalisation.

En février 2007, le gouvernement a prolongé la durée du statut provisoire de protection accordé à 19 territoires, dont 4 réserves aquatiques, afin d'éviter que ne prenne fin la protection provisoire de réserve aquatique projetée et de réserve de biodiversité projetée. Ces 19 territoires, totalisant 19 488 km² ou 1,17 % du territoire québécois, voient ainsi la durée de leur statut provisoire de protection prolongée de 4 années additionnelles : 9 territoires voient leur statut prolongé jusqu'au 7 mai 2011 et 10 autres, jusqu'au 19 juin 2011.

Cette période permettra de compléter les étapes qui s'avèrent essentielles avant que la recommandation soit faite au gouvernement de leur accorder un statut permanent de réserve aquatique, plus spécifiquement dans le cas des territoires de la rivière

Ashuapmushuan (276, 60 km²), de la rivière Moisie (3 945,22 km²), du lac au Foin (172,40 km²) et enfin de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite (293,10 km²).

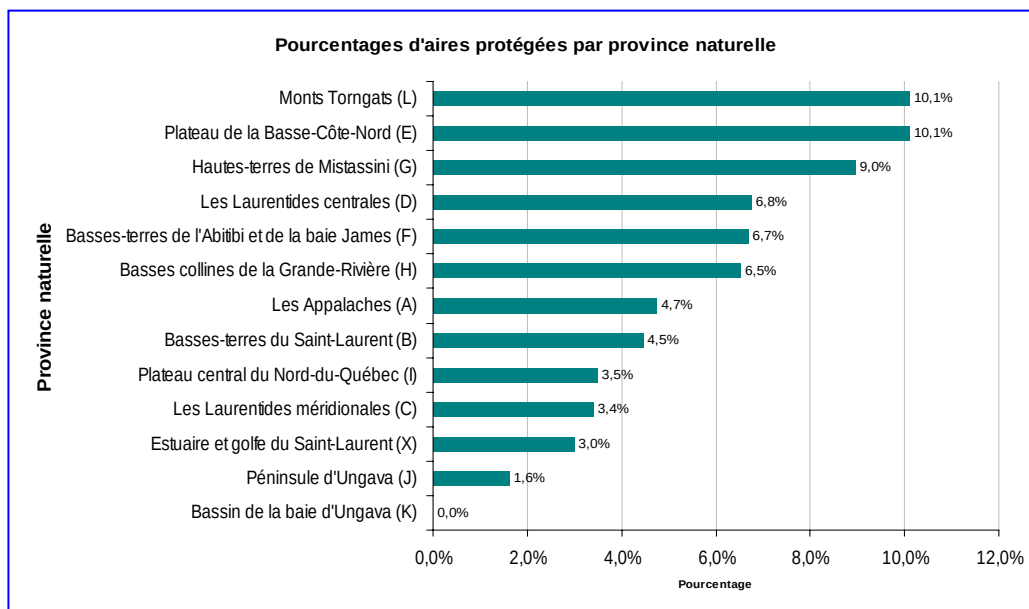
La superficie du territoire du Québec en aires protégées

La Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61.01) prévoit l'obligation de tenir un registre des aires protégées. Le 15 février 2007, le MDDEP procédait à la publication du premier *Registre des aires protégées du Québec*. Avant la mise en œuvre de ce registre, le MDDEP compilait le pourcentage des aires protégées à partir du bilan publié par le Ministère en 1999⁷ et faisait le cumul des différents territoires annoncés par la suite.

Les données portées au Registre répondent à une définition légale rigoureuse et aux critères internationaux de l'Union mondiale pour la nature (comité français de l'UICN). Sa publication a notamment eu pour effet de soustraire certaines superficies qui avaient été comptabilisées sur la base du bilan des aires protégées de 1999, mais sur lesquelles certaines activités industrielles étaient réalisées depuis ce temps. Ce faisant, ces territoires ne répondaient plus aux critères d'aires protégées qui prévoient notamment l'interdiction de toute forme d'activité industrielle. Mentionnons, parmi les territoires qui ne sont plus comptabilisés, les aires de confinement du cerf de Virginie de l'île d'Anticosti et les aires de mise bas du caribou situées dans la région du Nord-du-Québec. N'eut été de cette mise aux normes internationales, la superficie en aires protégées nouvellement créée au cours de 2006-2007 aurait permis d'accroître de 0,8 % le pourcentage des aires protégées par rapport à l'année précédente.

Au 31 mars 2007, 4,8 % du territoire québécois est constitué en aires protégées reconnues au Registre et conformes aux définitions d'aires protégées.

Figure 8 Pourcentage de la superficie de chaque province naturelle du Québec en aires protégées au 31 mars 2007



⁷ Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ministère de l'Environnement, 1999. Portrait synthèse des données sur les aires protégées au Québec.

Les refuges fauniques

Un refuge faunique sert à préserver l'intégrité d'un habitat faunique d'importance. Il est constitué en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

En 2006-2007, le MRNF était responsable de 11 refuges fauniques, y compris le refuge faunique de Pointe-du-Lac (261 ha) et le refuge faunique des battures de Saint-Fulgence (209 ha), créés en 2005-2006. De plus, 5 projets de refuge faunique en milieu aquatique ou humide, déjà engagés en 2005-2006, ont été poursuivis, soit :

- le refuge faunique des rapides de Lachine (115 ha);
- le refuge faunique de Saint-Barthélemy et Maskinongé (374 ha);
- le refuge faunique de la rive nord du lac Saint-Pierre (24,4 km²);
- le refuge faunique de la rivière des Outaouais (marais Thurso, 23 km²);
- le refuge faunique de Mont-Saint-Hilaire (10,6 ha).

2.8.4 L'aménagement forestier

En 2006-2007, le MRNF a amorcé la mise en œuvre de la recommandation visant à ce que le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) intègre davantage les principes de l'aménagement durable des forêts. Les travaux à cet égard ont consisté à décrire une procédure relative à l'élaboration et à la consultation du futur Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF), à déterminer un mode de fonctionnement relatif au passage du RNI vers le RADF (comité directeur, comité d'intégration et comités techniques) et à élaborer une vision du futur RADF.

Par ailleurs, l'analyse de la pertinence et de la faisabilité d'un aménagement de la bande riveraine, en fonction de caractéristiques particulières du milieu, s'est poursuivie. Des travaux ont aussi été réalisés au regard des suivis des dispositions du RNI et des objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier (OPMV).

En ce qui concerne la mise en œuvre de l'engagement 25 sur les pratiques d'aménagement forestier, les unités administratives reliées au domaine d'affaires des forêts ont engagé, au cours de l'année 2006-2007, l'équivalent de 4 ETC professionnels et 1,2 ETC techniciens. Le MRNF a donc engagé des dépenses totalisant plus de 327 000 \$ relativement à la mise en œuvre de cet engagement de la Politique nationale de l'eau, dont une somme de 43 000 \$ en frais de fonctionnement et des subventions totalisant plus de 45 000 \$.

2.8.5 Les indicateurs relatifs à la protection des écosystèmes aquatiques

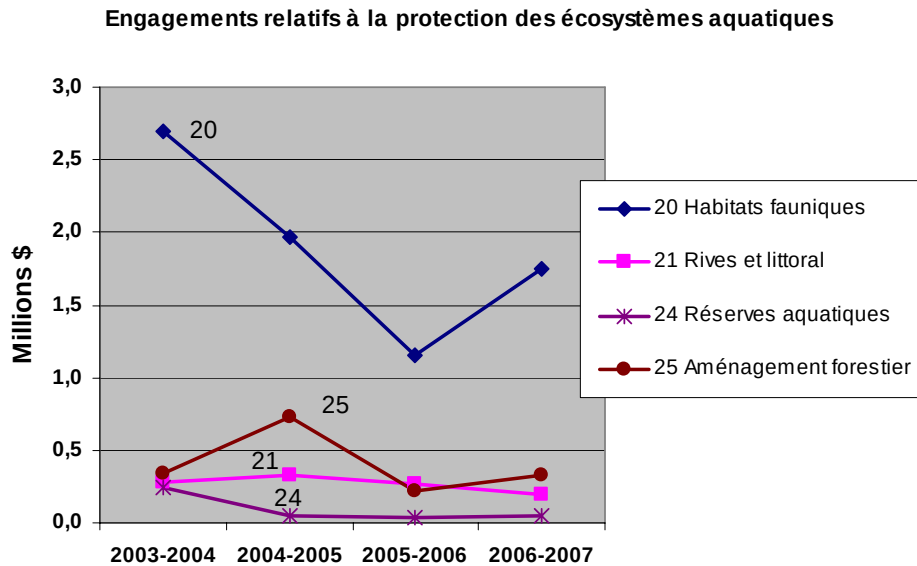
Tableau 12 Indicateurs relatifs à la protection des écosystèmes

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
20	• Réalisation annuelle de fiches-projets relativement aux activités de connaissance sur les habitats fauniques (39 fiches-projets)	100 %

21	- MRC dont les schémas d'aménagement intègrent le cadre normatif relatif à la protection des rives, des plaines inondables et des milieux humides - Superficie de milieux humides protégés en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel ou de la Loi sur les parcs	65 % 8 190 km² (répartis entre 524 sites d'aires protégées)
22	Nombre de rivières ou de tronçons de rivière dont le débit écosystémique a été défini	0
23	Nombre de bassins versants dont les critères de prélèvement et de dérivation sont établis	0
24	- Nombre de rivières possédant un statut de réserve aquatique sur les 15 visées par le gouvernement - Superficie¹⁰ du territoire du Québec en aires protégées	7 / 15 4,8 %
25	- Réalisation d'un rapport sur les impacts des pratiques d'aménagement forestier sur les milieux aquatiques, riverains et humides en milieux forestiers public et privé - Réalisation d'un rapport sur les actions ayant trait à des mesures législatives ou réglementaires ou encore à des stratégies à intégrer dans les plans d'aménagement forestier	0 0

¹⁰ La publication, par le gouvernement, du premier registre sur les aires protégées a rectifié le pourcentage d'aires protégées, ce qui explique la baisse de pourcentage par rapport au bilan précédent.

Figure 9 Ressources investies dans la protection des écosystèmes aquatiques¹¹



Dans la figure 9, on constate une diminution des dépenses associées à l'engagement 20 sur la protection et la restauration des habitats fauniques des milieux aquatiques, riverains et humides de 2003 à 2006, suivie d'une remontée en 2006-2007. À la suite d'une diminution des sommes versées en subventions ou en contrats de 2003 à 2006 (2,4 M\$ à 243 k\$), celles-ci ont été rehaussées à 1,4 M\$ en 2006-2007, portant le total des dépenses relatives à cet engagement à 1,7 M\$ cette année.

Quant aux dépenses effectuées par le secteur Forêt du MRNF concernant l'engagement 25, elles ont augmenté de 212 k\$ à 327 k\$ en 2006-2007.

2.9 L'ASSAINISSEMENT AGRICOLE

La réalisation de la majorité des engagements relatifs à cet axe d'intervention relève du MAPAQ. Il s'agit de l'engagement 27 sur l'état d'équilibre relatif à la capacité de support des sols en phosphore, de l'engagement 28 sur la mise en œuvre des décisions du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire, de l'engagement 30 sur l'écoconditionnalité, de l'engagement 31 sur l'usage des pesticides en milieu agricole et de l'engagement 32 sur le soutien aux entreprises piscicoles. Certains de ces engagements sont toutefois réalisés en collaboration avec le MDDEP. C'est le cas des engagements 27, 31 et 32. L'engagement 29 sur l'établissement de corridors riverains boisés en milieu agricole est sous la responsabilité du MDDEP.

¹¹ Les dépenses relatives à la réalisation des engagements 22 et 23 sur les débits réservés et les prélèvements d'eau sont inférieures à 20 k\$ depuis la mise en œuvre de la PNE, ce qui explique qu'elles ne soient pas inscrites (courbes non visibles) dans la figure.

En 2006-2007, les investissements en ressources humaines et financières consacrés à l'ensemble des engagements sur l'assainissement agricole s'élèvent à **181,4 ETC** et **39,9 M\$**. De la somme des dépenses totales, 29,8 M\$ représentent des subventions et des contrats attribués par le MAPAQ et proviennent principalement de son programme Prime-Vert, dont certains volets sont cofinancés par le gouvernement fédéral.

Depuis le dépôt du rapport de la Commission du Bureau d'audiences publiques sur le développement durable de la production porcine, plusieurs mesures réglementaires ou législatives ont été mises en place afin de mieux encadrer les activités agricoles, par exemple en favorisant des projets porcins en accord avec le milieu, au moyen de consultations publiques. Au 31 mars 2007, 35 consultations avaient été tenues dans différentes régions.

Ce nouveau contexte a permis aux partenaires gouvernementaux d'accélérer et de mieux coordonner leurs actions. Concernant le MAPAQ, la mise en place de la Stratégie agroenvironnementale s'appuie sur le plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) ferme par ferme. Ainsi, au 31 mars 2007, 10 128 PAA avaient été réalisés par les agriculteurs et leurs conseillers¹².

2.9.1 Le soutien à la conformité réglementaire

Le programme Prime-Vert a pour objectif de soutenir les exploitations agricoles afin qu'elles puissent se conformer à la réglementation environnementale et adapter leur système de production en vue de la conservation des ressources. Un montant global de 29,8 M\$ a été transféré aux exploitations agricoles en vertu de ce programme, lequel a contribué directement à l'avancement des engagements 27, 28 et 31 de la PNE.

En ce qui a trait à l'engagement 27, les investissements du MAPAQ provenant du programme Prime-Vert sont consacrés au soutien des services-conseils en agroenvironnement (6,8 M\$) et à l'atteinte de la conformité réglementaire au moyen d'une subvention à l'achat de rampes d'épandage (1,4 M\$). Les ressources humaines et les dépenses de fonctionnement engagées dans ce volet représentent une dépense annuelle de 1,1 M\$ pour le MAPAQ. Le gouvernement fédéral a contribué pour plus de 0,9 M\$ dans l'achat de rampes d'épandage de fumiers et de lisiers.

En ce qui concerne l'engagement 28, le MAPAQ a investi 22,6 M\$ en subventions provenant du programme Prime-Vert pour soutenir l'atteinte de la conformité réglementaire des entreprises agricoles. Ainsi, 20,4 M\$ ont servi à financer la réalisation de 150 ouvrages de stockage étanches des déjections animales et le soutien au traitement des fumiers, 2,2 M\$ ont servi au contrôle de l'accès des animaux de ferme aux cours d'eau et 4,2 M\$ en salaires du personnel du MAPAQ et en frais de fonctionnement ont été consacrés à ce volet. Le gouvernement fédéral a accordé une

¹² Nombre d'exploitations agricoles dont le PAA a été réalisé par un conseiller privé et déposé au Ministère concernant l'accès aux aides de Prime-Vert ou de PAA financés par le Cadre stratégique agricole, volet *Environnement*, en vertu de l'Entente pour le financement des clubs-conseils en agroenvironnement et la planification agroenvironnementale à la ferme, conclue entre le Ministère et le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec.

aide de 1,6 M\$ sur les 2,2 M\$ consacrés au contrôle de l'accès des animaux de ferme aux cours d'eau.

La démarche d'accompagnement agroenvironnemental

La démarche d'accompagnement ferme par ferme du MAPAQ permet aux entreprises de réaliser un plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) qui consiste en deux étapes importantes. D'abord, un agronome spécialisé en agroenvironnement réalise un diagnostic de l'entreprise sur le plan de la conformité réglementaire et des pratiques agroenvironnementales. Dans un second temps, un plan d'action sur la base des éléments déterminés dans le diagnostic est élaboré. Ce plan permet à l'entreprise d'atteindre la conformité aux nouvelles normes réglementaires et d'implanter de bonnes pratiques agroenvironnementales.

En fin d'année, 10 128 entreprises disposaient d'un PAA. Le rythme actuel permet de croire que l'objectif de 12 600 entreprises détenant un PAA avant la fin de 2008 sera atteint. La réalisation d'un PAA est volontaire, c'est-à-dire que ce plan d'action n'est pas lié à une exigence réglementaire. Toutefois, une entreprise agricole doit nécessairement disposer d'un PAA afin de profiter de l'aide du volet 10 *Réduction de la pollution diffuse* du programme Prime-Vert. Cette exigence atteste qu'un diagnostic global de l'entreprise a été préalablement réalisé afin de s'assurer que les interventions sur le terrain procureront le meilleur gain environnemental possible.

Concernant les PAA, le programme a permis de réaliser 1 108 projets d'implantation de bonnes pratiques agroenvironnementales en 2006-2007 et environ 827 exploitations agricoles ont été appuyées dans la réalisation d'interventions de réduction de la pollution diffuse favorisant la cohabitation harmonieuse. Le nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une aide financière pour l'acquisition d'une rampe d'épandage, afin notamment de réduire les inconvénients liés aux odeurs, est de 249. Le programme Prime-Vert a aussi permis d'aider 8 300 entreprises à recourir à un service d'experts en agroenvironnement (4,3 M\$).

2.9.2 Le plan agroenvironnemental de fertilisation et le bilan de phosphore

Sur les 30 152 exploitations agricoles au Québec, près de 19 000 ont l'obligation de produire un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF). Le PAEF, qui est signé par un agronome, permet de s'assurer que les doses de matières fertilisantes, les modes et les périodes d'épandage sont conformes à la réglementation.

En 2006-2007, 228 certificats d'autorisation (CA) ont été délivrés relativement aux nouveaux lieux d'élevage et à l'augmentation de la production de phosphore dans les lieux existants. Le MDDEP a vérifié les PAEF déposés par tous les exploitants de ces lieux d'élevage, y compris les PAEF des receveurs de matières fertilisantes. Par ailleurs, concernant les 8 176 sites d'exploitation agricole inspectés en 2006-2007 en vertu du programme de visites ferme par ferme, 2 648 exploitants devaient produire un PAEF. De ce nombre, 2 448 exploitants détenaient un PAEF à jour, soit 92 %.

En 2006-2007, le MDDEP a reçu 143 bilans de phosphore provenant du secteur porcin, ce qui porte à 3 289 le nombre total de bilans de phosphore reçus, soit 97 % des bilans

attendus concernant ce secteur. En ce qui concerne les bilans de phosphore à recevoir concernant l'ensemble du milieu agricole, 20 533 ont été transmis sur les 20 548 à recevoir, soit un pourcentage de tout près de 100 %.

2.9.3 La réduction de l'usage des pesticides

En 2006, le MAPAQ et le MDDEP ont poursuivi leurs activités relatives à l'Initiative conjointe MAPAQ-MDDEP sur les pesticides en milieu agricole pour la période 2005-2010. Cette dernière se veut une démarche de concertation pour les deux ministères impliqués, qui agiront non seulement sur la base des interventions passées, mais aussi à partir de nouveaux instruments appropriés aux enjeux et aux risques que pose l'usage des pesticides relativement à la ressource eau.

En rapport avec cette initiative et grâce aux efforts conjoints du MAPAQ, du MDDEP et de l'INSPQ (Institut national de santé publique du Québec), le document intitulé *L'indicateur de risque des pesticides du Québec* (IRPeQ) a été publié au printemps 2007. Cet outil est conçu afin de faciliter les choix de pesticides les moins à risque pour la santé et l'environnement. De plus, l'IRPeQ permet la production de bilans de risques pour la santé et l'environnement liés à l'usage des pesticides à l'échelle d'une entreprise, d'un secteur ou du Québec. Un outil informatique, *IRPeQ Express* ✓, a été mis au point par le MAPAQ en vue de faciliter le calcul des risques pour la santé et l'environnement des pesticides utilisés en agriculture. Il constitue à la fois un registre et un outil de planification de suivi des risques à l'échelle du champ, de la culture ou de l'entreprise. Ces outils s'ajoutent aux deux publications produites en 2006, auxquelles il faut ajouter la publication du *Bilan des ventes de pesticides 2003*.

Par ailleurs, certaines règles du Code de gestion des pesticides, adopté en 2003, permettent de réduire les risques pour la santé et l'environnement. En vertu du Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides, les producteurs agricoles utilisant des pesticides de classe 3 devaient, avant le 3 avril 2007, être titulaires d'un certificat de qualification pour l'achat et l'application de pesticides agricoles. La formation destinée à la clientèle agricole a été révisée en vue de mieux répondre aux besoins des producteurs agricoles. Elle est offerte à distance par la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec (SOFAD) et en classe, par l'intermédiaire de plusieurs collectifs régionaux de formation agricole. Jusqu'à présent, près de 9 000 certificats ont été délivrés à des producteurs agricoles utilisant des pesticides et 190 permis ont été délivrés pour des travaux à forfait en milieu agricole.

En 2006-2007, le MAPAQ a appuyé l'engagement 31; il a ainsi soutenu la Stratégie phytosanitaire, notamment en finançant 39 projets de développement et de transfert technologique grâce au volet 11 du programme Prime-Vert. Ce volet, intitulé *Appui à la Stratégie phytosanitaire*, vise à favoriser l'emploi de pratiques de gestion intégrée des ennemis des cultures (lutte intégrée) et à résoudre des situations phytosanitaires préjudiciables (SPP) par des interventions mises en priorité et ciblées sur les problématiques relatives à l'environnement, à la santé et au développement de productions agricoles. Il a une portée collective par le financement de projets de développement et de transfert technologique. La démarche privilégiée de détermination de SPP peut concerner une production ou un ensemble de productions, un ou plusieurs secteurs agricoles et une ou plusieurs régions agricoles. Depuis 2004, 15 SPP ont été

retenues et au total, 27 projets principalement liés à l'une d'entre elles ont obtenu une garantie de financement, soit environ 1 140 000 \$ pour l'ensemble des projets.

De plus, les PAA, élaborés lors de la démarche d'accompagnement agroenvironnemental en cours de réalisation, intègrent des paramètres qui permettent d'évaluer et d'accroître la performance des entreprises agricoles en matière de gestion des pesticides et de lutte intégrée.

2.9.4 Les autres actions dans le domaine agricole

Écoconditionnalité

L'écoconditionnalité est un principe qui vise à assurer une cohérence des actions gouvernementales en matière environnementale et une saine gestion des fonds publics. L'écoconditionnalité consiste à assujettir l'aide gouvernementale au respect de dispositions de la législation et de la réglementation environnementales.

Depuis avril 2005, le MAPAQ a intégré une première mesure d'écoconditionnalité à son Programme de remboursement de taxes foncières aux exploitations agricoles. Pour bénéficier de ce programme, les entreprises agricoles doivent démontrer qu'elles ont transmis leur premier bilan de phosphore au MDDEP, ainsi que le prescrit le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) depuis juin 2003, à défaut de quoi, leur droit au remboursement est annulé. Au 31 mars 2007, la presque totalité des entreprises agricoles concernées avait répondu à cette exigence d'écoconditionnalité.

Par ailleurs, depuis janvier 2005, la Financière agricole du Québec (FADQ) a introduit, dans le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et dans les programmes de financement, une mesure d'écoconditionnalité basée sur la norme de phosphore. Cette mesure prend en compte à la fois le fait pour une entreprise d'avoir déposé au MDDEP ou de détenir un bilan de phosphore pour chaque lieu d'élevage ou d'épandage ainsi que les résultats des bilans de phosphore conformément à la norme prescrite par le REA. En 2007, la FADQ a adopté une autre mesure qui consistera à exclure des superficies assurables à ces programmes, une largeur minimale de trois mètres, soit la portion de la bande riveraine interdite à la culture selon la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables en vigueur depuis 1987.

Piscicultures

Afin de diminuer les rejets de phosphore des piscicultures du Québec, l'Association des aquaculteurs du Québec (AAQ), le MDDEP et le MAPAQ ont signé, en 2004, une entente de partenariat sur la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce du Québec (STRADDAQ). La STRADDAQ prévoit une réduction moyenne de 40 % des rejets de phosphore des piscicultures, sur une période de 10 ans.

Au 31 mars 2007, 35 entreprises étaient en voie de compléter la phase II du portrait aquaenvironnemental prévue dans l'entente de partenariat. Cette seconde phase précède la réalisation des plans d'intervention définissant les correctifs à apporter et devrait se terminer en 2008. Le MAPAQ assure la maîtrise d'œuvre de la réalisation des portraits aquaenvironnementaux, avec un appui logistique important du MDDEP. Ainsi, 2 entreprises ont amorcé leurs travaux de réaménagement afin d'atteindre la cible prévue

par la STRADDAQ. Ces dernières ont bénéficié du programme d'aide financière AQUABLEU, mis en place par le MAPAQ pour appuyer les entreprises adhérant à la STRADDAQ.

Soulignons que depuis le 1^{er} septembre 2004, soit la date d'entrée en vigueur de la Loi sur l'aquaculture commerciale (L.R.Q., c. A-20.2), le renouvellement des permis commerciaux du MAPAQ pour les piscicultures et les étangs de pêche se fait selon le principe d'écoconditionnalité.

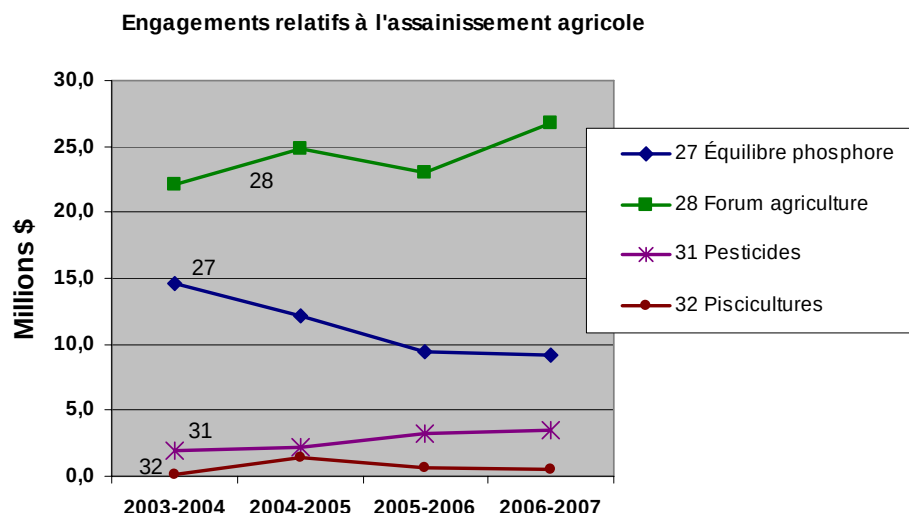
2.9.5 Les indicateurs relatifs à l'assainissement agricole

Tableau 13 Indicateurs relatifs à l'assainissement agricole

Eng. n ^o	Indicateurs	Valeur
27	- Nombre de producteurs membres des clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ) (au 31 mars 2007) - Bilans de phosphore reçus (ensemble du milieu agricole) - Entreprises agricoles visitées	8 300 100 % 81 %
28	- Entreprises dont l'entreposage des fumiers est conforme à la réglementation (REA) - Unités animales pour lesquelles les déjections sont stockées conformément à la réglementation (REA)	82 % + de 90 %
29	Agriculteurs participant au projet de la Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne (CAPSA) sur l'établissement de corridors boisés en milieu agricole	55 % (projets pilotes complétés)
30	- Mise en œuvre des mesures d'écoconditionnalité à la Financière agricole du Québec (FADQ) : entreprises agricoles concernées ayant déposé un bilan de phosphore entre 2003 et 2007 - Mise en œuvre des mesures d'écoconditionnalité dans les programmes de remboursement des taxes foncières : nombre d'entreprises devant démontrer le respect de l'exigence du dépôt de leur bilan phosphore au MDDEP	100 % 18 200
31	- Nombre d'entreprises agricoles certifiées en production biologique¹³ - Superficies en culture où la lutte intégrée est pratiquée par rapport au total des superficies en culture des membres du CCAÉ¹⁴	790 Indéterminé
32	- Nombre de piscicultures ayant adhéré à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ) sur le nombre total visé (piscicultures de 5 tonnes et plus) d'ici 2014 - Participation des piscicultures au portrait aquaenvironnemental Phase 1	4 / 47 69 / 69

¹³ L'indicateur de mesure a été révisé en 2006-2007 afin de cibler uniquement les entreprises agricoles alors que dans les bilans précédents, il s'agissait du nombre d'entreprises licenciées ayant des aliments certifiés biologiques, y compris les entreprises agricoles, les transformateurs, les distributeurs, les courtiers et les commerces de détail.

¹⁴ Précisons que depuis 2004-2005, on ne comptabilise que les superficies sur lesquelles on pratique uniquement l'ensemble des six étapes fondamentales de la lutte intégrée.

Figure 10 Ressources investies dans l'assainissement agricole¹⁵

Dans la figure 9, la diminution des dépenses consacrées à la réalisation de l'engagement 27 s'explique par le fait que le dépôt des bilans de phosphore au MDDEP est pratiquement complété. Les ressources humaines provenant du MAPAQ et du MDDEP et affectées aux visites systématiques des entreprises agricoles (visites ferme par ferme) et à l'interprétation des données sont passées de 142 ETC en 2003-2004 à 53 ETC en 2006-2007.

2.10 L'ASSAINISSEMENT INDUSTRIEL

En 2006-2007, les investissements en ressources humaines et financières consacrées à la réalisation de l'engagement 33 relativement à l'application du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI), de l'engagement 34 sur la prise en charge des industries non assujetties au PRRI et de l'engagement 35 sur la restauration des parcs de résidus miniers s'élèvent à **10,3 ETC** et **0,7 M\$**.

2.10.1 La réduction des rejets industriels

En 2006-2007, deux secteurs industriels étaient assujettis au Programme de réduction des rejets industriels (PRRI) (engagement 33). Il s'agit du secteur des pâtes et papiers et du secteur de l'industrie minérale et de la première transformation des métaux.

Dans le secteur des pâtes et papiers, tous les établissements industriels sont titulaires d'une première attestation d'assainissement. En 2006-2007, le MDDEP a complété un

¹⁵ Les dépenses relatives à la réalisation des engagements 29 et 30 sur les corridors boisés et aux mesures d'écoconditionnalité sont inférieures à 125 k\$ depuis la mise en œuvre de la PNE, ce qui explique qu'elles ne soient pas inscrites (courbes non visibles) dans la figure.

document d'orientation visant à définir le contenu de la deuxième génération d'attestations d'assainissement concernant ce secteur. Le MDDEP a procédé également à une préconsultation de chaque établissement sur les exigences qui seront introduites dans la deuxième génération d'attestations. Il a élaboré un modèle de deuxième attestation et il a entrepris la préparation des projets de deuxième attestation (10 projets complétés au 31 mars 2007). La délivrance d'une deuxième attestation d'assainissement aux 52 établissements en exploitation se fera au cours de 2007-2008.

Soulignons que cette deuxième génération d'attestations contiendra différents types d'exigences en plus des exigences réglementaires tirées du Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers (RFPP). Ainsi, des exigences additionnelles seront introduites en vue d'assurer un meilleur contrôle des rejets d'eaux usées (normes additionnelles, en particulier sur le phosphore, suivi de divers contaminants, études de recherche de sources de contaminants ou études de faisabilité de réduction de contaminants). Des études en vue d'évaluer la contamination des eaux de ruissellement et des eaux souterraines sur le site des usines seront aussi demandées ainsi que des études de modélisation de la dispersion atmosphérique de certains contaminants (soulignons que l'attestation d'assainissement est un outil de gestion intégrée qui touche toutes les facettes environnementales et pas seulement l'eau). Enfin, concernant certains établissements, la réalisation de travaux visant à prévenir la présence accidentelle de contaminants dans l'environnement sera exigée.

Dans le cas du secteur de l'industrie minérale et de la première transformation des métaux, un décret gouvernemental a été adopté en mai 2002 et tous les établissements visés ont déposé leur demande d'attestation d'assainissement.

En 2006-2007, le MDDEP a poursuivi ou entrepris la rédaction d'attestations de la première génération destinées aux établissements du secteur de la métallurgie, à partir des documents de référence préalablement produits. Au 31 mars 2007, dans le sous-secteur de l'aluminium (10 alumineries), la rédaction de 6 attestations d'assainissement était complétée et concernant les 4 autres, elle était réalisée à 90 %. Dans les sous-secteurs du zinc et du cuivre, la rédaction de 2 attestations était complétée tandis que la rédaction des attestations du sous-secteur de l'acier était enclenchée. Par ailleurs, l'étape de consultation publique (durant 45 jours), requise en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement avant la délivrance d'une attestation d'assainissement, avait débuté concernant 2 cas.

L'élaboration du document d'orientations et du guide de références techniques respectivement pour les sous-secteurs des mines de métaux et du bouletage de fer a été complétée et le MDDEP a donné trois sessions de formation aux entreprises relativement à la rédaction des attestations d'assainissement.

En ce qui concerne l'engagement 34 de la PNE intitulé *Mettre en place un mécanisme de prise en charge des industries non assujetties au Programme de réduction des rejets industriels (PRRI)*, l'activité principale a consisté à concevoir et à mettre en œuvre des outils de gestion des eaux appropriés à ces industries. Les actions réalisées portent principalement sur l'application des objectifs de rejet environnementaux (OER) et des principes d'autosurveillance aux effluents industriels, sur la mise en œuvre de lignes directrices sur l'industrie du bois de sciage et sur la protection et la réhabilitation des terrains contaminés.

Le programme d'inspection des scieries, en cours depuis 2003-2004, s'est poursuivi en 2006-2007 et plus de 88 % des entreprises dont la capacité de transformation est supérieure à 25 000 mètres cubes de bois rond ont ainsi été inspectées. Le respect par les entreprises des exigences des lignes directrices permet une réduction des rejets dans les cours d'eau de même qu'une réduction de la contamination de l'eau souterraine.

Le travail amorcé en vue de l'application des objectifs de rejet environnementaux (OER) et des principes d'autosurveillance aux effluents industriels des rejets a été complété par la réalisation de lignes directrices à cette fin. La mise en œuvre de ces lignes directrices se traduira, en 2007-2008, par la formation des acteurs concernés au MDDEP et par la rédaction et la mise en ligne d'un guide à l'intention des demandeurs d'autorisation. Ces lignes directrices permettront de s'assurer que la capacité du milieu récepteur, traduite par les OER, sera considérée dans l'analyse des demandes d'autorisation des projets industriels et que l'autosurveillance des rejets permettant de vérifier le respect des exigences environnementales sera prévue dans les autorisations.

2.10.2 La restauration des parcs de résidus miniers

Conformément à l'engagement 35 sur la Politique nationale de l'eau, le MRNF, qui a la responsabilité d'appliquer la Loi sur les mines, a pris l'engagement de poursuivre la restauration des sites miniers rétrocédés au gouvernement. Il a également pris l'engagement de poursuivre, en partenariat avec les instances fédérales, québécoises et l'industrie minière, la recherche et le développement, particulièrement en ce qui concerne le drainage minier acide, lequel peut avoir de graves impacts sur le milieu aquatique. Concernant l'exercice financier 2006-2007, la restauration des sites miniers rétrocédés à l'État était pratiquement terminée. Le MRNF poursuit les travaux d'entretien et de suivi environnemental requis afin de s'assurer de l'efficacité des méthodes de restauration appliquées sur ces sites.

Par ailleurs, le MRNF a continué d'appuyer les travaux de la chaire industrielle Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG-Poly-UQAT) en environnement et gestion des rejets miniers, laquelle a obtenu un renouvellement de son mandat jusqu'en 2011. Le MRNF participe aussi au programme de recherche Neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM), en collaboration avec l'Association minière du Canada, Ressources naturelles Canada et Environnement Canada. NEDEM a autorisé six projets de recherche au cours de l'année.

Ainsi, une somme de 221 392 \$ a été consacrée à la réalisation de cet engagement par le MRNF en 2006-2007, dont 117 180 \$ pour les travaux reliés aux sites miniers de l'État.

2.10.3 Les indicateurs relatifs à l'assainissement industriel

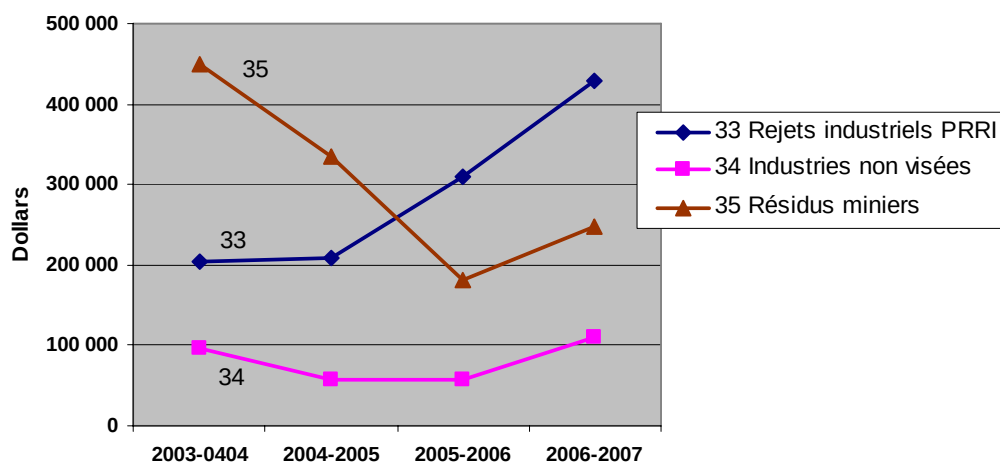
Tableau 14 Indicateurs relatifs à l'assainissement industriel

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
33	• Nombre de secteurs industriels assujettis au PRRI sur le nombre total visé	2 / 5
	• Nombre d'établissements titulaires d'une attestation d'assainissement sur le nombre total d'établissements désignés	60 / 108

34	• Scieries inspectées dans le cadre du programme d'inspection sur l'industrie du bois de sciage	88 %
	• Documents à rédiger sur les mécanismes de prise en charge des industries non assujetties au PRRI qui sont terminés	90 %
35	• Aires d'accumulation de résidus miniers restaurées et rétrocédées à l'État sur le nombre d'aires à restaurer	98 %

Figure 11 Ressources investies dans l'assainissement industriel

Engagements relatifs à l'assainissement industriel



Dans la figure 11, l'augmentation des dépenses relatives à l'engagement 33 est due à l'augmentation du personnel affecté aux attestations d'assainissement industriel (de 3,6 ETC en 2004-2005 à 7,3 ETC en 2006-2007). En ce qui trait à l'engagement 35, la diminution des dépenses est due au fait que la restauration des parcs de résidus miniers rétrocédés à l'État est pratiquement terminée.

2.11 L'ASSAINISSEMENT MUNICIPAL

L'axe d'intervention sur l'assainissement municipal contient 7 engagements. Il s'agit de l'engagement 36 sur la réduction de la fréquence des débordements en temps de pluie des réseaux municipaux d'égout unitaire, de l'engagement 37 sur l'élimination des rejets d'eaux usées par temps sec, de l'engagement 38 sur l'élimination des rejets d'eaux usées non traitées directement dans les cours d'eau, de l'engagement 39 sur la désinfection des rejets d'eaux usées des stations d'épuration là où la protection des usages le justifie, de l'engagement 40 sur la diminution de la toxicité des rejets d'eaux usées des stations d'épuration, de l'engagement 41 sur la stratégie d'encadrement des rejets urbains et de l'engagement 42 sur les dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées. Dans le bilan 2006-2007, les investissements en ressources humaines et financières consacrés à la réalisation des 7 engagements sur l'assainissement municipal sont de **5,1 ETC** et **39,6 M\$**.

2.11.1 L'assainissement municipal

À ce jour, les trois ordres de gouvernement ont investi ensemble des fonds publics fort importants dans l'assainissement des eaux usées municipales au Québec, au regard des engagements 36 à 40 de la Politique nationale de l'eau sous la responsabilité du MAMR.

En ce qui concerne l'engagement 36 sur la réduction de la fréquence des débordements des réseaux municipaux d'égout unitaire en temps de pluie, en 2006-2007, le MAMR a poursuivi leur désignation en vue de définir une stratégie d'action appropriée.

Au 31 mars 2007, une aide financière de 30 M\$ du gouvernement du Québec est en cours de versement à la Ville de Québec concernant des travaux totalisant 45 M\$ relativement à la phase I complétée du contrôle des débordements de la rivière Saint-Charles et de la plage Jacques-Cartier. Concernant les travaux (110 M\$) des phases II et III de ce projet, des crédits d'aide financière gouvernementale de 73 M\$ ont été promis à parts égales par le gouvernement du Québec et celui du Canada relativement au Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique. D'autres crédits d'aide financière gouvernementale sont prévus pour des travaux relatifs au contrôle des débordements des réseaux d'égout unitaire de Montréal et Laval.

Au cours de l'exercice financier gouvernemental de 2006-2007, des versements d'aide financière totalisant près de 6,1 M\$ ont été effectués par le gouvernement du Québec relativement au contrôle des débordements de réseaux d'égout unitaire.

Dans le cas de l'engagement 37 sur l'élimination des rejets d'eaux usées par temps sec, le MAMR a, en mai 2006, diffusé un plan d'action et un guide sur la méthodologie concernant la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de

collecte d'eaux usées municipales. Une condition a aussi été introduite dans les règles et les normes du programme du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR), selon laquelle les municipalités qui reçoivent une aide financière pour des travaux sur des infrastructures d'eau potable ou d'eaux usées doivent concevoir et appliquer un programme d'élimination des raccordements inversés. Pour sa part, la stratégie élaborée en vue d'amener les municipalités québécoises à effectuer la recherche et l'élimination des raccordements inversés devra faire l'objet d'une évaluation et d'une consultation en vue de son approbation par le gouvernement du Québec.

En ce qui concerne l'engagement 38 sur l'élimination des rejets d'eaux usées directement dans l'environnement, au 31 mars 2007, le MDDEP avait dirigé 124 municipalités vers le MAMR. À cette date, des travaux d'assainissement totalisant 310 M\$ sont soutenus par une aide financière gouvernementale de 235 M\$ promise à 82 de ces 124 municipalités. Concernant les 42 autres, le gouvernement du Québec prévoit aussi une aide financière.

Au cours de l'exercice financier 2006-2007, des versements d'aide financière gouvernementale totalisant près de 33,3 M\$ ont été consacrés à des travaux municipaux d'élimination des rejets d'eaux usées directement dans l'environnement. Une part de près de 18,6 M\$ provient du gouvernement du Québec et une part de près de 14,7 M\$ a été prise en charge par le gouvernement du Canada. Par rapport à l'exercice financier précédent, le transfert de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec explique en grande partie l'augmentation des investissements des gouvernements dans ce type de travaux.

Par ailleurs, au 31 mars 2007, le comité d'évaluation des technologies de traitement des eaux usées, formé d'experts du MAMR, du MDDEP et d'autres organismes non gouvernementaux, avait maintenu à jour 20 fiches techniques sur autant de technologies de traitement des eaux usées.

En ce qui a trait à l'engagement 39 sur la désinfection des rejets de stations municipales d'épuration, l'élaboration d'un plan d'action et de désignation des stations à viser se sont poursuivis au cours de l'exercice 2006-2007. Des crédits d'aide financière gouvernementale ont été prévus pour inciter les municipalités propriétaires des stations d'épuration d'eaux usées éventuellement visées à réaliser les travaux requis.

Concernant la réalisation de l'engagement 40 sur la diminution de la toxicité des effluents de stations municipales d'épuration, un projet de plan d'action pour la diminution de l'azote ammoniacal a été validé en 2006-2007. Par ailleurs, depuis janvier 2006, des mesures du pH et d'azote ammoniacal sont exigées par le MAMR dans le suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAE).

Enfin, en ce qui trait à l'engagement 42 sur l'aide aux municipalités pour assurer la conformité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées, le MDDEP, qui est maître d'œuvre de cet engagement, travaille à l'élaboration d'un programme de suivi et de contrôle, en collaboration avec les directions régionales du Ministère et la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec (COMBEC). Des sessions de formation sur le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8), destinées aux inspecteurs municipaux, aux entrepreneurs et aux puisatiers, sont offertes chaque année. En 2005-

2006, plus de 380 personnes ont profité de ces formations, ce qui a permis de présenter les modifications qui ont été apportées en décembre 2005 au Règlement Q-2, r.8. D'autres formations ont été offertes en 2006-2007. Le MDDEP a reconduit l'entente de partenariat avec la COMBEQ relative à cette formation. De plus, le *Guide technique sur l'interprétation et l'application du Règlement* a été mis à jour et diffusé sur le site Internet du MDDEP en janvier 2007.

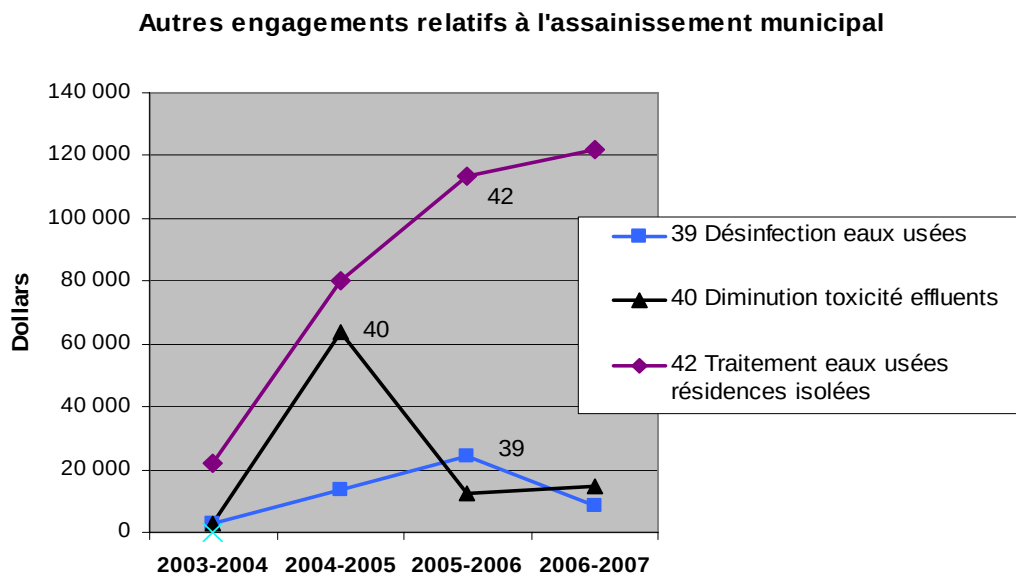
2.11.2 Les indicateurs relatifs à l'assainissement municipal

Tableau 15 Indicateurs relatifs à l'assainissement municipal

	Indicateurs	Valeur
36	Réduction de la fréquence des débordements en temps de pluie des ouvrages municipaux désignés (20 % visés)	<i>Indéterminé</i>
37	Municipalités qui ont éliminé les rejets d'eaux usées par temps sec par rapport à toutes celles qui ont soumis au MAMR un plan d'action à cette fin	<i>Indéterminé</i>
38	Municipalités dont les travaux d'assainissement requis pour éliminer les rejets d'eaux usées directement dans les cours d'eau ont été subventionnés par le MAMR par rapport à toutes celles qui ont été dirigées vers lui à cette fin par le MDDEP	66 %
39	Stations municipales d'épuration des eaux usées désignées qui respectent les exigences de rejet par rapport à toutes celles désignées requérant à cette fin la mise en place d'équipements de désinfection	<i>Indéterminé</i>
40	Stations municipales d'épuration des eaux usées qui respectent les objectifs de rejet en matière de toxicité des effluents par rapport à toutes celles désignées à cette fin	<i>Indéterminé</i>
41	Réalisation de la stratégie d'encadrement sur les rejets urbains au Québec	10 %
42 ¹⁶	Nombre de personnes ayant participé à des sessions de formation sur le Règlement Q-2,-r.8.	380

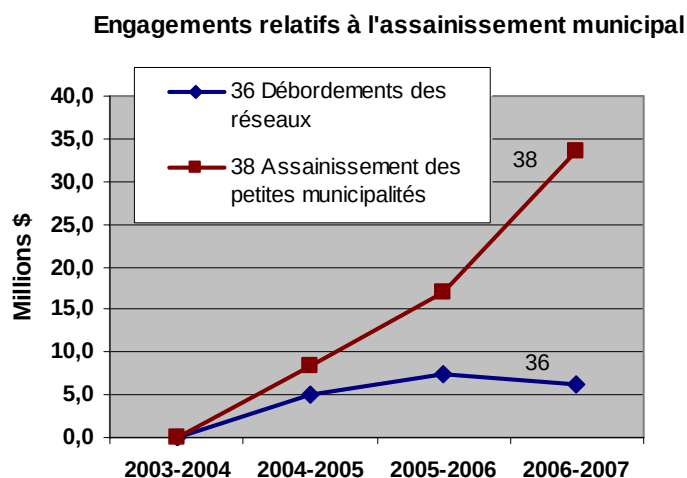
¹⁶ L'ancien indicateur, intitulé *Nombre de dispositifs de traitement des eaux usées conformes au Règlement, selon certains paramètres (municipalité, type de système, âge)* dans les bilans précédents a été modifié.

Figure 12 Ressources investies dans l'assainissement municipal (engagements 36 et 38)



Dans la figure 12, la hausse de la courbe sur l'engagement 38 est due à l'augmentation notable des versements d'aide financière gouvernementale consacrés à des travaux municipaux d'élimination des rejets d'eaux usées directement dans l'environnement. Ces versements sont en effet passés de 8 M\$ en 2004-2005 à 33 M\$ en 2006-2007.

Figure 13 Autres ressources investies dans l'assainissement municipal¹⁷
(engagements 39, 40 et 42)



¹⁷ Les ressources investies au regard des engagements 37, 38 et 41 ne sont pas incluses (courbes non visibles) dans la figure étant donné que ces ressources sont inférieures à 50 k\$ depuis 2003.

L'augmentation des dépenses consacrées à la réalisation de l'engagement 42 (figure 13) est due à l'augmentation du nombre de jours/personne réservé à la formation des inspecteurs municipaux au regard de l'application réglementaire (Q-2, r.8) et au soutien technique des officiers municipaux par les répondants régionaux. En ce qui concerne l'engagement 40, la baisse observée depuis les deux dernières années est due à la diminution des ressources humaines affectées à l'élaboration du plan d'action sur la diminution de la toxicité des effluents.

2.12 LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET LES SERVICES D'EAU

Dans l'ensemble de la PNE, c'est l'axe d'intervention sur la pérennité des infrastructures municipales et la gestion des services d'eau qui contient le plus grand nombre d'engagements. Il s'agit de l'engagement 43 sur le renouvellement des conduites municipales d'eau potable et d'égout, de l'engagement 44 sur le respect des normes de qualité lors de la construction, de la réhabilitation et du remplacement des infrastructures, de l'engagement 45 sur l'utilisation des techniques de réhabilitation, de l'engagement 46 sur l'élaboration d'un outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau, de l'engagement 47 sur la mesure de la performance de la gestion des services d'eau, de l'engagement 48 sur l'utilisation des nouvelles technologies, de l'engagement 49 sur une stratégie québécoise de conservation de l'eau potable, de l'engagement 50 sur la conservation de l'eau dans les édifices gouvernementaux et finalement, de l'engagement 51 sur les délégations au secteur privé de la gestion des services d'eau municipaux. Le MAMR est le maître d'œuvre de 8 de ces engagements, tandis que la SIQ, en collaboration avec le MDDEP, est responsable de l'engagement 50.

Concernant l'ensemble de ces engagements, les investissements en ressources humaines et financières sont de **3,1 ETC et 149,5 M\$**. Soulignons que les ressources humaines et financières ont surtout été affectées à la réalisation des engagements 43 et 48 au cours de l'exercice 2006-2007.

2.12.1 La pérennité des infrastructures municipales

Le MAMR est responsable des engagements 43, 44 et 45, qui visent à assurer la pérennité des réseaux municipaux de conduites d'eau potable et d'égout.

Le MAMR est engagé, en vertu de l'engagement 43, à inciter l'ensemble des municipalités à atteindre un taux de renouvellement de leurs conduites d'eau de 0,8 % par année avant 2007, et de 1 % au plus tard en 2012. Au 31 mars 2007, le MAMR a estimé à 720 M\$ les travaux municipaux de renouvellement de conduites qui ont fait l'objet d'une aide financière gouvernementale, laquelle totalise 480 M\$. D'autres versements d'aide financière gouvernementale totalisant 1,2 G\$ ont été prévus concernant des travaux semblables, estimés à 1,8 G\$.

Au cours de l'exercice de 2006-2007, des versements d'aide financière gouvernementale totalisant 148,2 M\$ ont été consacrés à des travaux municipaux de renouvellement de conduites. Une part de près de 76,6 M\$ provient du gouvernement du Québec et une part de près de 71,6 M\$ a été prise en charge par le gouvernement du Canada. Par rapport à l'exercice financier précédent, le transfert de la taxe fédérale sur l'essence et

de la contribution du Québec explique en grande partie l'augmentation des investissements des gouvernements dans ce type de travaux.

Par ailleurs, conformément au programme du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale et à celui du transfert de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec, le MAMR demande aux municipalités qui ont à réaliser des travaux de renouvellement de conduites que les investissements requis soient faits sur la base d'un plan d'intervention visant à déterminer les conduites à renouveler en priorité. À cette fin, un guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement de conduites d'eau potable et d'égout a été diffusé en 2005-2006.

En ce qui concerne l'engagement 44, qui vise à assurer le respect des normes de qualité lors de la construction, de la réhabilitation ainsi que du remplacement des infrastructures, le MAMR a introduit à cette fin une clause dans les protocoles d'entente encadrant le versement des aides financières gouvernementales aux infrastructures.

Enfin, dans le cas de l'engagement 45, qui consiste à amener un taux d'utilisation des techniques de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'égout de 25 % par rapport à leur remplacement, le MAMR a collaboré, en 2006-2007, avec le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), lequel travaille à la conception d'un outil d'aide à la décision entre le remplacement et les différentes techniques de réhabilitation. Par ailleurs, le CERIU poursuit aussi ses travaux d'évaluation de techniques de réhabilitation et de conception de devis types sur ces techniques.

2.12.2 La gestion des services d'eau

Le MAMR est responsable des engagements 46 à 49 et 51, qui concernent la gestion des services d'eau. Dans le cas de l'engagement 46, qui consiste à concevoir un outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau, la Direction des infrastructures du MAMR a entrepris d'examiner les résultats de l'application des indicateurs de gestion municipaux relatifs aux coûts des services d'eau. Elle a aussi entrepris des démarches afin de faire ajuster certains de ces indicateurs.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'engagement 47 visant à mesurer la performance de la gestion des services d'eau par l'élaboration d'outils appropriés, le MAMR et le MDDEP possèdent des outils servant à suivre respectivement la performance des installations municipales de traitement des eaux usées et de l'eau potable. Les indicateurs de gestion municipaux, également introduits par le MAMR, servent notamment à mesurer la performance des municipalités dans la gestion de leurs services d'eau. Un centre d'excellence analyse les résultats issus de ces indicateurs en vue de faire état des meilleures pratiques.

Pour ce qui est de l'engagement 48, qui vise l'accroissement de l'expertise québécoise dans les services d'eau en favorisant l'utilisation de nouvelles technologies et de meilleures pratiques, le MAMR a versé 1 129 141 \$ en 2006-2007 en vertu des sous-volets 1.1 et 1.2 du Programme d'infrastructures Québec-municipalités et du sous-volet 1.3 d'expérimentation de nouvelles technologies du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 (338 716 \$ provenant du gouvernement du Québec et 790 425 \$, du gouvernement du Canada).

Relativement à l'engagement 49, au cours de l'exercice 2006-2007, le MAMR a procédé à l'évaluation de certains aspects d'un projet de stratégie québécoise d'économie de l'eau potable. Par ailleurs, une condition a été introduite dans les règles, les normes et les protocoles d'entente de programmes d'aide financière aux infrastructures d'eau afin de rendre l'attribution de cette aide conditionnelle à l'adoption de mesures d'économie d'eau de la part des municipalités bénéficiaires.

Concernant l'engagement 51, qui consiste à encadrer les délégation de gestion au secteur privé en favorisant l'utilisation de contrats types de gestion et de suivi, le MAMR a poursuivi, en 2006-2007, ses activités en vue d'élaborer un tel contrat type.

Finalement, en ce qui concerne l'engagement 50 sur la conservation de l'eau dans les édifices gouvernementaux, précisons que les investissements en ressources humaines et financières consentis par la Société immobilière du Québec (SIQ) en vue de réduire la consommation d'eau potable ne sont pas comptabilisés dans les bilans annuels de la PNE. Cela ne veut pas dire pour autant que des actions visant à réaliser l'engagement 50 ne sont pas posées. En obtenant, depuis novembre 2005, la certification Visez Vert de l'Association des propriétaires et des administrateurs d'immeubles (BOMA : Building Owners and Manager Association) pour 62 de ses immeubles, soit près de la moitié de la superficie de son parc immobilier en propriété, la SIQ s'est engagée à implanter des mesures de réduction de la consommation d'eau potable dans ces immeubles. De plus, lors de la construction de nouveaux bâtiments, un ensemble de mesures favorisant l'économie d'eau potable sont systématiquement appliquées, puisque la SIQ vise à obtenir la certification LEED pour tous les projets supérieurs à 2,5 M\$.

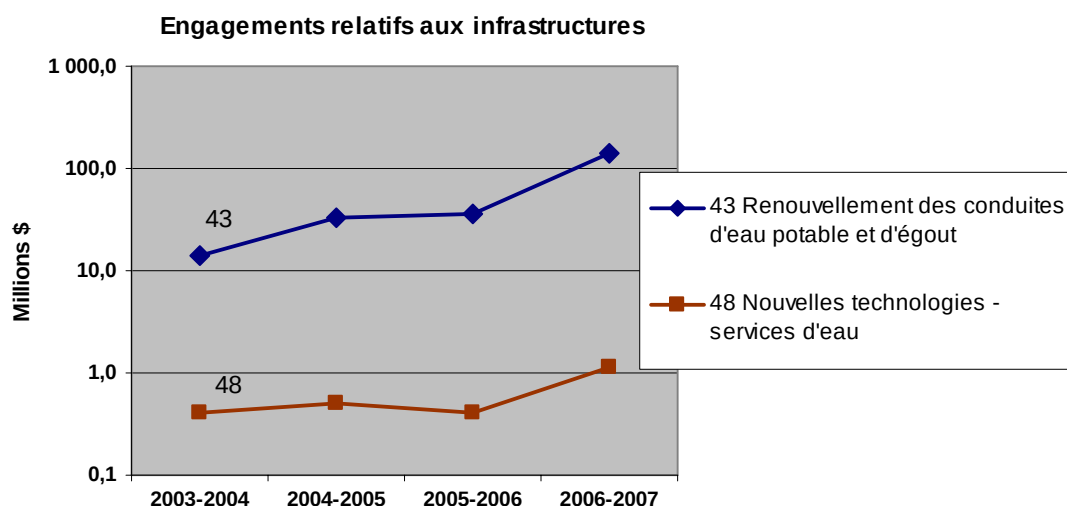
2.12.3 Les indicateurs relatifs aux infrastructures municipales et aux services d'eau

Tableau 16 Indicateurs relatifs aux infrastructures municipales et aux services d'eau

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
43	• Taux annuel de renouvellement des réseaux municipaux d'eau potable et d'égout (taux annuel moyen québécois visé de 0,8 % avant 2007 et de 1 % avant 2012)	0,6 à 0,7 %
44	• Municipalités, bénéficiaires d'aide financière gouvernementale pour des travaux de construction, de réhabilitation et de remplacement d'infrastructures, qui ont appliqué la clause de respect des normes de qualité de ces travaux contenue dans les protocoles d'entente signés encadrant le versement de cette aide (100 % visé)	<i>Indéterminé</i>
45	• Proportion du total des longueurs de conduites municipales d'eau potable et d'égout remplacées ou refaites à l'aide de techniques de réhabilitation par rapport au total des longueurs de toutes les conduites municipales d'eau potable et d'égout remplacées et de toutes celles refaites sans égard à la technique utilisée à cette fin (25 % visé)	<i>Indéterminé</i>
46	• Outil développé pour établir le coût de revient des services d'eau municipaux (4 indicateurs de gestion municipaux ont été rendus obligatoires pour établir, dès l'exercice financier municipal de 2003, le coût de ces services.)	oui

47	Outil élaboré permettant de mesurer la performance de la gestion des services d'eau municipaux	oui
48	- Engagement des fonds du sous-volet 1.3 du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec (TICQ-2000) - Nombre de fiches techniques publiées sur le nombre de nouvelles technologies relatives au traitement de l'eau potable ou des eaux usées - Publication de la 3^e édition du <i>Répertoire des projets d'expérimentation de nouvelles technologies subventionnés dans le cadre du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 1994, 1997 et 2000</i>	65 % 49 / 40 non
49	- Projet de stratégie et conditions élaborées - Condition introduite dans les règles, les normes et les protocoles d'entente de programmes d'aide financière aux infrastructures d'eau - Stratégie et conditions appliquées par les municipalités visées	oui oui <i>Conditions appliquées</i>
50	Nombre de bâtiments publics possédant des compteurs d'eau sur le nombre total d'édifices	126 / 340
51	- Approbation et diffusion aux municipalités des documents types produits pour encadrer la délégation au secteur privé de la gestion de leurs services d'eau - Municipalités qui ont utilisé les documents types produits pour encadrer la délégation au secteur privé de la gestion de leurs services d'eau par rapport à toutes celles qui ont de tels services	non <i>Indéterminé</i>

Figure 14 Ressources investies¹⁸ dans le renouvellement des réseaux municipaux



¹⁸ Les ressources investies au regard des engagements 44 à 47 et 49 à 51 ne sont pas incluses (courbes non visibles) dans la figure étant donné que ces ressources sont inférieures à 50 k\$ depuis 2003.

La figure 14 montre les sommes qui ont été versées aux municipalités (engagement 43) par les deux gouvernements (provincial et fédéral) afin de les aider à renouveler leurs conduites d'eau potable et d'égout. Les versements d'aide financière sont en hausse constante depuis 2003-2004; ils sont passés de 14 M\$ au début de la mise en œuvre de la PNE à 148 M\$ en 2006-2007.

2.13 LES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES LIÉES À L'EAU

Cet axe d'intervention comprend 5 engagements. Il s'agit de l'engagement 52 sur les accès publics, de l'engagement 53 sur la pêche récréative, de l'engagement 54 sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau, de l'engagement 55 sur les sentiers maritimes et de l'engagement 56 sur le tourisme nautique en matière de croisières internationales. Les ressources consacrées par les ministères maîtres d'œuvre ou partenaires (MTO, MDDEP, MTQ, MRNF) à la réalisation de ces engagements s'élèvent à **4,7 ETC** en ressources humaines et à **0,9 M\$** en dépenses totales pour 2006-2007.

2.13.1 La relance de la pêche récréative

Les 8, 9 et 10 juin 2006, pour une 7^e année consécutive, le MRNF a organisé la Fête de la Pêche, en collaboration avec ses partenaires fauniques, dont la Fondation de la faune du Québec et la Fédération québécoise de la faune. Rappelons qu'au cours de cette fête, les résidents du Québec peuvent pratiquer la pêche sportive pendant 3 jours de pêche sans permis et que pendant ces journées, plusieurs partenaires (zecs, réserves fauniques et parcs nationaux) offrent des promotions sur leur territoire. L'organisation de cet événement repose sur une structure organisationnelle faisant appel à des coordonnateurs régionaux, rémunérés par le MRNF, et à des centaines de bénévoles dans chacune des régions du Québec. Au cours de sa 7^e édition, la Fête de la pêche a connu, par rapport à l'édition 2005, une augmentation de 10,5 % du nombre de sites où des activités reliées à la Fête de la pêche ont eu lieu. Malgré cette hausse, le nombre de participants présents sur les principaux sites a baissé de 42 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique aisément si l'on tient compte des piètres conditions météorologiques qui ont sévi sur l'ensemble du territoire du Québec les 8, 9 et 10 juin 2006. Ainsi, plus de 40 000 personnes ont participé à la Fête de la pêche sur les divers sites officiels, malgré la pluie, la neige et le froid qui rendaient la qualité et les conditions de pêche difficiles. Aussi, les organisateurs des activités se sont montrés, malgré tout, très satisfaits des résultats obtenus.

Par ailleurs, le programme Initiation à la pêche dans les camps de vacances, qui vise à initier les jeunes à la pêche sportive pendant leur séjour en camp de vacances, a continué de prendre de l'ampleur. Le nombre de camps de vacances ayant participé est passé de 6 en 2005 à 9 en 2006. Cependant, le nombre de jeunes initiés a légèrement diminué, passant de 2 850 en 2005 à 2 709 en 2006. Cette baisse est toutefois artificielle, puisqu'elle résulte d'une différence dans le mode de calcul du nombre de jeunes utilisé par les camps de vacances et celui utilisé par le MRNF. Dans leur mode de calcul, les camps de vacances incluaient parfois l'ensemble des jeunes fréquentant le camp plutôt que les seuls jeunes initiés à la pêche.

Le Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau, réalisé par le MRNF avec l'aide des associations régionales, ainsi que le programme Pêche en herbe, coordonné par la Fondation de la faune du Québec, contribuent eux aussi depuis plusieurs années au développement de la pêche récréative au Québec. Ces deux programmes sont d'ailleurs essentiels à la tenue de la Fête de la pêche et de l'ensemble des activités destinées au développement de la relève en matière de pêche sportive.

À cet égard, d'importants travaux ont été réalisés en vue de restaurer les bâtiments de la station piscicole gouvernementale de Baldwin (Estrie) et d'en moderniser les équipements. Ces travaux favoriseront le développement de la pêche sportive en permettant à la station piscicole de produire davantage de poissons, dont le Bar rayé, et d'améliorer la qualité de cette production. Ainsi, le MRNF disposera d'une plus grande quantité de poissons qui servira aux ensemencements, là où la pression de pêche est la plus grande, soit dans les milieux urbains et périurbains.

Au Québec, différentes actions ont été entreprises afin de favoriser la pêche en milieu périurbain. Au cours de l'exercice financier 2006-2007, trois sites aquatiques de la Ville de Québec et des environs ont fait l'objet d'études qui visaient à en évaluer le potentiel en matière de pêche sportive et à explorer la possibilité d'y aménager des infrastructures d'accès : deux de ces sites n'ont pu être retenus pour diverses raisons, dont la contamination par des coliformes fécaux et des caractéristiques propres aux plans d'eau en cause; un troisième site mérite cependant d'être retenu et la possibilité d'y aménager des infrastructures d'accès fera, en 2007-2008, l'objet de discussions avec les associations locales concernées ainsi que des partenaires éventuels.

Des sentiers et des ponceaux ont été aménagés dans les marais de la Baie Lochaber de la rivière des Outaouais, près de Gatineau. Ces aménagements permettent l'accès du public à ces lieux, à des fins de pêche sportive, d'ornithologie et de sensibilisation à l'importance des milieux humides pour la qualité des cours d'eau. Aussi, des travaux d'aménagement d'infrastructures d'accès sont prévus au quai désaffecté situé dans l'anse à Wilson près de la marina de Lévis. Une fois complétés, les travaux de mise en valeur du quai contribueront au développement de la pêche sportive aux abords de la Capitale-Nationale.

Soulignons que l'aménagement de sites publics et la construction d'infrastructures par l'établissement de partenariats visant à favoriser l'accès à la ressource aquatique demeurent des axes d'investissement privilégiés par le MDDEP. De plus, des sorties sur le terrain seront réalisées en 2007-2008 afin de repérer des sites potentiels et d'amorcer les démarches nécessaires en vue d'aménager les infrastructures visant la pratique de la pêche sportive (rampes de mise à l'eau, quais, etc.) à l'endroit retenu. Parmi ces sites potentiels, deux sont situés dans la région de Québec. Ils feront l'objet d'analyses physicochimiques afin d'en déterminer le potentiel au regard de la pêche sportive.

2.13.2 Le Sentier maritime du Saint-Laurent

Afin de mettre en chantier l'engagement 55 sur les sentiers maritimes destinés aux petites embarcations, le ministère du Tourisme (MTO) s'est assuré de la participation d'un partenaire associatif, la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK).

Accessible aux kayaks de mer et aux embarcations à faible tirant d'eau pour des randonnées allant de quelques heures à plusieurs jours, ce sentier virtuel, non balisé et non signalisé, longe les rives du fleuve et maximise l'utilisation d'infrastructures déjà existantes. Des infrastructures légères pourront être aménagées là où on le jugera nécessaire. Les objectifs du sentier maritime sont de favoriser l'accès au fleuve ainsi que la découverte et l'observation des différents sites fauniques, floristiques et culturels offerts le long du parcours et d'informer les adeptes sur les services visant à soutenir cette activité de découverte.

Alors que le MTO et la FQCK assurent l'homogénéité du développement et coordonnent les actions ayant un impact provincial, les régions ont la responsabilité de créer leur propre tronçon régional. Ce segment est appelé *Route bleue*, et le Sentier maritime du Saint-Laurent est la somme de toutes les routes bleues au Québec. Le MTO y a consacré une somme de 35 060 \$ en 2006-2007. Une première route bleue a été inaugurée en juin 2005, soit la *Route bleue du sud de l'estuaire*, qui va de Berthier-sur-Mer à Métis-sur-Mer. La *Route bleue des baleines* (région touristique de Manicouagan) a été inaugurée en juin 2006.

En 2006-2007, d'autres routes bleues étaient en chantier, en Gaspésie (*Route bleue de la Gaspésie*), dans les régions de Québec-Charlevoix, Chaudière-Appalaches, Montréal-Haut-Saint-Laurent et Duplessis. Lorsqu'elles seront mises en service, ces routes bleues étendront d'autant la portée et l'importance du Sentier maritime du Saint-Laurent.

2.13.3 Les croisières internationales

Attirer davantage de navires de croisières internationales et de croisiéristes sur le fleuve Saint-Laurent et augmenter les recettes touristiques liées à cette activité figurent parmi les priorités du ministère du Tourisme (MTO).

Afin d'atteindre ces objectifs, trois champs d'action sont privilégiés :

1. Démarchage auprès des croisiéristes afin de promouvoir le Québec comme destination
2. Soutien aux acteurs régionaux pour bâtir des programmes d'escales terrestres
3. Aménagement ou réaménagement d'infrastructures touristiques d'accueil

Par voie d'entente de partenariat, le démarchage et la promotion du Québec comme destination de croisières sont assurés par l'Association des croisières du Saint-Laurent (ACSL). À cette fin, en 2006-2007, le MTO a accordé une aide financière de 86 666 \$ à cet organisme composé notamment de ports, d'aéroports, de villes et d'offices de tourisme. Une entente triennale de partenariat entre les deux parties s'est terminée en mars 2007.

Pour sa part, le ministère des Transports du Québec (MTQ) est également actif dans le développement des croisières internationales au Québec, concernant lequel trois champs d'action sont définis :

1. Réaliser ou collaborer à la réalisation des activités de promotion en partenariat avec les ministères, l'industrie et les autorités portuaires concernés.
-

2. Participer à la réalisation d'études visant à favoriser le développement des croisières internationales au Québec.
3. Examiner la possibilité de participer à la réalisation des projets de développement ou d'amélioration d'infrastructures portuaires multifonctionnelles ou d'infrastructures intermodales en tenant compte du développement durable et en favorisant les croisières internationales selon les paramètres des programmes d'aide généraux ou spécifiques.

À ces fins, le MTQ a participé à la *Seatrade Cruise Shipping Convention*, qui s'est tenue à Miami du 12 au 15 mars 2007, en collaboration avec l'ACSL. Il a également versé une subvention de 11 530 \$ du Programme d'aide à l'intégration modale à l'ACSL en vue de la promotion de l'itinéraire du Saint-Laurent pour les croisières, notamment sa participation à cet événement.

En 2006, le Saint-Laurent a reçu 111 977 croisiéristes. Il s'agit là d'une année record. Le port de Québec a accueilli 65 801 croisiéristes (86 escales) alors que celui de Montréal recevait 33 037 croisiéristes (43 escales). De plus, il faut ajouter les contributions de l'escale de Saguenay, soit 11 399 passagers (10 escales), de Baie-Comeau, soit 920 passagers (1 escale) et de Gaspé, soit 200 passagers (1 escale).

Les retombées économiques de ce secteur sont importantes pour le Québec. En effet, en 2006, les activités de croisières internationales ont généré près de 77,5 M\$ en dépenses dans l'économie du Québec, ce qui a permis de créer ou de maintenir 892 emplois¹⁹.

Finalement, en février 2007, en partenariat avec le gouvernement fédéral et la Ville de Saguenay, le gouvernement du Québec a annoncé un projet de 29,4 M\$ auquel il a consenti une aide financière de 9,8 M\$ pour l'aménagement du quai A.-Lepage, à Saguenay, en vue d'y accueillir des navires de croisières dès octobre 2008. Le gouvernement et la Ville y investiront la même somme. Dans le cas du Québec, le MTQ a reçu le mandat d'élaborer la convention d'aide et de gérer l'entente avec le promoteur.

2.13.4 Les indicateurs relatifs aux activités récréotouristiques

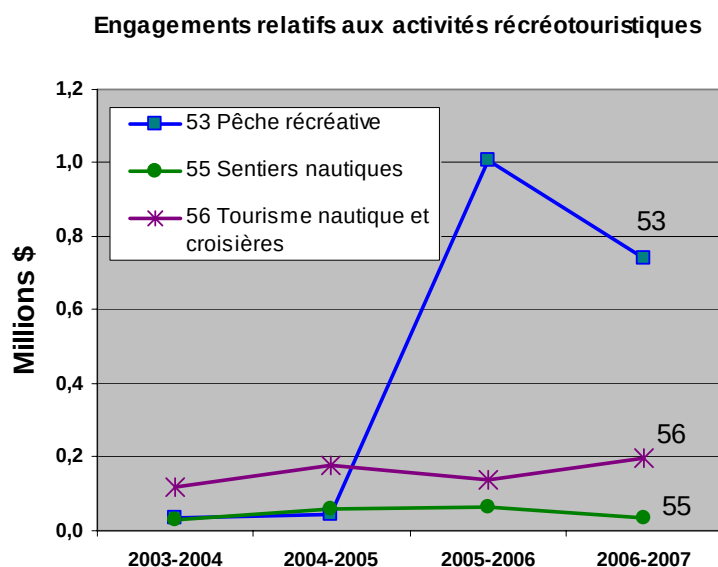
Tableau 17 Indicateurs relatifs aux activités récréotouristiques

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
52	Argent versé aux municipalités pour mettre en place des accès publics	Aucun programme d'aide en cours
53	- Nombre de participants cette année par rapport à l'année dernière (<i>objectif : augmentation de 10 % par année</i>) - Consensus autour d'un site et réalisation des aménagements - Nombre d'accès mis en place dans la province par rapport à l'objectif de 3 sites	25 % Action en développement 1 / 3

¹⁹ Estimation du MTO et de l'ISQ basée sur des données provenant de l'ACSL et de BREA

	Nombre de jeunes initiés à la pêche annuellement dans des camps de vacances (<i>objectif : maintien d'un minimum de 5 000</i>)	2 700
54	Nombre de recommandations du Comité de consultation sur la sécurité nautique et de qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau mis en œuvre par rapport au nombre total (39)	19 / 39
55	Nombre de routes bleues régionales en activité, formant le Sentier maritime du Saint-Laurent	2
56	- Taux d'évolution annuel du nombre de croisiéristes ayant visité les ports de Québec et de Montréal (vs l'année précédente) - Taux d'évolution annuel du nombre de croisiéristes ayant visité les ports du Québec²⁰ (vs l'année précédente) - Nombre d'escales terrestres des bateaux de croisière dans les ports québécois (augmentation de 9,1 %) (vs l'année précédente)	+ 4,25 % + 18 % 141

Figure 15 Ressources investies²¹ dans les activités récréotouristiques



²⁰ Nouvel indicateur tenant compte des autres escales désormais possibles au Québec.

²¹ Les ressources investies au regard de l'engagement 54 (sécurité nautique et qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau) ne sont pas incluses (courbe non visible) dans la figure étant donné que ces ressources étaient inférieures à 15,1 k\$ depuis 2003.

2.14 LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE

Le suivi et l'évaluation prochaine de la PNE sont assurés par l'engagement 57. En 2006-2007, les ressources humaines et financières consacrées à la réalisation de cet engagement ont été de **3,1 ETC** et **0,17 M\$**.

2.14.1 Le suivi

Comme dans les années précédentes, la collecte de l'information relative à la réalisation des engagements de la PNE en 2006-2007 a été effectuée à l'aide des fiches de suivi mises à jour annuellement par les ministères maîtres d'œuvre. Le suivi administratif des dossiers relatifs à la PNE, tels que l'approbation gouvernementale des Plans directeurs de l'eau rédigés par les organismes de bassin, la rédaction des bilans annuels sur la PNE, l'approbation de différents mandats tels que celui de l'évaluation de la PNE, est effectué lors des réunions de la Table interministérielle sur la PNE (TIPNE).

L'évaluation de la Politique

En ce qui concerne l'évaluation de la PNE, la démarche d'évaluation qui a été présentée et adoptée à la Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau (TIPNE) en 2006 s'est poursuivie.

Ainsi, chaque ministère doit réaliser, pour le ou les engagements dont il est maître d'œuvre, les travaux permettant de rendre compte des résultats attendus et doit proposer des mesures afin d'améliorer l'atteinte de ces résultats. Le cadre d'analyse de la faisabilité de l'évaluation de chacun des engagements a été élaboré par le MDDEP et transmis à tous les ministères.

En date du 31 mars 2007, plusieurs acteurs concernés du MDDEP ont été consultés. Au cours de l'exercice 2007-2008, tous les ministères impliqués seront aussi consultés afin d'assurer la cohérence de la démarche d'évaluation ainsi que le respect de l'échéancier.

2.14.2 Les indicateurs relatifs au suivi et à l'évaluation de la PNE

Tableau 18 Indicateurs relatifs au suivi et à l'évaluation de la PNE

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
57	• Indicateurs ²² déterminés relativement aux engagements de la Politique nationale de l'eau	87 %
	• Avancement de l'évaluation quinquennale	20 %

En ce qui concerne les ressources investies dans le suivi et l'évaluation de la PNE depuis sa mise en œuvre, celles-ci sont similaires d'une année à l'autre. En moyenne, près de 3 ETC ont été affectés annuellement au suivi et à l'évaluation de la PNE tandis que les dépenses qui y sont rattachées s'élèvent en moyenne à près de 160 000 \$ par année.

²² Lorsqu'un même engagement compte plus d'un indicateur, ces indicateurs sont considérés comme une seule entité. De plus, le nombre d'engagements abandonnés (3) a été soustrait du total des engagements de la PNE (57) dans le calcul du pourcentage (47 engagements avec indicateurs/54 = 87 %). Précisons également que certains engagements n'ont pas encore été mis en œuvre. Par conséquent, leur indicateur n'a pas encore été déterminé.

CHAPITRE 3

CONSTATS ET CONCLUSION

CONSTATS

En compilant les données des 4 bilans annuels (2003 à 2007), on constate une augmentation graduelle des ressources financières investies. L'investissement total du gouvernement durant ces 4 années de mise en œuvre de la PNE s'élève à **1 383 ETC** et **659 M\$**. Les principaux constats sont les suivants :

- Les sommes investies sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sont en hausse d'année en année.
- Les sommes investies dans l'assainissement agricole sont similaires d'année en année (conformité réglementaire, programme Prime Vert, etc.).
- Des sommes importantes ont été investies dans l'assainissement municipal à partir de 2004-2005 et ont continué d'augmenter substantiellement d'année en année.
- L'aide financière (gouvernements provincial et fédéral) permettant aux municipalités de renouveler leurs infrastructures (conduites d'eau potable et d'égout) a été fortement augmentée en 2006-2007 par rapport aux années précédentes.
- Les investissements dans les activités récréotouristiques liées à l'eau (récréotourisme) connaissent une augmentation croissante.
- Les sommes les plus importantes versées par l'ensemble des ministères (2003-2007) depuis la mise en œuvre de la PNE ont été consacrées à la protection de l'eau potable (148 M\$), à l'assainissement agricole (156 M\$) et à la pérennité des infrastructures municipales et des services d'eau (233 M\$).

Le Bilan 2005-2006 contenait deux recommandations destinées, d'une part, à faire le point sur la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, son financement ainsi que son redéploiement à tout le Québec méridional et, d'autre part, à faire des propositions sur l'harmonisation des différentes approches de gestion intégrée des ressources en cours au gouvernement du Québec.

La mise en œuvre de ces recommandations est en cours, puisqu'en vertu de l'action 1.9 du plan d'intervention sur les algues bleu-vert, les autorités du MDDEP se sont engagées à entreprendre une démarche de redécoupage du Québec méridional en zones de gestion intégrée de l'eau, afin que tous les bassins versants soient pris en compte.

En ce qui concerne la deuxième recommandation du Bilan 2005-2006, la formation d'un groupe de travail composé du MRNF, du MAPAQ, du MAMR et du MDDEP est prévue au cours de l'automne 2007 en vue de discuter et de faire des propositions sur l'harmonisation des différentes approches de gestion intégrée des ressources entre les différents ministères du gouvernement.

CONCLUSION

En novembre 2007, la PNE en sera à sa cinquième année d'existence. Dans ce contexte, un bilan synthèse sera rédigé afin de dresser un portrait des ressources humaines et financières investies dans sa mise en œuvre, cinq ans après sa publication.

Par ailleurs, une évaluation de la mise en œuvre de la PNE sera réalisée afin de connaître l'état d'avancement de tous les engagements et la mesure de leur efficacité par rapport aux orientations et aux principes établis dans la PNE. Cette évaluation permettra d'apporter certains correctifs et, le cas échéant, de retenir de nouvelles orientations. C'est aussi le MDDEP qui a le mandat de réaliser l'évaluation de la PNE. Un dernier bilan de mise en œuvre sera rédigé et publié avant la sortie du rapport d'évaluation, prévue pour 2009, puisque le rapport d'évaluation de la PNE couvrira les cinq premières années de la PNE.

L'évaluation de la PNE permettra aussi de se pencher sur l'utilité des bilans annuels de mise en œuvre de la PNE et de réévaluer la structure actuelle de ces bilans.

ANNEXES

ANNEXE 1

BILAN 2006-2007

DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

Axe d'intervention Engagements de la Politique	Maîtres d'œuvre	ETC (N) Pro.+tech.	Salaires + fonction.(\$)	Subventions contrats (\$)	Total (\$) engagement
Cadre juridique concernant l'eau					
1 Entreprendre la révision du cadre juridique concernant l'eau et développer les outils légaux nécessaires à la mise en œuvre de la Politique.	MDDEP	0	0	0	0
Sous-total		0	0	0	0
Gestion intégrée par bassin versant					
2 Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée par bassin versant.	MDDEP	3,17	205 450		205 450
3 Soutenir financièrement et techniquement le fonctionnement de 33 organismes de bassin.	MDDEP	17,93	1 036 456	2 2 83 920	3 320 376
Sous-total		21,10	1 233 261	2 2 83 920	3 525 826
Connaissances sur l'eau					
4 Regrouper et développer l'information sur l'eau et les écosystèmes aquatiques requise pour la gouvernance de l'eau.	MDDEP	Maintenant inclus dans l'engagement 6			
5 Entreprendre un inventaire des grands aquifères du Québec.	MDDEP	0,24	12 320	60 000	72 320
6 Approfondir et compléter les connaissances concernant les principaux bassins versants du Québec et soutenir la mise à jour de l'information afférente sur une base permanente.	MDDEP	13,18	626 466	315 000	941 466
7 Appuyer les associations de riverains de lacs de villégiature.	MDDEP	15,45	767 420	233 500	1 000 920
8 Développer et mettre en place des programmes de sensibilisation et d'éducation à l'intention des divers acteurs de l'eau.	MDDEP	2,13	121 274	0	121 274
Sous-total		31,00	1 518 835	608 500	2 135 980
Instruments économiques					
9 Développer et mettre en place, de façon progressive à compter de 2003, un régime de redevances pour l'utilisation (prélèvement et rejet) des ressources en eau du Québec.	MDDEP	0,86	49 480	0	49 480
Sous-total		0,86	49 480	0	49 480

Axe d'intervention Engagements de la Politique	Maîtres d'œuvre	ETC (N) Pro.+tech.	Salaires + fonction.(\$)	Subventions contrats (\$)	Total (\$) engagement
Partenariats et relations Québec					
10 Assurer la participation des nations et des communautés autochtones à la gestion des eaux, dans le cadre des ententes conclues et à conclure entre celles-ci et le gouvernement du Québec.	SAA	0,08	4 872	0	4 872
11 Intensifier la participation du Québec au sein des organisations internationales de gestion du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent.	MDDEP, MRI	3,87	224 344	39 400	263 744
12 Intensifier, dans tous les domaines pertinents relatifs à l'eau, la participation et la représentation du gouvernement du Québec, afin de promouvoir ses intérêts et de partager ses compétences dans les ententes, les organisations et les forums internationaux.	MDDEP, MRI	0,39	22 736	27 227	49 963
13 Accentuer les efforts du Québec sur la scène internationale, en soutenant et en facilitant l'exportation de l'expertise publique et privée dans les domaines de la technologie, de la gestion et de la protection de la ressource eau.	MDEIE	0	0	0	0
Sous-total		4,34	25 1952	66 627	318 579
Gestion intégrée du Saint-Laurent					
14 Traduire, par une reconnaissance officielle, sa vision du Saint-Laurent comme un patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur.	MDDEP	0	0	0	0
15 Mettre en œuvre la gestion intégrée du Saint-Laurent.	MDDEP	1,1	63 400	6 800	7 0200
16 Conclure une nouvelle entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent et en assurer la mise en œuvre.	MDDEP	7,93	409 940	419 763	829 703
Sous-total		9,03	473 340	426 563	899 903
Protection de l'eau potable					
17 Soutenir financièrement, au cours des cinq prochaines années, la mise aux normes de toutes les installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable.	MAMR	5,44	315 230	77 156 094	77 471 324
18 Préparer, d'ici 2004, une stratégie de protection des sources de captage d'eau de surface.	MDDEP	0,08	4 582	0	4 582

Axe d'intervention Engagements de la Politique	Maîtres d'œuvre	ETC (N) Pro.+tech.	Salaires + fonction.(\$)	Subventions contrats (\$)	Total (\$) engagement
19 Augmenter et améliorer la capacité d'intervention, d'enquête, d'évaluation des risques ou des impacts des directions régionales de santé publique lors d'éventuels dépassements de normes de la qualité de l'eau ou lors d'éclosion de maladies d'origine hydrique.	MSSS	25,67	1 322 860	313 008	1 635 868
Sous-total		31,19	1 642 672	77 469 102	79 111 774
Protection des écosystèmes					
20 Intensifier les activités d'acquisition de connaissances et de développement en soutien aux interventions visant la protection et la restauration des habitats fauniques des milieux aquatiques, riverains et humides.	MRNF	5,93	308 298	1 441 239	1 749 537
21 Élaborer et mettre en œuvre, d'ici 2004, un plan d'action pour la protection, la restauration et la mise en valeur des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau, de leurs plaines inondables ainsi que des milieux humides.	MDDEP	3,22	185 560	10 000	195 560
22 Étendre l'application de la Politique de débits réservés écologiques pour la protection du poisson et de ses habitats à d'autres composantes des écosystèmes aquatiques.	MDDEP	0,05	2 900	0	2 900
23 Établir, d'ici 2005, des critères pour l'allocation des prélèvements d'eau et des dérivations de cours d'eau.	MDDEP	0,11	6 496	0	6 496
24 Doter, d'ici 2005, le Québec d'un réseau de réserves aquatiques.	MDDEP	0,85	45 300	500	45 800
25 Réviser, d'ici 2005, les pratiques d'aménagement forestier afin de réduire les impacts sur les milieux aquatiques, riverains et humides.	MRNF	5,28	281 524	45 800	327 324
26 Mettre en place une stratégie d'assainissement des cours d'eau à l'échelle du bassin versant.	MDDEP	0	0	0	0
Sous-total		15,44	830 078	1 497 539	2 327 617
Assainissement agricole					
27 Atteindre, d'ici 2010, un état d'équilibre quant à la capacité de support en phosphore des sols.	MAPAQ	53,54	2 345 320	6 832 020	9 177 340

Axe d'intervention Engagements de la Politique	Maîtres d'œuvre	ETC (N) Pro.+tech.	Salaires + fonction.(\$)	Subventions contrats (\$)	Total (\$) engagement
28 Poursuivre et mettre en œuvre les décisions prises lors du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire par le Groupe de travail Un environnement à valoriser.	MAPAQ	82,25	4 170 500	22 652 915	26 823 415
29 Soutenir, en territoire agricole, l'établissement de corridors riverains boisés en lien avec les milieux naturels.	MDDEP	0,01	464	0	464
30 Introduire l'écoconditionnalité dans un ensemble de programmes de soutien financier du secteur agricole.	MAPAQ	0,49	20 820	0	20 820
31 Réduire, d'ici 2010, la pression sur l'environnement issue de l'usage des pesticides en milieu agricole.	MAPAQ	35,9	1 842 200	1 590 490	3 432 690
32 Soutenir techniquement et financièrement les entreprises piscicoles existantes.	MAPAQ	9,28	466 872	36 354	503 226
Sous-total		181,47	8 846 176	31 111 779	39 957 955
Assainissement industriel					
33 Étendre l'application du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI).	MDDEP	7,38	427 916	1 000	428 916
34 Mettre en place un mécanisme de prise en charge des industries non assujetties au PRRI.	MDDEP	2,14	110 088	0	110 088
35 Poursuivre la restauration des parcs de résidus miniers.	MRNF	0,87	49 268	199 292	248 560
Sous-total		10,39	587 272	200 292	787 564
Assainissement municipal					
36 Inciter les municipalités à réduire de 20 % la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie.	MAMR	0,36	20 648	6 093 524	6 114 172
37 Éliminer, d'ici 2007, les rejets d'eaux usées par temps sec.	MAMR	0,07	3 944	0	3 944
38 Compléter, d'ici 2007, le programme d'assainissement dans plus d'une cinquantaine de petites municipalités de manière à éliminer le rejet d'eaux usées directement dans les cours d'eau.	MAMR	2,7	156 774	33 261 554	33 418 328
39 Assurer la désinfection des eaux usées provenant de stations d'épuration, là où la protection des usages le justifie.	MAMR	0,15	8 526	0	8 526

Axe d'intervention	Maîtres d'œuvre	ETC (N) Pro.+tech.	Salaires + fonction.(\$)	Subventions contrats (\$)	Total (\$) engagement
Engagements de la Politique					
40 Diminuer, d'ici 2005, la toxicité des effluents par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action.	MAMR	0,26	14 906	0	14 906
41 Mettre en place une stratégie d'encadrement des rejets urbains au Québec.	MDDEP	0,13	7 424	0	7 424
42 Aider les municipalités à assurer la conformité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées.	MDDEP	1,53	87 140	35 000	122 140
Sous-total		5,2	299 362	39 390 078	39 689 440
Infrastructures et services d'eau					
43 Inciter l'ensemble des municipalités à atteindre un taux de renouvellement de leurs réseaux de 0,8 % par année d'ici 2007 et de 1 % d'ici 2012.	MAMR	2,64	153 004	148 209 140	148 362 144
44 Assurer le respect des normes de qualité lors de la construction, de la réhabilitation ainsi que du remplacement des infrastructures existantes.	MAMR	0,04	2 552	0	2 552
45 Atteindre, à partir de 2005, un taux d'utilisation des techniques de réhabilitation des réseaux de 25 % par rapport au remplacement.	MAMR	0,13	7 598	0	7 598
46 Développer, en 2003, un outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau.	MAMR	0	0	0	0
47 Mesurer la performance de la gestion des services d'eau par le développement d'outils appropriés.	MAMR	0	0	0	0
48 Accroître l'expertise québécoise dans les services d'eau en favorisant l'utilisation de nouvelles technologies et des meilleures façons de faire.	MAMR	0,24	13 688	1 129 141	1 142 829
49 Élaborer une stratégie québécoise de conservation de l'eau potable qui rende conditionnelle l'attribution de toute aide financière à l'adoption de mesures d'économie d'eau et de réduction des fuites de la part des municipalités.	MAMR	0,11	6 380	4 500	10 880
50 Implanter un programme de conservation de l'eau dans les édifices gouvernementaux.	SIQ, MDDEP	0	0	0	0

Axe d'intervention	Maîtres d'œuvre	ETC (N) Pro.+tech.	Salaires + fonction.(\$)	Subventions contrats (\$)	Total (\$) engagement
Engagements de la Politique					
51 Encadrer les délégations de la gestion au secteur privé en favorisant l'utilisation de contrats types de gestion et de suivi.	MAMR	0,01	638	0	638
Sous-total		3,17	183 860	149 342 781	149 526 641
Récréotourisme					
52 Élaborer un programme d'aide aux municipalités et aux organismes du milieu afin de développer un réseau d'accès publics au Saint-Laurent ainsi qu'aux autres plans et cours d'eau du Québec.	MDDEP	0	0	0	0
53 Élaborer une stratégie pour développer la pêche récréative au Québec.	MRNF	3	144 000	597 800	741 800
54 Poursuivre la mise en œuvre des recommandations du Comité de consultation sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau.	MDDEP	0,19	10 846	0	10 846
55 Soutenir, en collaboration avec la Fédération québécoise du canot et du kayak et les associations touristiques régionales, le développement de sentiers nautiques au Québec.	MTO	0,17	9 060	26 000	35 060
56 Élaborer, d'ici 2005, un plan de développement du tourisme nautique en matière de croisières internationales dans une perspective de développement durable.	MTO	1,43	81 864	115 775	197 639
Sous-total		4,79	245 770	739 575	985 345
Suivi et évaluation de la PNE					
57 Développer des indicateurs de suivi de la Politique et publier un rapport d'évaluation tous les cinq ans.	MDDEP	3,13	177 286	0	177 286
Sous-total		3,13	177 286	0	177 286
TOTAL		321,1	16 338 894	303 112 810	319 451 700

ANNEXE 2

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT ET RESSOURCES HUMAINES INVESTIES DEPUIS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PNE, PAR ENGAGEMENT, 2003-2007

N°	Engagement et axes d'intervention	2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007		TOTAL	
		Dollars	ETC	Dollars	ETC	Dollars	ETC	Dollars	ETC	Dollars	ETC
Cadre juridique											
1	Cadre juridique	61 260	1,47	263 100	4,95	0	0,00	0	0,00	324 360	6,42
Gestion par bassin versant											
2	Gestion par bassin versant	147 855	2,60	389 705	3,99	129 646	2,24	205 450	3,17	872 656	12,00
3	Soutien aux bassins versants	2 311 427	10,36	2 876 128	11,22	3 434 250	17,10	3 320 376	17,93	11 942 181	56,61
	Sous-total	2 459 282	12,96	3 265 833	15,21	3 563 896	19,33	3 525 826	21,10	12 814 837	68,60
Connaissances sur l'eau											
4	Regroupement de l'information	2 900	0,05	50 254	0,72	0	0,00	0	0,00	53 154	0,77
5	Aquifères	409 800	2,10	391 216	1,95	202 400	2,80	72 320	0,24	1 075 736	7,09
6	Connaissances sur les bassins	939 340	11,07	1 375 538	19,76	1 139 636	16,04	941 466	13,18	4 395 980	60,05
7	Associations de lacs	98 800	1,85	119 102	2,39	96 048	1,80	1 000 920	15,79	1 314 870	21,83
8	Sensibilisation, éducation	159 840	1,08	142 200	2,40	109 446	1,89	121 274	2,13	532 760	7,50
	Sous-total	1 610 680	16,60	2 078 310	27,23	1 547 530	22,53	2 135 980	31,34	7 372 500	97,7
Redevances											
9	Redevances	97 260	1,68	67 280	1,16	55 680	0,96	49 480	0,86	269 700	4,66
Partenariat et relations Québec											
10	Autochtones	34 411	0,59	4 640	0,08	4 872	0,08	4 872	0,08	48 795	0,84
11	Partenariat – Grands Lacs	606 490	7,10	543 651	6,74	389 269	5,94	263 744	3,87	1 803 154	23,65
12	Québec international	79 800	1,10	26 388	0,14	46 414	0,39	49 963	0,39	202 565	2,02
13	Expertise québécoise eau	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
	Sous-total	720 701	8,79	574 679	6,96	440 555	6,42	318 579	4,34	2 054 514	26,52
Gestion du Saint-Laurent											
14	Statut du Saint-Laurent	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
15	Gestion du Saint-Laurent	121 175	1,3	180 797	2,29	196 343	2,76	70 200	1,10	568 515	7,63
16	Entente Canada-Québec	1 404 587	9,83	529 370	6,28	930 476	9,18	829 703	7,93	3 694 136	33,17
	Sous-total	1 525 762	11,13	710 167	8,57	1 126 819	11,94	899 903	9,03	4 262 651	40,80
Protection de l'eau potable											

N°	Engagement et axes d'intervention	2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007		TOTAL	
		Dollars	ETC	Dollars	ETC	Dollars	ETC	Dollars	ETC	Dollars	ETC
17	Soutien financier en eau potable	10 285 540	4,88	20 205 309	5,67	34 602 724	7,20	77 471 324	5,44	142 564 897	23,19
18	Protection des sources de captage	66 240	0,28	106 960	0,12	46 100	0,45	4 582	0,08	223 882	0,93
19	Santé et eau potable	804 600	4,20	1 417 183	21,20	1 425 580	21,00	1 635 868	25,67	5 283 231	72,07
	Sous-total	11 156 380	9,36	21 729 452	26,99	36 074 404	28,65	79 111 774	31,18	148 072 010	96,18
Protection des écosystèmes											
20	Habitats fauniques	2 696 210	5,33	1 965 765	17,13	1 159 296	15,43	1 749 537	5,93	7 570 808	43,82
21	Rives, littoral et plaines inondables	275 934	2,95	327 545	5,73	268 656	4,63	195 560	3,22	1 067 695	16,60
22	Débits réservés	5 800	0,10	6 960	0,12	6 960	0,12	2 900	0,05	22 620	0,39
23	Prélèvements d'eau	17 400	0,30	2 320	0,04	2 320	0,04	6 496	0,11	28 536	0,49
24	Réserves aquatiques	240 300	4,2	50 617	0,87	38 048	0,66	45 800	0,85	374 765	6,52
25	Aménagement forestier	345 380	6,71	733 021	10,86	212 748	3,18	327 324	5,28	1 618 473	26,03
26	Stratégie d'assainissement des eaux	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
	Sous-total	3 581 024	19,59	3 086 228	34,74	1 688 028	24,06	2 327 617	15,44	10 682 897	93,84
Assainissement agricole											
27	Équilibre en phosphore	14 640 492	142,27	12 094 000	103,00	9 396 000	72,00	9 177 340	53,54	45 307 832	370,81
28	Forum agriculture	22 073 503	91,20	24 873 400	87,00	23 010 800	92,60	26 823 415	82,25	96 781 118	353,05
29	Corridors boisés	64 500	0,3	90 396	1,03	5 220	0,09	464	0,01	160 580	1,38
30	Écoconditionnalité	121 800	2,10	60 320	1,04	43 960	0,86	20 820	0,49	246 900	4,49
31	Pesticides	1 981 420	14,49	2 230 000	20,00	3 259 200	35,40	3 432 690	35,90	10 903 310	105,79
32	Piscicultures	106 800	2,10	1 366 646	7,41	655 002	11,57	503 226	9,28	2 631 674	30,36
	Sous-total	38 988 515	252,46	40 714 762	219,48	36 370 182	212,52	39 957 955	181,47	156 031 414	865,89
Assainissement industriel											
33	Rejets industriels (PRRI)	203 893	3,52	208 800	3,60	309 140	5,33	428 916	7,38	1 150 749	19,83
34	Industries non visées par le PRRI	96 000	2,00	58 000	1,00	58 000	1,00	110 088	2,14	322 088	6,14
35	Résidus miniers	450 300	1,00	335 650	0,45	182 300	0,45	248 560	0,87	1 216 810	2,77
	Sous-total	750 193	6,52	602 450	5,05	549 440	6,78	787 564	10,38	2 689 647	28,73
Assainissement municipal											
36	Débordements des réseaux	15 441	0,27	5 006 534	0,63	7 535 492	0,50	6 114 172	0,36	18 671 639	1,76
37	Rejets des eaux usées	0	0,00	34 220	0,59	9 280	0,16	3 944	0,07	47 444	0,82
38	Assainissement des petites	4 640	0,08	8 341 118	2,38	16 903 179	3,08	33 418 328	2,70	58 667 265	8,24

N°	Engagement et axes d'intervention	2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007		TOTAL	
		Dollars	ETC	Dollars	ETC	Dollars	ETC	Dollars	ETC	Dollars	ETC
	municipalités										
39	Désinfection des eaux usées	2 957	0,1	13 700	0,25	24 360	0,42	8 526	0,15	49 543	0,87
40	Toxicité des effluents	5 220	0,05	63 600	1,10	12 180	0,21	14 906	0,26	95 906	1,66
41	Encadrements des rejets urbains	4 640	0,08	0	0,00	0	0,00	7 424	0,13	12 064	0,21
42	Résidences isolées	21 740	0,03	80 060	0,97	113 580	1,41	122 140	1,53	337 520	3,94
	Sous-total	54 638	0,61	13 539 232	5,92	24 598 071	5,78	39 689 440	5,19	77 881 381	17,49
Infrastructures et services d'eau											
43	Renouvellement des réseaux	14 142 680	2,46	32 579 620	2,81	35 369 235	2,46	148 362 144	2,64	230 453 679	10,37
44	Qualité des infrastructures	2 320	0,04	580	0,01	580	0,01	2 552	0,04	6 032	0,10
45	Techniques de réhabilitation	0	0,00	4 060	0,07	580	0,01	7 598	0,13	12 238	0,21
46	Coûts des services d'eau	3 480	0,06	2 900	0,05	0	0,00	0	0,00	6 380	0,11
47	Performance des services d'eau	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
48	Expertise sur les services d'eau	406 060	1,07	515 206	1,05	412 272	0,97	1 142 829	0,24	2 476 367	3,33
49	Économie et fuites d'eau	0	0,00	9 860	0,17	21 420	0,24	10 880	0,11	42 160	0,52
50	Conservation de l'eau (édifices gouvernementaux)	1 160	0,02	0	0,00	0	0,00	0	0,00	1 160	0,02
51	Gestion privée des services d'eau	0	0,00	8 120	0,14	4 060	0,07	638	0,01	12 818	0,22
	Sous-total	14 555 700	3,65	33 120 346	4,30	35 808 147	3,76	149 526 641	3,17	233 010 834	14,88
Activités récréotouristiques											
52	Accès publics	16 990	0,18	34 007	0,09	0	0,00	0	0,00	50 997	0,22
53	Pêche récréative	33 640	0,58	43 167	0,66	1 006 169	2,40	741 800	3,00	1 824 776	6,65
54	Sécurité nautique sur les lacs	11 600	0,20	0	0,00	15 080	0,26	10 846	0,19	37 526	0,65
55	Sentiers nautiques	30 980	0,11	57 760	0,42	65 615	0,24	35 060	0,17	189 415	0,94
56	Tourisme nautique et croisières	125 002	0,32	179 288	0,50	138 630	0,54	197 639	1,43	640 559	2,87
	Sous-total	218 212	1,39	314 222	1,68	1 225 494	3,44	985 345	4,79	2 743 273	11,33
Suivi et évaluation de la PNE											
57	Suivi et évaluation de la PNE	156 610	2,54	158 176	3,07	145 638	2,87	177 286	3,13	637 710	12,12
	TOTAL	75, 9 M\$*	347,8	120, 2 M\$	365,3	143, 2 M\$	349,0	319, 5 M\$	321,4	658.2 M\$	1385,16

*Les dépenses totales de l'année 2003-2004 ont été recalculées à l'aide de la base de données sur la PNE élaborée en 2004-2005, ce qui explique les écarts entre les sommes du présent tableau et celles du Bilan annuel 2003-2004, publié sur le site Internet.

ANNEXE 3

PLAN D'ACTION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maîtres d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action											État d'avancement
		2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	Au 31 mars 2007	
LE CADRE JURIDIQUE CONCERNANT L'EAU													
1 Entreprendre la révision du cadre juridique concernant l'eau et développer les outils légaux nécessaires à la mise en œuvre de la Politique.	MDDEP MAMR, MRNF, MAPAQ, MSP												Note : Inactive (i) Complétée (C) En continu (Ec) En cours (E) Abandonnée (A)
1.1 Procéder à la révision du cadre juridique concernant l'eau et développer les outils légaux nécessaires à la mise en œuvre de la Politique.		i	i	i	i	i							Inactive Les actions réalisées concernant cet engagement sont incluses à l'intérieur de plusieurs activités réparties entre d'autres engagements.
LA GESTION PAR BASSIN VERSANT													
2 Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée par bassin versant.	MDDEP MAMR, MSP, MAPAQ, MRMF, SAA												
2.1 Assurer la mise en place de la gestion intégrée dans les 33 bassins versants prioritaires.		Ec	C										Complétée
2.2 Analyser et approuver les plans directeurs de l'eau (PDE) fournis par les organismes de bassin.		i	Ec	Ec	Ec	Ec							En continu
2.3 Assurer le suivi des contrats de bassin signés par les organismes de bassin.					Ec (N)	Ec							En continu
2.4 Étendre la GIEBV à l'ensemble du Québec.						E (N)							En cours (Nouvelle action)
3 Soutenir financièrement et techniquement le fonctionnement de 33 organismes de bassin.	MDDEP MAMR, MAPAQ, MRMF, MSP												
3.1 Soutenir financièrement les organismes de bassin.		C	C	C	C	C							Financement complété chaque année, mais action en continu

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maîtres d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action										État d'avancement
		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Au 31 mars 2007
3.2 Soutenir techniquement les organismes de bassin.		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec						En continu
LES CONNAISSANCES SUR L'EAU												
4 Regrouper et développer l'information sur l'eau et les écosystèmes aquatiques requise pour la gouvernance de l'eau.	MDDEP MAMR, MAPAQ, MRNF, MTQ											
4.1 Produire un document d'orientation sur le Portail de l'eau.		Ec	C									Complétée
4.2 Réaliser une étude de faisabilité sur le Portail de l'eau.		i	i	A								Abandonnée (Incluse dans l'engagement 6)
4.3 Mettre en ligne le Portail de l'eau en réseau avec les partenaires.		i	i	A								Abandonnée (Incluse dans l'engagement 6)
5 Entreprendre un inventaire des grands aquifères du Québec.	MDDEP MAMR											
5.1 Réaliser l'inventaire des aquifères sur les 33 bassins prioritaires.		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec						En continu
5.2 Intégrer les résultats de l'étude des aquifères fracturés du sud-ouest du Québec aux schémas d'aménagement des MRC de la région.		i	i	Ec	Ec	Ec						En continu
6 Approfondir et compléter les connaissances concernant les principaux bassins versants du Québec et soutenir la mise à jour de l'information afférente sur une base permanente.	MDDEP MAMR, MAPAQ, SAA, MRNF, MSP, MSSS, MTQ											
6.1 Recueillir et regrouper l'information sur les principaux bassins versants du Québec.		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec						En continu
6.2 Produire les cartes écologiques pour les 33 bassins prioritaires.		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec						En continu
7 Appuyer les associations de riverains de lacs de villégiature.	MDDEP MRNF											
7.1 Élaborer un programme de connaissances sur les lacs en appui aux associations de riverains de lacs de villégiature.		Ec	Ec	Ec	C	Ec (C)						Complétée (Objectif atteint, mais action encore active)

[illegible]

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maîtres d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action										État d'avancement
		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Au 31 mars 2007
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
10.1 Amener les communautés autochtones à s'impliquer et à participer activement dans leur milieu aux niveaux local et régional, et ce, dans l'intérêt de l'ensemble de la collectivité québécoise en matière de gestion de l'eau.		E	E	Ec	Ec	Ec						En continu
11 Intensifier la participation du Québec au sein des organisations internationales de gestion du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent.	MDDEP, MRI MRNF, MTQ											
11.1 Signer l'entente internationale afférente à l'Annexe des Grands Lacs.		Ec	Ec	Ec	C	Ec (C)						Complétée (Entente signée, mais action encore active)
11.2 Participer aux rencontres de la Commission des Grands Lacs.		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec						En continu
11.3 Participer aux travaux de la Commission mixte internationale.		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec						En continu
11.4 Participer à l'étude canado-américaine sur la voie maritime.			E (N)	E	E	E						En cours
12 Intensifier, dans tous les domaines pertinents relatifs à l'eau, la participation et la représentation du gouvernement du Québec, afin de promouvoir ses intérêts et de partager ses compétences, dans les ententes, les organisations et les forums internationaux.	MRI, MDDEP											
12.1 Définir les domaines québécois pertinents, relatifs à l'eau et présentant un intérêt pour le Québec dans les forums multilatéraux et les organisations internationales au regard de la Politique nationale de l'eau (PNE) et de la Politique internationale du Québec ¹ .		i	i	i	E (N)	E						En cours Note : Action reformulée en 2005-06

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maîtres d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action										État d'avancement
		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Au 31 mars 2007
12.2 Développer les principes directeurs de la participation québécoise dans le domaine de l'eau ¹ .		i	Ec	i	i (N)	E						En cours Note : Action reformulée en 2005-06
12.3 Participer directement aux activités ou assurer un suivi des forums et organisations internationales ciblées dans le domaine de l'eau et jugés pertinents par le MDDEP et/ou le MRI ¹ .		Ec	Ec	Ec	Ec (N)	Ec						En continu Note : Action reformulée en 2005-06
12.4 Réaliser un état de progrès de l'engagement 12 de la Politique nationale de l'eau (PNE), en complément du bilan bisannuel de la PNE, au regard de l'implication du Québec dans les organisations et forums internationaux dans le secteur de l'eau ¹ .		i	i	i	i (N)	i						Inactive Note : Action reformulée en 2005-06
13 Accentuer les efforts du Québec sur la scène internationale, en soutenant et en facilitant l'exportation de l'expertise publique et privée dans les domaines de la technologie, de la gestion et de la protection de la ressource eau.	MDEIE MDDEP, MAMR, MTQ, MRNF, MRI											
13.1 Développer une stratégie de commerce extérieur et appuyer le développement des marchés extérieurs.		Ec	A									Abandonnée
LA GESTION INTÉGRÉE DU SAINT-LAURENT												
14 Traduire, par une reconnaissance officielle, sa vision du Saint-Laurent comme un patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur.	MDDEP MRNF, MTQ											
14.1 Faire adopter la reconnaissance du statut du Saint-Laurent.		i	i	i	i	E						En cours
15 Mettre en œuvre la gestion intégrée du Saint-Laurent.	MDDEP MAMR, MRNF, MAPAQ, MTQ											
15.1 Élaborer un cadre d'orientation sur la gestion intégrée du Saint-Laurent.		E	E	E	E	C						Complétée
15.2 Mettre en place le Comité Saint-Laurent.		i	i	i	i	E						En cours

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maîtres d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action										État d'avancement
		2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	Au 31 mars 2007
15.3 Mettre en place les Tables de concertation du Saint-laurent ¹ .		i	i	i (N)	i	E						En cours Note : Action reformulée en 2005-06
15.4 Élaborer et mettre en œuvre un plan quinquennal de gestion intégrée du Saint-Laurent.		i	i	i	i	E						En cours
16 Conclure une nouvelle Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent et en assurer sa mise en œuvre.	MDDEP MAMR, MRNF, MTQ, SAIC											
16.1 Conclure l'Entente sur le plan d'action Saint-Laurent.		E	E	E	C							Complétée
16.2 Assurer la mise en œuvre de l'Entente.			E (N)	E	E	E						En cours
LA PROTECTION DE L'EAU POTABLE												
17 Soutenir financièrement, au cours des cinq prochaines années, la mise aux normes de toutes les installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable.	MAMR MDDEP,											
17.1 Soutenir financièrement la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable des municipalités qui en font la demande ¹ .		E	E (N)	E	E	E						En cours Note : Les actions 17.1 et 17.2 du Bilan 2003-04 ont été fusionnées en une seule action en 2004-05, soit 17.1.
17.2 Documenter les technologies de traitement de l'eau potable (Comité MAMR-MDDEP-Experts).		E	Ec (N)	Ec	Ec	Ec						En continu Note : Le numéro de cette action était 17.3 en 2003-04; il est devenu 17.2 en 2004-05.
18 Préparer, d'ici 2004, une stratégie de protection des sources de captage d'eau de surface.	MDDEP MAMR, MRNF, MAPAQ											
18.1 Préparer une revue de la littérature générale sur la protection des sources de captage d'eau.		E	C									Complétée

[illegible]

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maîtres d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action										État d'avancement
		2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	Au 31 mars 2007
20.5 Développer et poursuivre les actions de suivi des aménagements d'habitats fauniques en milieu aquatique dans les bassins prioritaires et dans le Saint-Laurent ¹ .		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec						En continu
21 Élaborer et mettre en œuvre, d'ici 2004, un plan d'action pour la protection, la restauration et la mise en valeur des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau, de leurs plaines inondables ainsi que des milieux humides.	MDDEP MAMR, MRNF, MSP											
21.1 Proposer des réformes à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.		E	E	E	E	E						En cours
21.2 Entreprendre un inventaire et une cartographie des milieux humides et établir une typologie en vue de leur gestion durable, particulièrement pour les basses terres du Saint-Laurent.		E	E	E	E	E						En cours
22 Étendre l'application de la Politique de débits réservés écologiques pour la protection du poisson et de ses habitats à d'autres composantes des écosystèmes aquatiques.	MDDEP MRNF, MAPAQ											
22.1 Développer une méthodologie d'application des débits réservés écosystémiques.		E	E	E	i	i						Inactive
23 Établir, d'ici 2005, des critères pour l'allocation des prélèvements d'eau et des dérivations de cours d'eau.	MDDEP MAMR, MRNF, MAPAQ											
23.1 Développer et établir des critères pour l'allocation des prélèvements d'eau et des dérivations de cours d'eau dans les bassins versants du Québec.		i	i	i	i	E						En cours

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maîtres d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action										État d'avancement
		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Au 31 mars 2007
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
24 Doter, d'ici 2005, le Québec d'un réseau de réserves aquatiques.	MDDEP MRNF											
24.1 Répertorier et caractériser les rivières, les lacs, le fleuve, les zones estuariennes et marines représentatives des provinces naturelles du cadre écologique de référence.		E	E	E	E	E						En cours
24.2 Doter le Québec d'un réseau de réserves aquatiques.		E	E	E	E	E						En cours
25 Réviser, d'ici 2005, les pratiques d'aménagement forestier afin de réduire les impacts sur les milieux aquatiques, riverains et humides.	MRNF MDDEP, MAMR											
25.1 Évaluer les impacts des pratiques d'aménagement forestier sur les milieux aquatiques, riverains et humides en milieux public et privé ¹ .		E	E	E	E	E						En cours
25.2 Proposer des actions aux mesures législatives ou réglementaires ou encore des stratégies à intégrer dans les plans d'aménagement forestier.		E	E	E	E	E						En cours
25.3 Faire le suivi et la formation sur la révision des pratiques d'aménagement forestier.		i	i	E	E	E						En cours
ASSAINISSEMENT DE L'EAU												
26 Mettre en place une stratégie d'assainissement des cours d'eau à l'échelle du bassin versant.	MDDEP MAMR, MRNF, MAPAQ											
26.1 Développer une stratégie gouvernementale d'assainissement des eaux à l'échelle du bassin versant.		i	i	i	i	A						Abandonné (Cette action sera réalisée par l'engagement 2.)

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maîtres d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action											État d'avancement
		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Au 31 mars 2007
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012		
L'ASSAINISSEMENT AGRICOLE													
27 Atteindre, d'ici 2010, un état d'équilibre quant à la capacité de support en phosphore des sols.	MAPAQ MDDEP												
27.1 Supporter l'ensemble des entreprises agricoles visées à se conformer au REA et à adopter des pratiques de conservation.		E	E	E	E	E							En cours
27.2 Établir le bilan de phosphore des entreprises agricoles.		E	E	E	E	E							En cours
27.3 Effectuer les visites de contrôle de toutes les entreprises agricoles d'ici 2006.		E	E	E	E	E							En cours
27.4 Développer le principe de la capacité de support des sols agricoles (MDDEP).						E (N)							En cours (nouvelle action)
28 Poursuivre et mettre en œuvre les décisions prises lors du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire par le Groupe de travail Un environnement à valoriser.	MAPAQ MDDEP												
28.1 Mettre en œuvre les décisions prises lors du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire.		E	E	C									Complétée
28.2 Contrôler à 100 % les accès aux cours d'eau par les animaux de ferme d'ici 2005.		E	E	E	E	E							En cours
28.3 Poursuivre l'encadrement technicoéconomique des entreprises agricoles du Québec.		E	E	E	E	E							En cours
28.4 Atteindre 100 % de conformité réglementaire concernant l'entreposage étanche des fumiers.		E	E	E	E	E							En cours
29 Soutenir, en territoire agricole, l'établissement de corridors riverains boisés en lien avec les milieux naturels.	MDDEP MAMR, MRNF, MAPAQ												
29.1 Élaborer trois projets pilotes pour l'établissement de corridors boisés et de bandes riveraines en milieu agricole.		E	E	E	E	C							Complétée

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maîtres d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action										État d'avancement
		2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	Au 31 mars 2007
30. Introduire l'écoconditionnalité dans un ensemble de programmes de soutien financier du secteur agricole.	MAPAQ MDDEP, MAMR, MRNF											
30.1 Planter l'écoconditionnalité pour l'obtention d'aide financière dans certains programmes de soutien direct à l'agriculture d'ici 2005.		E	E	C								Complétée
30.2 Planter l'écoconditionnalité dans l'ensemble des productions agricoles ¹ .		E	E	E	C							
31 Réduire, d'ici 2010, la pression sur l'environnement issue de l'usage des pesticides en milieu agricole.	MAPAQ MDDEP											
31.1 Accentuer l'adoption de la lutte intégrée et le développement de l'agriculture biologique pour réduire la quantité de pesticides et les risques liés à leur emploi.		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec						En continu
31.2 Protéger la ressource en eau en assurant la conformité du secteur agricole à la réglementation sur les pesticides ¹ .					Ec (N)	Ec						
31.3 Protéger la ressource eau en réduisant la pression et les risques pour l'environnement liés à l'usage des pesticides en milieu agricole ¹ .					Ec (N)	Ec						
32 Soutenir techniquement et financièrement les entreprises piscicoles existantes.	MAPAQ MDDEP, MRNF											
32.1 Mettre en œuvre la stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ).		E	E	E	E	E						En cours (Entente signée en 2004 entre le MAPAQ, le MDDEP et l'AAQ) Mise en œuvre toujours active
32.2 Réaliser, d'ici 2007, un portrait aquaenvironnemental des piscicultures ¹ .		E	E	E	E	E						
L'ASSAINISSEMENT INDUSTRIEL												
33 Étendre l'application du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI).	MDDEP MRNF, MAPAQ											
33.1 Préparer la mise en œuvre du PRRI aux autres secteurs visés.		E	E	E	E	E						En cours

[illegible]

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maîtres d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action										État d'avancement
		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Au 31 mars 2007
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
37.1 Élaborer, faire approuver par le gouvernement, faire appliquer par les municipalités et suivre l'application d'une stratégie, d'un plan d'action type et d'une méthodologie pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés à l'égout ¹ .		E	E	E	E	E						En cours
38 Compléter, d'ici 2007, le programme d'assainissement dans plus d'une cinquantaine de petites municipalités de manière à éliminer le rejet d'eaux usées directement dans les cours d'eau.	MAMR MDDEP											
38.1 Identifier les priorités d'intervention en matière d'assainissement des eaux usées au regard de nuisances environnementales.		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec						En continu
38.2 Supporter la réalisation des interventions en assainissement des eaux usées relativement aux cas prioritaires de nuisances environnementales identifiés par le MDDEP ¹ .		E	E	E	E	E						En cours
38.3 Documenter les technologies, tant conventionnelles que non conventionnelles, disponibles et avantageuses pour l'assainissement des eaux usées des petites municipalités (Comité MAMR, MDDEP, experts).				Ec (N)	Ec	Ec						En continu
39 Assurer la désinfection des eaux usées provenant de stations d'épuration, là où la protection des usages le justifie.	MAMR, MDDEP											
39.1 Déterminer les endroits et les travaux (plan d'action).		E	E	E	E	E						En cours
39.2 Inciter et suivre la désinfection des rejets d'eaux usées des stations municipales d'épuration identifiées.		E	E	E	i	i						Inactive
40 Diminuer, d'ici 2005, la toxicité des effluents par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action.	MAMR MDDEP											
40.1 Élaborer un plan d'action pour réduire la toxicité des effluents municipaux pour l'azote ammoniacal d'abord et les autres substances		E	E	E	E	E						En cours

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maîtres d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action										État d'avancement Au 31 mars 2007
		2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	
toxiques ensuite ¹ .												
40.2 Mettre en œuvre et suivre le plan d'action.		i	i	i	i	i						Inactive
41 Mettre en place une stratégie d'encadrement des rejets urbains au Québec.	MDDEP MAMR											
41.1 Élaborer et mettre en œuvre la stratégie d'encadrement des rejets urbains au Québec.		i	i	i	i	i						Inactive
41.2 Élaborer un guide de bonnes pratiques en matière de gestion des eaux pluviales.						E (N)						En cours (Nouvelle action)
42 Aider les municipalités à assurer la conformité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées.	MDDEP											
42.1 Développer un programme de suivi et de contrôle de la conformité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées.		E	E	E	E	E						En cours (Étape 3) (Étapes 1 et 2 complétées)
42.2 Revoir le programme de formation des officiers municipaux afin d'augmenter leurs compétences.		E	E	E	C							Complétée
42.3 Développer des outils afin d'augmenter l'efficacité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées.		E	E	E	E	E						En cours
LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET LES SERVICES D'EAU												
43 Inciter l'ensemble des municipalités à atteindre un taux de renouvellement de leurs réseaux de 0,8 % par année d'ici 2007 et de 1 % d'ici 2012.	MAMR											
43.1 Rédiger, diffuser et inciter l'utilisation par les municipalités d'un guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout ¹ .		E	E	C								Complétée
43.2 Inciter les municipalités à réaliser des travaux planifiés de renouvellement de leurs conduites d'eau potable et d'égout ¹ .		E	E	E	E	E						En cours

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements	Maîtres d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action										État d'avancement	
		2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	Au 31 mars 2007	
43.3 Effectuer le suivi du renouvellement par les municipalités de leurs conduites d'eau potable et d'égout ¹ .		i	i	i	i	E						En cours	
44 Assurer le respect des normes de qualité lors de la construction, de la réhabilitation ainsi que du remplacement des infrastructures existantes.	MAMR												
44.1 En vue d'assurer le respect des normes de qualité lors de la construction, de la réhabilitation et du remplacement d'infrastructures, rédiger une clause et l'insérer aux protocoles d'entente encadrant le versement d'aide financière gouvernementale pour de tels travaux ¹ .		E	E	C								Complétée Note : Action reformulée en 2005-06	
44.2 Suivre l'application de la clause de respect des normes de qualité des travaux présente aux protocoles d'entente signés ¹ .		i	i	i	i	E						Inactive Note : Les actions 44.2 et 44.3 du Bilan 2003-04 ont été remplacées par cette action en 2004-05.	
45 Atteindre, à partir de 2005, un taux d'utilisation des techniques de réhabilitation des réseaux de 25 % par rapport au remplacement.	MAMR												
45.1 Concevoir un guide de décision pour effectuer et justifier le choix entre le remplacement ou la réhabilitation de conduites d'eau potable et d'égout.		E	E	E	E	E						En cours	
45.2 Développer et diffuser de l'information pour inciter, où c'est avantageux, l'utilisation des techniques de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout.		i	i	E	E	E						En cours Note : Était incluse dans l'action 45.1 dans les Bilans 2003-04 et 2004-05.	
45.3 Suivre la progression de l'utilisation des techniques de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout.		i	i	i	i	i						Inactive Note : Action portant le numéro 45.2 dans les Bilans 2003-04 et 2004-05	
46 Développer, en 2003, un outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau.	MAMR												

[illegible]

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maîtres d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action										État d'avancement
		2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	Au 31 mars 2007
48.1 Engager le maximum de fonds au sous-volet 1.3 d'expérimentation de nouvelles technologies du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000.		E	E	E	C							Complétée
48.2 Inventorier, évaluer et faire connaître les nouvelles technologies et les meilleures façons de faire en matière de services d'eau.		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec						En continu
48.3 Produire et diffuser la 3 ^e édition du <i>Répertoire des projets d'expérimentation de nouvelles technologies subventionnés dans le cadre des programmes Travaux d'infrastructures Canada-Québec 1994, 1997 et 2000.</i>		i	i	i	i	i						Inactive
49 Élaborer une stratégie québécoise de conservation de l'eau potable qui rende conditionnelle l'attribution de toute aide financière à l'adoption de mesures d'économie d'eau et de réduction des fuites de la part des municipalités.	MAMR MDDEP											
49.1 Élaborer, approuver et appliquer une stratégie québécoise de conservation de l'eau potable et rendre l'attribution d'aide financière conditionnelle à l'adoption par les municipalités de mesures d'économie d'eau et de réduction des fuites ¹ .		i	i	E	E	E						En cours Note : Les actions 49.1 et 49.2 du Bilan 2003-04 ont été fusionnées et remplacées par cette action en 2004-05 (libellé simplifié en 2005-06).
49.2 Suivi et bilan de l'application de la stratégie et de la condition.		i	i	i	i	i						Inactive Note : L'action 49.3 du Bilan 2003-04 porte le numéro 49.2 dans le présent plan d'action.
50 Implanter un programme de conservation de l'eau dans les édifices gouvernementaux.	SIQ MDDEP											
50.1 Signature d'une entente MDDEP-SIQ annonçant les engagements concernant les immeubles en propriété de la SIQ.		E	E	A								Abandonnée
50.2 Progressivement, à compter de 2004, doter tous les bâtiments publics existants de compteurs d'eau.		E	Ec	Ec	Ec	Ec						En continu

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maîtres d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action										État d'avancement
		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Au 31 mars 2007
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
50.3 Collaborer avec le MDDEP à la mise en place d'un programme de sensibilisation à l'intention des différents partenaires gouvernementaux pour les inciter à réduire leur consommation d'eau dans le cadre de leurs opérations.		i	i	i	i	E						En cours
51 Encadrer les délégations de gestion au secteur privé en favorisant l'utilisation de contrats types de gestion et de suivi.	MAMR											
51.1 Élaborer des documents types pour encadrer la délégation au secteur privé de la gestion des services d'eau municipaux.		i	i	E	E	E						En cours
51.2 Faire approuver, diffuser et expliquer aux municipalités les documents types élaborés ¹ .		i	i	i	i	i						Inactive
51.3 Suivi et bilan des délégations de gestion effectuées sur la base des documents types.		i	i	i	i	i						Inactive
LES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES LIÉES À L'EAU												
52 Élaborer un programme d'aide aux municipalités et aux organismes du milieu afin de développer un réseau d'accès publics au Saint-Laurent ainsi qu'aux autres plans et cours d'eau du Québec.	MDDEP MAMR, MRNF, MTQ, SAA, MTO											
52.1 Élaborer un programme d'aide aux municipalités riveraines du Saint-Laurent pour le développement d'accès publics.		i	E	i	i	i						Inactive
52.2 Élaborer un programme d'aide pour les municipalités riveraines des lacs et cours d'eau pour le développement d'accès publics.		i	i	i	i	i						Inactive
52.3 Mise à jour du <i>Guide de mise en valeur des plans d'eau du Québec à des fins récréotouristiques et de conservation du patrimoine.</i>		E	E	E	C							Complétée

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maîtres d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action										État d'avancement
		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Au 31 mars 2007
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
53 Élaborer une stratégie pour développer la pêche récréative au Québec.	MRNF											
53.1 Élaborer une stratégie de relance de la pêche récréative et mettre en œuvre ses actions.		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec						En continu
54 Poursuivre la mise en œuvre des recommandations du Comité de consultation sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau.	MDDEP MELS											
54.1 Mettre en œuvre les recommandations du Comité de consultation sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau.		Ec	Ec	i	i	i						Inactive
55 Soutenir, en collaboration avec la Fédération québécoise du canot et du kayak et les associations touristiques régionales, le développement de sentiers nautiques au Québec.	MTO MAMR, MRNF, MTQ											
55.1 Développer le Sentier maritime du Saint-Laurent ¹ .		E	E	E	E	E						En cours
56 Élaborer, d'ici 2005, un plan de développement du tourisme nautique en matière de croisières internationales dans une perspective de développement durable.	MTO MAMR, MTQ											
56.1 Dans les villes portuaires bordant le Saint-Laurent, développer le potentiel touristique et les retombées économiques liées aux croisières internationales.		E	E	E	E	E						En cours
56.2 Dans les villes portuaires bordant le Saint-Laurent, soutenir les initiatives favorisant le développement des croisières internationales.		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec						En continu

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maîtres d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action										État d'avancement
		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Au 31 mars 2007
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE												
57 Développer des indicateurs de suivi de la Politique et publier un rapport d'évaluation tous les cinq ans.	MDDEP MAMR, MRNF, MRI, MAPAQ, MTQ, MTO, SAA, SIQ											
57.1 Identifier des indicateurs de suivi pour chacune des actions découlant des engagements de la PNE.		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec						En continu Note : Action reformulée en 2004-05
57.2 Faire les bilans annuels sur la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau.		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec						Bilan annuel complété chaque année, mais action en continu Note : Était incluse dans l'action 57.1 avant 2004-05.
57.3 Développer la méthodologie d'évaluation et réaliser l'évaluation quinquennale de la Politique nationale de l'eau ¹ .		E	E	E	E	E						En cours Note : Le numéro de cette action était 57.2 avant 2004-05.

1 : Le libellé de l'action a été modifié en 2004-2005 ou en 2005-2006.

2 : n. d. : non déterminé

***LÉGENDE**

- MAMR : ministère des Affaires municipales et des Régions
- MAPAQ : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- MDDEP : ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- MDEIE : ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- MELS : ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- MRI : ministère des Relations internationales
- MRNF : ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- MSP : ministère de la Sécurité publique
- MSSS : ministère de la Santé et des Services sociaux
- MTO : ministère du Tourisme
- MTQ : ministère des Transports du Québec
- SAA : Secrétariat aux Affaires autochtones (ministère du Conseil exécutif)
- SAIC : Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes (ministère du Conseil exécutif)
- SIQ : Société immobilière du Québec